

La Terre

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL de l'U. C. C. et de la Coopérative Fédérée

— Membre de l'A. B. C. —

Vol. XI, numéro 3

L'U. C. C. ET LE CREDIT AGRICOLE

Grâce aux Caisses populaires, la campagne pourra, dans un avenir assez rapproché, se suffire à elle-même en matière de crédit.

D'ANNEE en année, depuis sa fondation, l'Union Catholique des Cultivateurs a réclamé pour la campagne des facilités de crédit. Il n'y a qu'à relire les résolutions de ses congrès généraux pour constater quelle importance elle a attachée à cette question.

En 1935, par exemple, elle remarquait que le prêt fédéral était trop lent et presque inopérant. Elle suggérait que l'on vint vraiment à l'aide de l'agriculteur endetté. En 1934, en 1933 et en 1932, elle a tour à tour recommandé divers systèmes de crédit dont chacun s'inspirait de l'idée maîtresse qu'il fallait, pour retenir le paysan sur la terre, lui fournir de l'argent à un taux d'intérêt modique.

Un article de la "Terre de Chez Nous", publié en novembre 1931 sous la signature de l'U. C. C., contenait le passage suivant : "Il faut que le gouvernement intervienne immédiatement pour organiser un crédit agricole provincial en attendant que les Caisses populaires prennent un développement suffisant pour satisfaire aux nécessités de toutes les paroisses."

L'attitude de l'association professionnelle n'a guère varié et s'est exprimée toujours avec netteté.

Elle a, d'abord, cru de bonne foi que le prêt fédéral pourrait être adapté aux conditions particulières de la campagne québécoise. La voix de ses dirigeants s'est perdue dans les cris et les clameurs des fermiers de l'Ouest et le gouvernement d'Ottawa n'a eu d'oreilles que pour ces derniers.

Il s'agissait de corriger un système de prêts très onéreux, très formaliste et très exigeant. Le gouvernement provincial fut donc prié de s'entendre avec l'administration d'Ottawa à ce sujet : Obtenez, lui disait-on, un prêt plus abordable soit en remboursant une partie des intérêts soit en éliminant d'interminables et coûteuses formalités. Le seul résultat de ces démarches fut de former une opinion plus favorable à la demande réitérée de l'U. C. C.

Sans doute, la première pensée des cultivateurs organisés avait été de "s'aider eux-mêmes" et de tirer des Caisses populaires qu'ils alimentaient les argentés dont ils avaient tour à tour besoin. Il fallut, cependant, se rendre à l'évidence et admettre que ces organismes n'étaient pas encore en mesure de fournir les sommes dont auraient besoin des milliers d'emprunteurs.

Il ne restait alors qu'une solution : demander au gouvernement provincial d'établir lui-même un crédit rural d'accès facile. C'est ce qui fut fait à maintes reprises et finalement cette demande fut, à cause de son importunité sans doute, exaucée à la session de 1936. Ce fut l'un des premiers gestes du gou-

vernement d'union nationale qui tenait à marquer, dès ses débuts, sa sympathie envers la classe agricole.

Nous sommes en 1938. Voilà donc deux ans que l'Office provincial du prêt agricole a été mis sur pied et qu'il répartit au rythme des demandes les 27 millions dont on lui a confié l'administration. Ce n'est rien exagérer que de dire qu'il a subi autant de critiques qu'il a remis de dollars aux emprunteurs.

Les uns ont soutenu qu'il dépensait trop largement et que le crédit de la province baissait considérablement. Les politiciens ont crié aux abus et aux malversations. D'autres se sont plaints de ce que le gouvernement tardait bien à leur remettre les sommes qu'ils voulaient emprunter. Des rentiers, obligés de réduire leurs taux d'intérêt, ont affirmé qu'on les ruinait... Enfin tous les mécontents criaient très haut tandis que les emprunteurs satisfaits gardaient pour eux leur contentement.

Pour être juste, il faut reconnaître que l'Office du crédit agricole a accompli en moins de deux ans un travail considérable. Au 30 septembre, il avait donné son assentiment à 9,990 prêts dont 7,036 avaient été payés. A cette date, les emprunteurs avaient donc reçu la somme de \$17,033,049.41.

Le 26 octobre Les cours à domicile recommencent

C'est une date à retenir.

En son numéro du 26 octobre, la "Terre de Chez Nous" commencera à publier le cours à domicile de l'année 1938-39. C'est dire qu'il faut s'inscrire dès maintenant.

On a tellement insisté sur l'importance de l'instruction agricole que l'idée achève de pénétrer dans tous les milieux ruraux. On sait maintenant que l'agriculture exige une foule de connaissances diverses et que le fermier n'est jamais trop bien préparé à ses multiples fonctions. Il existe donc des livres et des cours pour le jeune agriculteur et il y a pour lui le devoir de l'étude.

Mais tandis qu'on admet l'utilité de l'étude, on néglige souvent d'apprendre parce que la "loi du moindre effort" le veut ainsi. Nous faisons donc appel à la bonne volonté de tous.

Que les parents poussent leurs enfants à s'inscrire aux cours à domicile de l'U.C.C. Que les institutrices les recommandent aux enfants des campagnes dont elles ont la charge ! Que les cercles de l'U.C.C. voient là un excellent moyen d'instruire leurs membres et de faire du bien dans la paroisse !

Suivons donc dès le début le cours à domicile de l'U.C.C. et retenons que l'école d'agriculture de la "Terre de Chez Nous" s'ouvre le 26 octobre.

Comme, en plus, un montant de plus de \$6,000,000.00 sera incessamment remis à 3,000 cultivateurs dès que sera achevée la vérification de leurs titres de propriété, on peut se rendre compte que les 27 millions dont dispose l'Office sont largement entamés.

Mettons à part, si l'on veut, les prêts obtenus par la minorité d'emprunteurs qui pouvait se tirer d'affaires autrement. Il reste que les besoins de crédit dans les campagnes étaient considérables et que l'U. C. C. était justifiée de réclamer l'établissement d'un prêt agricole efficace. Que seraient devenus les milliers de cultivateurs pressés de remplir leurs obligations si on ne leur avait partagé cette somme de 27 millions ?

C'est un montant formidable, mais encore inférieur aux besoins. N'a-t-on pas dit que les demandes d'emprunt se chiffrent à plus de 25,000 et que la moyenne des prêts est de \$2,000.00 ? Multiplions et constatons qu'il faudrait au delà de \$50,000,000.00 pour satisfaire tous les emprunteurs. Il n'est pas étonnant alors que le gouvernement s'apprête à la prochaine session à confier de nouvelles sommes à l'Office du prêt agricole.

D'un autre côté, on laisse entendre que ce mode de crédit ne sera pas éternel. C'est le ministre de l'Agriculture lui-même qui déclarait à St-Ubalde de Portneuf, il y a quelques semaines, qu'avec le développement des Caisses populaires la campagne pourrait subvenir à ses propres besoins et que le gouvernement cesserait alors de prêter aux cultivateurs. On remarquera que c'est le système préconisé autrefois par l'U. C. C. Les Caisses populaires, on le sait, n'étaient pas dans le passé assez nombreuses pour fournir une aide efficace aux cultivateurs en mal d'argent. Mais elles se développent rapidement et gagnent sans cesse en puissance. Il est donc logique d'espérer que ces banques du peuple, recueillant de plus en plus les épargnes des agriculteurs prévoyants, pourront dans un avenir plus ou moins lointain fournir aux fils du sol qui s'établissent ou aux fermiers temporairement à court d'argent les sommes qu'ils devront emprunter.

Ce système de crédit, la chose est assez évidente, serait préférable à tout autre parce qu'il libérerait l'agriculture de la tutelle gouvernementale et aussi parce qu'il serait moins dispendieux pour la province et pour tout le monde. Il peut être instauré avec le temps, mais si nous y tenons, nous devons continuer à porter nos économies aux Caisses populaires existantes et à en fonder dans les paroisses qui n'en possèdent pas encore.

Dominique BEAUDIN.

POUR LES EQUIPES D'ETUDES DE L'U. C. C.

III. - La matière à étudier

Ce qui sauvera les classes laborieuses c'est l'UNION PROFESSIONNELLE; l'Union organisera tous les services coopératifs dont elles ont besoin.

COOPERATION DANS L'UNION

L'équipe d'études est une formule de coopération pour l'éducation; il ne convient pas d'instruire un à un, un professeur pour un élève; on coopère ensemble; ça va plus vite, ça coûte moins cher et c'est plus encourageant. D'ailleurs l'ours solitaire n'est plus animal à la mode. De cette formule de coopération pour l'éducation nous devons passer tout de suite dans la coopération économique; le service d'éducation doit se donner aux services économiques et les services économiques doivent soutenir le service d'éducation.

Tous les services de coopération sont ainsi solidement unis pour former une forte UNION PROFESSIONNELLE... pas deux ou trois....

Pour les cultivateurs, l'U. C. C. joue magnifiquement son rôle d'union: l'U. C. C. est bien l'ensemble des services nécessaires à la profession agricole.

L'équipe d'études est à la base du service d'éducation; elle doit encourager tout ce qui développera intellectuellement ses membres. Son programme est très étendu; mettons de l'ordre dans son exécution.

On y étudiera donc les matières dans l'ordre suivant :

1.—Coopération pour l'éducation.

a) Les cours à domicile. b) La Terre de Chez Nous. c) Les écoles moyennes d'agriculture. d) Les écoles d'apprentissage pour les filles, comme celle du Mont-Joli, Matane, etc. e) Les dames de l'U. C. C. f) Les cours postsecondaires et de coopération économique, etc.

2.—Les principes coopératifs. Procurez-vous la brochure de M. Jean Blanchet à l'Union diocésaine de Rimouski.

3.—La coopération dans l'assurance ou LA MUTUELLE-VIE DE L'U. C. C. Procurez-vous la brochure de l'U. C. C. diocésaine de Rimouski sur le sujet; elle se vend aussi à l'U. C. C., 515, rue Viger, Montréal.

4.—La coopération dans le crédit, ou LES CAISSES POPULAIRES. Procurez-vous le catéchisme des Caisses Populaires, à l'Edifice Price, Québec et la brochure de l'U. C. C. de Rimouski.

5.—La coopération dans l'ACHAT, LA VENTE, et LES TRANSFORMATIONS. Procurez-vous le "Guide pour les SYNDICATS COOPERATIFS" du bureau central de l'U. C. C., 515, rue Viger, Montréal, ainsi que les lois des Syndicats coopératifs et des coopératives agricoles, à la même adresse.

Premier service à mettre sur pied, celui D'EDUCATION. Deuxième, la Caisse. Et les autres ensuite. Allez de l'avant.

Alphonse BELZILE, ptre

AFI BIBI

UNE BONNE NOUVELLE

La nomination de M. Robert Pelletier, gérant de la Caisse populaire de Palmarolle, comme inspecteur et propagandiste de la Fédération des Caisses populaires dans l'Abitibi et le Témiscamingue.

UN GESTE INTELLIGENT DE LA PART DES OFFICIERS DE LA FEDERATION

C'est avec grand plaisir que le public et, en particulier, les cultivateurs de l'Abitibi et du Témiscamingue apprendront la nomination d'un inspecteur - propagandiste pour les Caisses populaires en cette partie de la province.

Depuis l'an dernier, un travail intense d'étude et de propagande s'est fait chez les cultivateurs; au cours de l'été, plusieurs paroisses réclamaient à grand cri un propagandiste pour aider à la fondation d'une Caisse populaire dans leur paroisse; alors réalisant l'importance qu'il y a, dans une région comme la nôtre où tout est à faire, de bien commencer le travail et d'établir l'organisation sur des bases solides, les officiers de la Fédération des Caisses populaires ont décidé de nommer un inspecteur - propagandiste, en la personne de M. Robert Pelletier de Palmarolle.

Le choix aurait pu difficilement être meilleur. Ceux qui ont vu M. Pelletier à l'oeuvre ont pu constater

avec quel dévouement, quelle ardeur et quelle conviction, il a travaillé au succès de la Caisse populaire de sa paroisse; ses activités passées et sa grande probité sont un gage qu'il fera son devoir dans la délicate mission qu'il a reçue. Sa grande expérience dans le fonctionnement d'une caisse sera une assurance que les gérants des caisses qu'il aura à surveiller auront et seront assurés d'avoir en lui un conseiller et un aide précieux qui les aidera à diriger leur Caisse vers le chemin du succès.

En la circonstance, je crois me faire l'interprète de la population de l'Abitibi et du Témiscamingue en offrant aux officiers de la Fédération des Caisses, mes plus sincères remerciements pour cette nomination qui marquera certainement une nouvelle ère de progrès pour les Caisses de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Samuel AUDETTE,
président diocésain

de l'U. C. C.

(Abitibi)

L'HEURE CATHOLIQUE

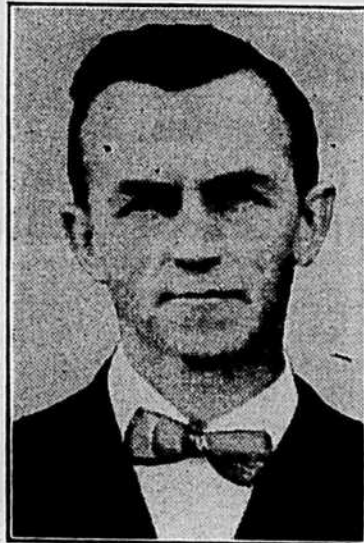
La causerie doctrinale à l'Heure catholique, organisée par le comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sera donnée le 23 octobre, à 1 h. au poste C. K. A. C., par le R. P. Hilaire, O. F. M., professeur au Stadium franciscain de Rosemont. Il continuera l'étude de l'encyclique Casti Connubii sur le mariage et parlera de ses droits et prérogatives. Cette causerie dure vingt minutes. Elle sera suivie d'un programme musical exécuté par le Chœur Pie X, sous la direction de M. Ethelbert Thibault, P. S. S.

Quand vous aurez lu la TERRE DE CHEZ NOUS, ne la déchirez pas; donnez-la à votre voisin.

RIMOUSKI

Hommage à l'ancien président diocésain, M. Louis Chénard

M. Louis Chénard vient de quitter la présidence de l'Union diocésaine de l'U. C. C. de Rimouski. Il a donné comme prétexte son âge avancé, ses préoccupations multiples. Il est vrai, les an-



M. Louis CHENARD

nées accumulées, le front découvert, les rides creusées, la démarche un peu chancelante, tout indique que M. Chénard est entré dans les mystères de la vie montante.

Cependant, en constatant l'essor que, jusqu'à la fin de son terme, il n'a pas cessé

de donner à notre organisation, la souplesse de ses décisions au sein de nos assemblées, la vigueur de ses assertions, son idéal s'élargissant à la mesure des nécessités, nous le trouvons toujours jeune.

Sa modestie a voulu "laisser la place à un plus jeune"; nous nous inclinons devant sa volonté. Nous garderons de l'ancien président de notre Union un vif souvenir et une leçon efficace. Nous nous rappellerons longtemps son geste droit comme une flèche, sa parole claire qui, au milieu des discussions, savait renouer l'idée perdue dans le dédale des digressions, son empressement devant les appels réitérés à son jugement sain, à sa décision sûre et à son zèle ardent pour le progrès de notre organisation.

Il fut un chef. Mais il ne s'est pas retiré sous sa tente: il nous l'a dit. Heureux sommes-nous de le compter encore au milieu de nous, pour soutenir notre jeunesse de son expérience, de ses visions qui s'alimentent au contact de Dieu et de la réalité.

Charles Castonguay,
président diocésain,

de Rimouski

Il y a des gens qui sont aveugles d'autres sont borgnes

Tout le monde connaît cette catégorie d'infirmités qu'on appelle aveugles.

Ce sont des gens qui ne voient rien, c'est-à-dire, dont le cerveau n'enregistre jamais les rayons du soleil, ni les beautés de la nature, mais seulement du noir, et toujours du noir...

Il y a aussi les borgnes. Ceux-là ont perdu un oeil—ou ne l'ont jamais eu! Pauvres malheureux, ils voient toujours la moitié seulement de ce que voient les autres...

Eh bien! dans les questions sociales, religieuses, techniques, politiques ou autres, il y a des gens qui ne voient rien ou ne peuvent regarder que d'un oeil!

Ainsi, dans une paroisse, on voulait fonder un syndicat coopératif. "C'est une machine du gouvernement", disaient les uns, aveugles sans doute! "C'est bon pour les paroisses plus riches", murmuraient les autres, borgnes pour le moins.

Ailleurs, il s'agissait d'inaugurer une école de Frères, afin de fournir une instruction plus complète aux fils des gens qui ne pouvaient payer à leurs enfants, de longs stages dans les collèges. Dès que cette idée fut lancée, des aveugles qui n'avaient pas réfléchi—faute de lumière sans doute,—se dépêchèrent de crier au fantôme... Les borgnes, eux, voyaient beaucoup d'avantages, dans cette affaire, mais ils n'avaient pas l'humilité de s'éloigner un peu du ta-

bleau, un peu plus loin que les autres, afin de le considérer tout entier; ils n'avaient pas la force de faire abstraction de l'intérêt personnel.

Ils sont nombreux, les exemples de gens qui ne voient rien ou ne voient que d'un oeil, soit par ignorance, soit par mauvaise volonté; car au sens propre, ce n'est pas volontairement qu'on est aveugle ou borgne, mais, au figuré, la mauvaise volonté y fait sa part!

Or, ces gens n'arrivent qu'à semer le trouble dans la société.

Nous, au contraire, qui voulons améliorer notre condition, sachons regarder droit, voir clair, sachons regarder de l'oeil droit, puis de l'oeil gauche, et enfin... des deux à la fois!

Laurent-Arsène CARON.

Production australienne de lait

Au cours des cinq dernières années, la production du lait en Australie s'est montée à une moyenne de 1,117,000,000 de gallons par année. Sur cette quantité, 913,000,000 gallons (81.7 pour cent) ont été employés pour la fabrication du beurre, 54,000,000 de gallons (4.9 pour cent) pour la fabrication du fromage, du lait condensé et pulvérisé, et les 150,000,000 de gallons qui restent ont été consommés en nature pour la nourriture de l'homme et autres fins.

Appel à Monter!

JESUS accepte un jour l'invitation à dîner d'un pharisien, son ennemi. La salle du festin est décorée de guirlandes et de fleurs. Un grand nombre d'invités s'y pressent pour entendre le prophète et peut-être aussi pour lui tendre des embûches.

Le Maître se montre plein de bonté et il veut profiter de ce banquet pour exercer son apostolat, pour conquérir le monde. Tout en causant, il observe les convives qui, en se culbutant, cherchent à se placer le plus près possible de la table d'honneur. Le pharisien, comme à l'ordinaire, ne se gêne pas pour manifester ses prétentions d'homme supérieur à la masse et il intrigue les invités par son manque de politesse et de savoir-vivre.

Le Sauveur veut-il lui donner une simple leçon d'humilité? Ou veut-il profiter d'une circonstance que les gens bien éduqués trouvent disgracieuse? Nous ne le savons pas. Quoi qu'il en soit, il laisse tomber cette parole divine:

"Celui qui s'abaisse sera élevé,
Celui qui s'élève sera abaissé".

Le mot est prononcé pour tous et chacun des hommes. Il s'applique aussi aux groupements sociaux. Or il y a une profession qui s'est mise à la dernière place durant bien des années. N'est-il pas vrai que les cultivateurs s'estiment les derniers des hommes. Un fils abandonne-t-il la terre pour devenir cuisinier,

garagiste, commis d'épicerie, les parents croient que leur enfant jouira d'une vie plus heureuse que la leur.

Souvent ils hésiteront à faire les déboursés nécessaires pour faire instruire leur garçon ou leur fille en prétendant que le métier de cultivateur n'exige pas de connaissances techniques. On suit un cours d'agriculture, dit-on, quand il est impossible d'en suivre d'autres.

Il faut l'avouer: nous nous sommes placés au dernier rang.

Mais pour quelqu'un qui observe les événements de l'heure, il semble, aujourd'hui, que Dieu désire le relèvement de la profession agricole. Par la voix de son Eglise, Il nous dit: "Montez plus haut agriculteurs; prenez la place qui vous revient dans la société."

Quand dans l'Evangile on a invité le convive au banquet de noces à monter plus haut, il n'a pas demandé à un autre de le transporter. Il a marché.

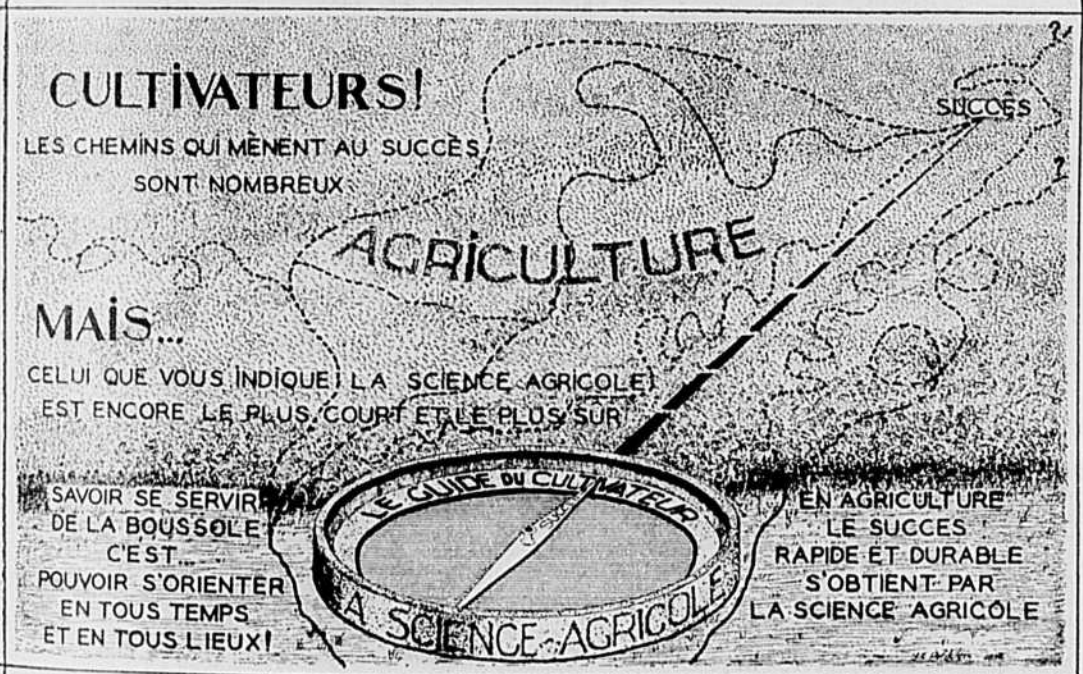
De même si nous voulons que la profession agricole avance, il faut que les cultivateurs fassent leur part. Ils doivent marcher vers l'union et y édifier tous les services économiques dont ils ont besoin.

Et grâce à l'union, une union catholique, notre profession prendra la place à laquelle elle a droit.

Mettons tous l'épaulé à la roue et en avant!

Jean BLANCHET.

Opportunité de la science agricole



Du fait que l'agriculture est une profession qui s'accommode et qui s'adapte assez bien à tous les degrés imaginables d'instruction, il y aurait lieu de se demander s'il est réellement opportun pour le cultivateur, de faire un sacrifice, soit de temps, soit d'argent, et un effort intellectuel en vue d'augmenter ses connaissances sur les choses de son métier. Nous répondrons à cette question en disant que l'opportunité de la science agricole dépend absolument de la définition qu'on se donne de la profession d'agriculteur, et nous ne croyons pas faire erreur en supposant que chacun des cultivateurs de la province a en lui le désir intense d'améliorer sa situation de toute façon possible; c'est justement là qu'il faut faire intervenir la science agricole. On pourrait encore se demander:— Pourquoi est-il opportun de posséder la science agricole lorsqu'on se propose d'améliorer son exploitation agricole? Nous trouverons la réponse à cette dernière question dans une comparaison:— "L'agriculture avec ses difficultés, ressemble à une forêt inconnue qu'il faut traverser pour arriver à un but qui est le succès. La science agricole ressemble elle-même à la boussole qui oriente, et qui maintient constamment le voyageur dans le bon chemin". "Le fait de s'aventurer dans les difficultés de l'agriculture sans faire appel à la science agricole comporte autant de risques que celui de s'aventurer seul et sans boussole dans une forêt inconnue". "Pour traverser avantageusement les difficultés de l'agriculture, on n'a pas encore découvert de substitut pour la science agricole."

J.-G. PETTITCLERC, B. S. A.

RESOLUMENT ET SANS MESQUINERIE!

Il faut payer sa contribution

Nous sommes en octobre.

C'est dire que le moment de payer les contributions est revenu. Ne mesquignons pas et acquittons-nous de cette tâche sans retard. S'il nous en coûte aujourd'hui de payer l'abonnement au journal et l'inscription à l'association professionnelle, nous n'aurons pas plus de courage demain. N'attendons pas; ne remettons rien à plus tard: payons résolument la cotisation dès qu'elle est due.

La recommandation s'adresse aux cercles comme aux membres. Il faut tenir en octobre l'assemblée annuelle, procéder aux élections, régler les comptes avec le bureau central. Les retardataires causent une foule d'ennuis qu'ils pourraient éviter bien facilement en accélérant le pas...

La tâche du secrétaire des cercles est généralement peu rémunératrice et assez ingrate. Prêchez-lui votre concours au moins une fois par année. Ne l'obligez pas à réclamer deux ou trois fois votre contribution. Payez-la de votre propre mouvement même si cela doit lui causer une grosse surprise...

Il serait fort heureux que l'U. C. C. puisse exister et rendre une foule de services sans rien exiger de ses membres. Cela n'est malheureusement pas possible et alors ce sont les cultivateurs qui doivent soutenir leur union. Tandis que nombre de syndicats réclament des ouvriers \$2.00 PAR MOIS, l'U. C. C. prie ses membres de lui verser \$2.00 PAR ANNEE. Est-ce vraiment trop?

Si vous croyez que l'U. C. C. rend des services, qu'elle est indispensable à la classe agricole, qu'elle doit se développer davantage, payez rapidement votre cotisation. Payez-la résolument et sans mesquinerie. Rappelons-nous du dicton: "Qui donne vite donne deux fois".

N'hésitons pas: payons double contribution puisqu'il suffit pour cela d'accepter le compte à l'échéance et d'éviter d'ennuyeux retards. Ne soyons pas de ceux qui croient à la nécessité de l'U. C. C., mais qui lui refusent trois ou quatre sous par semaine...

D. B.

N.D.L.R. — Quelques cercles, par conviction, ou parce qu'ils ont été fondés à tel ou tel mois de l'année, payent leurs cotisations en autre temps qu'en octobre. Il ne s'agit pas évidemment pour eux de payer deux fois dans un an.

UN "SYSTEME BANCAIRE"

Au service des coopératives

Il y a exactement une semaine, la ligue américaine des coopératives tenait un congrès à Kansas City. Les journaux ont fait grand état des déclarations du président de la ligue et des principes qui ont été mis de l'avant.

On a plus particulièrement souligné ce projet du Dr James-D. Warbasse: "La prochaine mesure des coopératives sera de constituer leur propre système bancaire." Il devient évident aujourd'hui qu'il faut, sinon toujours commencer par là, du moins toujours en venir là.

Un sociologue méritant de langue anglaise, M. Harpell, remarquait récemment que le mouvement coopératif en Angleterre a végété tant que n'ont pas été constituées les coopératives d'épargne et de crédit. L'observation est fondée et il s'en dégage une profitable leçon.

Chez nous, bien que la coopération tarde par-

fois à s'instaurer, nous pouvons nous réjouir du moins de ce que les Caisses populaires justifient de plus en plus le qualificatif qui fait partie de leur nom. "Le système bancaire" des coopératives n'est plus à créer ici; c'est déjà fait et pour le mieux. Les caisses populaires, premier anneau de l'organisation coopérative, existent en maintes paroisses, sont administrées par des cultivateurs et servent les intérêts ruraux.

La classe agricole ne se montre hostile envers personne lorsqu'elle vit pleinement sa vie et conduit ses propres affaires. A elle donc de garder à la campagne l'argent de la campagne et de l'utiliser, avec le concours de la caisse populaire, à établir les rouages coopératifs dont le fonctionnement harmonieux mettra plus de bien-être dans les foyers.

D. B.

NOS CERCLES AU TRAVAIL

Officiers DE L'U. C. C.

Président: M. Abel Marion, Ste-Edwidge;
Aumônier: R. P. Léon Lebel, S. J.;
1er vice-président: M. Alfred Hardy, St-Basile;
2ème vice-président: M. G.-H. St-Cyr, Nicolet;
Secrétaire général: M. Gérard Fillon, L.S.C.;
Directeur général de la Mutuelle-Vie: M. Thiribe Belzile, L. S. C.;
Rédacteur de la "Terre de Chez Nous": M. Dominique Beaudin;
Conseiller juridique: Me Wilfrid Guérin, N.P.

Martinville (Compton)

Nous procédions le 6 octobre dernier à la réorganisation de notre cercle. Une vingtaine de cultivateurs sont devenus membres de l'U. C. C. et ont formé le bureau de direction suivant: M. Camille Côté, président; M. Elie Boivin, vice-président; M. Louis-Philippe Tremblay, secrétaire; MM. Alfred Fortier, Napoléon Baillargeon, Amédée Beaudoin, Omer Desrosiers, et Joseph Simard, (père), directeurs, M. l'aumônier du cercle est M. l'abbé J.-A. Turcotte.

Louis-Philippe Tremblay, secrétaire

St-Vianney (Matapédia)

Au début de la séance du 9 octobre, M. Louis Ouellette qui préside souhaite la bienvenue aux 35 membres présents. Invité à présenter un travail, M. Alphonse Martel traite de l'Union dans la paroisse et de l'organisation coopérative. Sur proposition de M. Charles Pélissier, le cercle a adopté une résolution pour demander au gouvernement de porter les primes à \$40.00 l'acre sur les lots qui ont été abandonnés et qui sont ensuite repris pour être mis en culture. Demande est faite également au gouvernement fédéral d'obtenir une réduction des prix des engrais chimiques et des machines aratoires.

Antoine Fortier, secrétaire

St-Elzéar (Beauce)

Réunion du cercle le 26 septembre. M. l'aumônier relate ce qui s'est passé au congrès régional de Ste-Marie de Beauce. Le président montre l'importance de l'égouttement et donne un compte rendu du voyage d'étude fait à la ferme de M. Roberge, de Charny. Les membres discutent la fondation d'un syndicat de buannerie, puis la réunion prend fin.

Emile Lamontagne, secrétaire

Ste-Françoise (Rivière-du-Loup)

Le cercle local a procédé à ses élections au cours de l'assemblée

LAMES DE TONDEUSES AIGUISEES

Les lames émoussées de TOUTES les MARQUES peuvent être remises à point, tout comme neuves, si elles sont envoyées à notre fabrique de Toronto pour être aiguisées. Service prompt et travail garanti.
Lames de tondeuses à cheval 40c, chacune; la paire 75c.
Tondeuses de barrière ou tondeuses de fanon, la paire 75c.
Lames de tondeuses à monton, la paire 35c.
Couteaux, 10c. Peignes, 25c.
Envoyez vos lames par colis postal. Inscrivez sur le paquet vos noms et le nôtre. Ecrivez-nous les instructions voulues en y incluant un timbre pour le retour du paquet.
FLEXIBLE SHAFT CO., LTD.
341, Weston Rd. S., Toronto, Ont.
Fabricants des célèbres Tondeuses STEWART

CONVOICATIONS

SAMEDI, LE 22 OCTOBRE :
Saint-Albert.

DIMANCHE, LE 23 OCTOBRE :
L'Ascension (Labelle).

VENDREDI, LE 28 OCTOBRE :
Saint-Malachie.

DIMANCHE, LE 30 OCTOBRE :
St-François d'Assise.

qu'il a tenue le 27 septembre et il a constitué le bureau de direction suivant: M. Alfred Côté, président; M. Joseph Deveau, vice-président; M. Florian Ouellette, secrétaire; MM. Cyrille Beaulieu, Donat Ouellette, Ernest Lavoie, Tancrède Beaulieu et Wilfrid Morin, directeurs.
Florian Ouellette, secrétaire

St-Damien de Brandon (Berthier)

Le cercle a tenu séance le 11 octobre sous la présidence de M. Aldéric Boucher. 69 membres étaient présents. Le président et l'aumônier ont tour à tour traité de notre participation au congrès diocésain de Joliette. MM. Aldéric Boucher, Édouard Frappier et le secrétaire ont présenté des travaux. Des résolutions ont été adoptées pour demander la diminution des prix des engrais chimiques et des machines aratoires. Prochaine séance: le 14 novembre.

Causapscal (Matapédia)

Au début de la séance du 7 octobre, le cercle local a félicité son président, M. Charles Castonguay, qui vient d'être élu président de l'Union diocésaine de Rimouski. Après avoir exprimé ses remerciements, ce dernier a donné comme mot d'ordre pour l'année courante l'établissement des syndicats coopératifs. Reprenant le thème déjà traité par M. l'aumônier, il a rappelé la nécessité de comprendre à fond la coopération et a montré que les équipes d'études fournissaient le meilleur et le plus rapide moyen d'obtenir ce résultat. Un travail a été présenté par M. Albert St-Laurent qui a traité de l'aménagement des terres par l'utilisation de la marne. Il a suggéré de demander un octroi au ministère de l'Agriculture afin de dresser ou de réparer les chemins qui conduisent aux lacs. Les élections ayant eu lieu, le nouveau bureau de direction est ainsi formé: Président, M. Charles Castonguay; vice-président, M. Alfred St-Laurent; directeurs, MM. Ernest Corneau, Edmond Blanchard, Grégoire Blais, Robert Duchesnes, Diogène Desrosiers. Le secrétaire est maintenant dans ses fonctions.

Le secrétaire.

St-Léon-le-Grand (Matapédia)

125 cultivateurs environ assistaient à la séance tenue le 9 octobre sous la présidence de M. Alfred Belzile. Ce dernier a résumé le travail accompli par le cercle au cours de l'année écoulée et il a esquissé le programme de l'année 1938-39. Dans une intéressante causerie, M. Victorien Jacques montre les avantages que les ouvriers de la forêt peuvent retirer de la section des bûcherons de l'U. C. C. Il les invite à former un cercle d'étude dans la paroisse et sa recommandation est aussitôt mise en pratique. Après avoir présenté le rapport financier de l'année, le secrétaire rappelle aux membres que le temps du paiement des contributions est revenu. On discute encore de l'achat d'une buannerie, et la séance est levée.

Adrien Guay, secrétaire

Beauharnois

Au cours d'une séance récente, notre cercle a attaché beaucoup d'importance à la résolution suivante qu'il a étudiée et adoptée: "Attendu que, d'après contrat, il est stipulé que le blé d'inde, entrepris par les "contracteurs", ne doit servir à d'autres fins que la mise en conserve, par les manufacturiers.

Attendu que, cette année, on n'a pas pris toute la production

des contractants; Attendu que, par le fait même, un trop grand nombre de cultivateurs perdent de l'argent, à cause d'imprévoyance, (en donnant si grand contrat tandis que l'on savait qu'un vieux stock était encore en storage); Il est proposé par M. Emile Dagenais et secondé par M. Jos.-E. Paquette que, par l'entremise de l'U. C. C., demande soit faite aux deux gouvernements, fédéral et provincial, qu'à l'avenir en pareil cas, les gouvernements obligent les manufacturiers de conserver à prendre un maximum de la production par acre."

Louis-Aimé Hébert, secrétaire

Saint-Albert

L'assemblée annuelle du cercle local aura lieu le 22 octobre prochain à 7 h. à la salle publique. M. l'abbé J.-B. Caya, aumônier diocésain, M. l'abbé Irénée Gauthier, aumônier du cercle de St-Valère, M. Léopold Paquin, président diocésain, M. J.-E. Lemire, agronome régional, et M. Maurice Landry lauréat du mérite agricole des jeunes seront présents. Cultivateurs et fermiers sont cordialement invités.

Léo Gaucher, secrétaire

Clerval

L'élection du bureau de direction a été faite au cours de l'assemblée du 9 octobre. Les directeurs nommés sont M. Willy Cossette, président; M. Henri Veillette, vice-président, M. Félix Cayouette, secrétaire, MM. Oscar Denis, Ernest Wilfrid Doyon, Hormidas Boulanger et Alcide Bégin. Il a été convenu d'inviter M. Samuel Audette, président régional, et M. l'abbé Halde, aumônier régional, à visiter notre cercle. En d'autres résolutions, le cercle s'est prononcé pour le relèvement des salaires des bûcherons et pour la construction d'un entrepôt frigorifique dans la partie ouest de l'Abitibi.

Félix Caouette, secrétaire

Beauharnois

Au début de l'assemblée du 10 octobre, le trésorier du cercle présente son rapport annuel. Il s'est transigé des affaires pour une somme de \$4,502; c'est plus de quatre fois le chiffre de l'année dernière. On procède ensuite aux élections annuelles et le nouveau bureau de direction est ainsi formé: M. Eucher Montpetit, président, M. Eucher Lefebvre, vice-président, MM. Henri Hébert, Orphur Montpetit, Arthur Leduc, Eucher Leduc, Arthur Gendron et Rodolphe Ménard, directeurs. En l'absence de M. Montpetit, le vice-président dirige les délibérations. Il expose en quelques mots le programme du cercle; il insiste particulièrement sur l'étude et la coopération. M. l'aumônier explique le fonctionnement des équipes d'études et celles-ci sont organisées séance tenante.

Is.-A. Hébert, secrétaire

Nicolet

Les élections annuelles ont été tenues à la séance du 29 septembre. Président depuis trois ans déjà, M. Georges Fleurent démissionne et M. Romulus Manseau lui succède. Les autres membres du bureau de direction sont: M. Chs-Ed. Pinard, vice-président, M. Thiribe Tremblay, secrétaire, MM. Hermann Rousseau, Georges Fleurent, Nérée Chamberland, Chs-Ed. Dubuc et Alcide Smith, directeurs. M. le président ayant exprimé ses remerciements, M. l'aumônier traite des caisses populaires et montre les services qu'elles peuvent rendre aux paroisses rurales. Il

suggère que l'étude de la coopération et des organisations coopératives soit le principal sujet d'étude de l'année.

Thiribe Tremblay, secrétaire

Bois-Franc

M. Albert Bernatchez présidait le 2 octobre dernier la deuxième assemblée de notre cercle. L'assistance était d'une quarantaine de membres. A la suite d'une conférence de M. Paul Charette, M. l'aumônier a relaté le voyage qu'il a fait à Québec afin de venir en aide aux cultivateurs de la paroisse. Diverses résolutions ont été adoptées, dont une pour demander un traitement plus équitable pour les bûcherons. Le cercle se propose d'organiser des cours postcolaires le printemps prochain.

Rodolphe Charette, secrétaire

Ste-Gratude (Abitibi)

Cours postcolaires, coopération, caisses populaires, instruction agricole, équipes d'étude et propagande, tels sont les principaux sujets débattus lors de la séance du 9 octobre. Les conférenciers ont été M. le président Georges Lessard, M. l'aumônier et M. J.-A. Arsenault. Les membres de la J. A. C. ont été invités à se rallier à l'U. C. C. afin de contribuer au développement rapide de la paroisse et à l'avancement de l'agriculture. Le bureau de direction se réunira le 30 octobre et cette assemblée sera suivie de la séance régulière du cercle le 13 novembre.

J.-A. Arsenault, secrétaire

Val St-Gilles

Mettant à profit la soirée du dimanche, les membres du cercle local se réunissaient le 2 octobre. Après avoir discuté de la situation des colons dans la paroisse, deux résolutions importantes ont été unanimement approuvées. Sur proposition de MM. Philippe Dorion et Albert Durand, il est résolu que les cédulaires établis sur des terres neuves en vertu du plan de colonisation Vautrin aient droit aux avantages du plan Auger-Rogers, ce qui leur permettra de fonder un foyer et de s'établir définitivement. Comme beaucoup de colons de la paroisse possèdent des terres entièrement en "brûlé", il est résolu que ces colons aient accès aux lots de la Couronne et qu'ils puissent, sous

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs,
fondée en 1928.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité.

515, avenue Viger
Montréal

Tél.: LA 6273

ABONNEMENT

Au Canada:

\$1.00 par année

\$2.50 pour 3 ans

A l'étranger:

\$1.50 par année

Imprimée par
L'Action Sociale, Ltée,
3, boul. Charest, Québec.

Nécrologie

L'Union catholique des cultivateurs et les cercles paroissiaux recommandent au repos de l'âme de

M. J.-Philippe Dolbec, de Ste-Rose-de-Laval, décédé récemment. Le défunt était secrétaire du cercle de l'U.C.C. de la paroisse et les services qu'il rendus à la classe agricole se comptent pas.

la surveillance du cercle de l'U. C. C., en tirer le bois dont ils ont besoin pour leurs constructions.

L. Carrière, secrétaire

Beaudry

A sa réunion du 2 octobre, le cercle local reformait son bureau de direction pour l'année 1938-39. Le Rév. Père A. Dumais a présidé aux élections, et donné quelques recommandations sur le choix des directeurs. Le bureau de direction a ensuite été constitué comme suit: M. Willy Bacon, président, M. Oscar Dégler, vice-président, MM. Joseph Bédard, T. Imunbersteg, Raphaël Girard, Emery Noël, Irénée Beaumier et Louis Gingras directeurs. Le président élu ré

(Suite à la page 17)

ASTHME et BRONCHITE CHRONIQUE

Plus d'étouffements, de sifflements, de halètement, d'oppression! Envoyez ce teux persistant! Les Capsules RAZ-MAH de Templeton apportent un soulagement immédiat. Le traitement continu amène le contrôle de l'asthme. 50c et 1.00. GRATUIT chez les pharmaciens. Demandez par lettre un échantillon GRATUIT à Templeton RAZ-MAH, 56 Colborne St., Toronto, Dept. 16.



Cultivateurs!

La plupart des sols de la province sont acides.

Le moyen le plus efficace et économique de corriger ce défaut, c'est de chauler. Toutefois, pour obtenir les résultats désirés, il est absolument nécessaire de chauler avec un produit éprouvé qui contribuera, par ses qualités indispensables, à augmenter grandement le rendement de vos terres. Sur le marché depuis un quart de siècle, le produit le plus pur, d'une mouture fine et parfaite, d'un rendement merveilleux et revenant au plus bas prix, "Calco" est reconnu partout sans égal. Exigez-le toujours ou commandez-le de bonne heure et directement aux seuls fabricants.

Le grand chauler
par excellence

par ses qualités indispensables, à augmenter grandement le rendement de vos terres. Sur le marché depuis un quart de siècle, le produit le plus pur, d'une mouture fine et parfaite, d'un rendement merveilleux et revenant au plus bas prix, "Calco" est reconnu partout sans égal.

Exigez-le toujours ou commandez-le de bonne heure et directement aux seuls fabricants.

LA CARRIERE DESCHAMBAULT, Inc.
56, rue St-Pierre
Québec

LA FIN COURONNE L'OEUVRE

Chez les propagandistes de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. -- Le concours du congrès général. -- L'idée fait son chemin.

EXERCICE financier de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. se termine le 31 décembre. Ainsi le veut la loi. Le hasard veut cependant que la société soit née au mois d'octobre 1936. C'est donc au mois d'octobre qu'elle célèbre son anniversaire. Heureuse coïncidence, l'exercice de l'U. C. C. commence avec ce mois-là.

Pour célébrer dignement le deuxième anniversaire de notre société, nous avons demandé à nos propagandistes de redoubler d'efforts pendant le mois de septembre pour nous préparer des rapports significatifs à soumettre au congrès général. Le mois de septembre a été agrémenté par un concours, que nous avons appelé le concours du congrès général.

Il s'agissait de mettre en vigueur le plus d'assurance possible pendant le

mois. Pour arriver à ce résultat, nos propagandistes devaient obtenir beaucoup de propositions et encaisser beaucoup de premières primes. C'est ce qu'ils ont fait.

Ils nous ont envoyé pendant le mois 71 propositions, formant un total de \$51,000. Cela éclipse tous les records de l'année courante. Vingt-deux propagandistes ont contribué à ce résultat, dont 9 de Rimouski avec un total de \$29,000, 3 de Nicolet avec \$10,500, et 4 de Québec-Sud avec \$6,000. Quelques-uns de ces propagandistes ont fait plus que leur part, en particulier MM. Louis de Gonzague Lepage (Rimouski), avec \$11,500 de propositions, Ths Talbot (Rimouski), avec \$8,000 de propositions, Adrien Guay (Rimouski) et J.-L. Faucher (Nicolet), avec \$3,500 de propositions chacun, Fridolin Roy (Québec-Sud), avec \$3,000 de

propositions, et J.-Omer Gendron (Rimouski), avec \$2,000 de propositions.

Il y avait quelques prix à gagner. Le premier était attribué au propagandiste qui ayant obtenu un certain montant de propositions et encaissé les premières primes d'un montant égal d'assurance, aurait au 30 septembre, depuis l'organisation de la société, fait mettre et maintenir en vigueur le plus fort montant d'assurance par rapport au montant de ses propositions.

Notons d'abord que pendant le seul mois de septembre nous avons mis en vigueur 95 polices, formant un total de \$73,500. Ce chiffre dépasse tout ce que nous avons vu jusqu'ici, non seulement en 1938, mais depuis l'organisation de la société.

Trente et un propagandistes, de huit unions diocésaines, ont mis l'épau-le à la roue. Tous ont obtenu du succès. Le malheur veut cependant qu'il n'y ait pas des prix pour tous. Il n'y a que trois gagnants. Ce sont :

Premier, M. Thomas Talbot, de l'Is-le-Verte (diocèse de Rimouski), qui obtient un quota de 100 pour 100.

Deuxième, M. Léopold Paquin, de Ste-Perpétue (diocèse de Nicolet), qui obtient un quota de 94 pour 100.

Troisième, M. Louis de Gonzague Lepage, de Rimouski, qui obtient un quota de 92½ pour 100.

A ces trois heureux gagnants nous offrons nos félicitations. Nous félicitons aussi de tout cœur tous ceux qui ont contribué au succès du concours. Dans ces derniers, nous incluons naturellement tous les cultivateurs qui ont confiance à leur société d'assurance-vie. Nous profitons de l'occasion pour leur souhaiter à tous longue vie et prospérité.

Le succès du concours de septembre nous réjouit pour plusieurs raisons, entre autres pour celle-ci qu'il indique jusqu'à quel point la mutualité gagne du terrain dans la classe agricole. Cela seul suffit à nous encourager à continuer sans relâche le travail entrepris il y a deux ans.

Le directeur général,

Thuribe BELZILE.

D'un Trimestre à l'Autre

LA MUTUELLE VIE DE L'U.C.C

Enregistre des Progrès

Voici quelques chiffres tirés des registres de la société au 30 septembre. Ces chiffres se passent de commentaires.

ASSURANCE EN VIGUEUR

	Polices	Montant
Troisième trimestre 1938	158	\$128,100
Troisième trimestre 1937	91	77,000
Augmentation	67	\$ 51,100
Année 1938 au 30 septembre	411	\$336,300
Année 1937 au 30 septembre	220	192,000
Augmentation	191	\$144,300
Total au 30 septembre 1938	777	\$647,100

PROPOSITIONS REÇUES

	Nombre	Montant
Troisième trimestre 1938	162	\$127,600
Premier semestre 1938	267	221,550
Année 1938 au 30 septembre	429	\$349,150
Année 1937 au 30 septembre	320	273,500
Augmentation	109	\$ 75,650

QUELQUES REGIONS A L'HONNEUR (propositions)

3e trimestre 1938—3e trimestre 1937

Rimouski	\$46,500	\$17,500
Nicolet	25,600	37,500
Chicoutimi-Nord	14,000	Rien
Québec-Sud	14,000	7,500

LES CHAMPIONS DE L'ANNEE 1938 A DATE

Propagandistes régionaux :	Propagandistes locaux :
Léopold Paquin (Nic.)	Simon Maltais (Chic.)
Antoine Bard (Rim.)	L.-G. Lepage (Rim.)
Adrien Guay (Rim.)	Ths Talbot (Rim.)
Eug. Sincerny (Jol.)	Alb. Lebel (Rim.)
Omer Filion (Rim.)	Ls Gilbert (Q.-sud)
Gérard Ouellet (Rim.)	Alb. Belzile (Rim.)
	J.-B. Jutras (Nic.)
	Arm. Ouellet (Rim.)

LA MUTUELLE-VIE DE L'U.C.C.

Lisez La Terre de Chez Nous

C'est votre intérêt.

Vous y trouverez

toujours

des renseignements utiles

Un membre de

l'U. C. C.

doit savoir ce que

son Association

fait pour lui

et pour la masse.

L'Office du crédit agricole a remis plus de 17 millions aux cultivateurs

L'Office du crédit agricole, au 30 septembre 1938, avait consenti 9,990 prêts formant un montant total de \$23,595,024.41. — 7,036 prêts ont été payés aux emprunteurs formant un montant total de \$17,033,049.41.

La différence entre le montant des prêts consentis et le montant des prêts payés sera

déboursée dès que les notaires auront produit les titres des emprunteurs; cela occasionne forcément quelques délais. L'office débourse de ce temps-ci plus de \$1,000,000. — par mois.

Suivent plus bas des statistiques susceptibles d'intéresser le public :

RECAPITULATION

Nombre de prêts payés	7,014
Grandeur de la propriété, donnée par les emprunteurs	Arpents..... 587,209
	Acres..... 336,552
Montant demandé par les emprunteurs	\$ 18,242,702.87
Valeur du terrain, donnée par les emprunteurs	\$ 23,773,325.50
Valeur des bâtisses, donnée par les emprunteurs	\$ 16,649,639.50
Total de la valeur du terrain et des bâtisses	\$ 40,422,965.00
Estimation municipale de la propriété	\$ 20,469,791.08
Estimation du Bureau de la Revision	\$ 28,078,910.00
Estimation de la ferme et des bâtisses par les estimateurs locaux	Valeur au comptant..... \$ 31,377,615.61
	Valeur de vente à terme..... \$ 35,544,143.00
Assurances en vigueur lors de la demande	\$ 12,368,725.96
Actif déclaré par les emprunteurs	\$ 56,858,028.21
Passif " " "	\$ 18,442,487.63
Roulant de la ferme	Valeur des animaux..... \$ 6,200,993.46
	Valeur du matériel..... \$ 5,719,335.95
Total du roulant de la ferme	\$ 11,920,329.41
Moyenne d'âge des emprunteurs	44 ans
État civil	Célibataire..... 591
	Marié..... 5,981
	Veuf..... 442
Membres de la famille résidant sur la ferme	Fils..... 16,916
	Moyenne d'âge..... 13 ans
	Filles..... 14,861
	Moyenne d'âge..... 12 ans
Proposition du Bureau de Revision	Montant recommandé..... \$ 16,973,529.66
	Remboursements semi-annuels exigés..... \$ 339,470.60
	Assurances requises..... \$ 9,328,692.00
Décision du Bureau des Régisseurs	Montant accordé..... \$ 16,984,274.41
	Remboursements semi-annuels exigés..... \$ 339,685.49
Montant des hypothèques payé avec le produit de l'emprunt	\$ 12,961,380.94
Montant des dettes ordinaires	\$ 4,022,803.47
Réduction de dettes obtenue	\$ 1,010,624.41

Rodolphe LAFLETTE
Secrétaire.

Au 30 Septembre 1938.
Le statisticien
FERNAND BLACHE.

Les cours à l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe

Le directeur de l'Ecole de laiterie de la province de Québec nous informe que les différents cours sur les produits laitiers qui seront donnés, cette année, ont été fixés aux dates suivantes :

COURS FRANCAIS

Crème glacée, du 2 au 11 novembre 1938;
Experts-essayeurs de lait, du 14 au 25 novembre 1938;

Fabricants de fromage, du 25 novembre au 16 décembre 1938;
Experts-essayeurs de lait, du 17 février au 1er avril 1939.
Fabricants de beurre, du 20 janvier au 11 février 1939;
Technologie laitière, du 20 février au 1er avril 1939.

COURS ANGLAIS

Expert milk testers, from the 14th to the 25th of November 1938.

Butter and cheese makers, "Separately", from November 25th, to December the 16th, 1938.

N.B.— Pour tout renseignement concernant le détail des cours et les conditions d'admission, on est prié de s'adresser à :

M. J.-Albert Bois, sec.
Ecole de laiterie,
St-Hyacinthe, Qué.

Emigration de vaches laitières

Une expédition composée de

365 têtes de bovins laitiers de race holstein est partie de Montréal pour l'Angleterre vendredi, le 7 octobre 1938. C'était l'expédition

la plus nombreuse du genre qui ait jamais été faite du Canada; ces animaux avaient été achetés de quelques-uns des meilleurs éleveurs de Holsteins des provinces d'Ontario et du Québec par le baron Robert Von Trutzschler, un cultivateur de Chester, Angleterre, pour lui-même et plusieurs autres cultivateurs de différentes parties de l'Angleterre. Ces animaux doivent servir à la production du lait et à la reproduction. Environ 80 pour cent des bêtes sont des génisses, le reste se compose de vaches, à l'exception de trois taureaux d'un haut mérite. Chaque animal a été éprouvé pour la tuberculose bovine et l'avortement infectieux, et examiné pour la conformation et le type, avant l'expédition, par les inspecteurs du ministère fédéral de l'Agriculture.

COUPON D'ABONNEMENT

"La Terre de Chez Nous",
515, avenue Viger,
Montréal.

Vous trouverez ci-inclus la somme d'un dollar en paiement d'un abonnement d'un an à "La Terre de Chez Nous".

Nom.....

Paroisse..... Bureau de poste.....

Comté.....

Faites remise par bon de poste ou par chèque.

Les éleveurs de Québec triomphent à Columbus

L'exhibit ayrshire de la province de Québec a figuré de façon brillante à l'exposition laitière nationale de Columbus, Ohio. Les rapports sont encore incomplets. Cependant, un télégramme nous apprend que l'exhibit de la province de Québec s'en reviendra avec la bannière du grand championnat pour les taureaux ayrshires, tout comme l'an dernier, ainsi qu'avec plusieurs autres premiers prix. Le rapport complet sera communiqué au public dans quelques jours.

LE POISSON SE PRÊTE à la préparation des repas LES PLUS VARIÉS



VOUS pouvez goûter de délicieux repas de poisson, sur la ferme, tout aussi facilement que si vous viviez près de l'eau.

De savoureux poissons, mollusques et crustacés canadiens, en conserve, fumés, séchés ou marinés sont toujours disponibles chez votre épicerie régulier. Ils vous sont offerts dans le meilleur état et avec toute leur saveur originale.

Vous pouvez vous en procurer, toute l'année durant, nombre de variétés qui peuvent être préparées de plusieurs manières différentes. Servez du poisson à la famille... vous verrez comme on lui fera honneur.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES, OTTAWA.

ESCALOPE DE POISSON AUX LÉGUMES

- 3 tasses de légumes cuits (carottes, pommes de terre, oignons, etc.)
- 3 cuillères à soupe de saindoux ou de beurre
- 3 cuillères à soupe de farine
- 1 tasse de lait
- 1 tasse d'eau de légumes (ou de lait, à défaut d'eau indiquée)
- 1 cuillerée à thé de sel
- 1/4 cuillerée à thé de poivre
- 1 tasse de poisson cuit, lamellé (en conserve, ou tout reste de poisson cuit au four ou bouilli)
- Chapelure tamisée.

Faites une sauce blanche en faisant fondre le beurre, mélangeant avec la farine, ajoutant le lait et l'eau de légumes, et cuisant jusqu'à consistance parfaite et lisse. Mettez les légumes cuits et coupés en dés dans une casserole graissée, ajoutez le poisson lamellé, assaisonnez, couvrez avec la sauce blanche, saupoudrez de chapelure et parsemez de pointes de beurre. Cuissez dans un four modéré jusqu'à ce que le plat soit chaud et risolé. Suffit pour 6.



Ministère des Pêcheries, Ottawa.

Veuillez m'envoyer votre brochure gratuite intitulée "100 Délicieuses Recettes de Poisson".

Nom.....

(Ecrire lisiblement, en lettres détachées)

Adresse.....

FP-8F

LE POISSON AU MENU DU JOUR



Mesdames!
DEMANDEZ LA
BROCHURE
GRATUITE

L'agronomie et l'avancement des sciences

La ville des Trois-Rivières pourra, sans que nous puissions lui en contester le droit, se proclamer tout à son aise la ville des congrès. Depuis quelques semaines ses plus importantes salles de réunions ont été envahies par des congressistes de diverses catégories venant de tous les coins de la province. De toutes ces réunions, la récente convention de la corporation des agronomes du Québec ne fut pas l'une des moins importantes.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, le rideau vient de tomber sur le sixième congrès annuel de l'Association canadienne-française de l'avancement des sciences, dont les séances d'étude du 8 au 10 courant, se sont tenues à la salle académique du Séminaire des Trois-Rivières et à l'amphithéâtre de physique de l'académie La Salle.

L'Acfas, comme l'appelle les gens pressés, est une fédération des sociétés ayant pour objet l'expansion et la vulgarisation des sciences au Canada français. La Société agronomique du Québec fait partie des quelque trente-cinq groupements d'hommes de sciences et de techniciens formant cette fédération. Elle y tient un rôle de plus en plus important. Si nous en jugeons par le programme des travaux présentés durant ce congrès de trois journées entières consacrées à l'étude des problèmes dans tous les domaines où la science a quelque chose à faire, le corps agronomique du Québec collabore généreusement au travail de vulgarisation entrepris par la fédération.

Dans la demi-journée réservée à la section de zoologie et de biologie générale dont les séances furent présidées par M. Jos.-L. Beaulne, du service entomologique de la province, plusieurs membres de la corporation des agronomes et notamment du service de la Protection des Plantes occupèrent la tribune des conférenciers.

MM. André-A. Beaulieu, Joseph Duncan, J.-L. Beaulne, Georges Gauthier, Paul Morrisset, Paul Dorval et René Mougeot étaient au programme.

Ils ont présenté des travaux sur la vie, l'évolution de divers insectes dont nos récoltes sont habituellement la proie tandis que M. Georges Maheux, directeur du même service, a présenté une couple de travaux relatifs aux épidémies de sauterelles et de légionnaires noirs réprimées au cours de l'été dans plusieurs districts envahis par ces insectes et où ces fléaux menaçaient de prendre des proportions alarmantes. Il sera intéressant de porter à la connaissance des lecteurs, un de ces jours, ce qu'il en a coûté pour circonscrire ces fléaux et d'établir la valeur des récoltes qui furent épargnées grâce à l'attitude prise par les autorités du ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire du service de la Protection des Plantes.

Encore une fois la science, on peut le dire, durant ces épidémies menaçantes est venue au secours de l'agriculture, source importante de revenus en cette province. Quand on sait que l'Acfas travaille ainsi par l'intermédiaire de ses nombreuses filiales à approfondir tous les problèmes qui se posent à l'attention du monde scientifique, on réalise bien la portée de son oeuvre et la haute influence sur notre économie, des multiples découvertes résultant de ses travaux d'étude et de recherches.

F. F.



Une fête à M. Cyrille Cantin de St-Raymond

La paroisse de St-Raymond entretient un véritable culte des fêtes agricoles. Les journaux de Québec ont fait écho à celle que les agriculteurs de cette localité ont organisée pour fêter le grand succès remporté par M. Cyrille Cantin au dernier concours du Mérite Agricole.

Dans ce coin de terre entouré aux trois-quarts d'imposantes mailles de notre merveilleuse chaîne de montagnes laurentiennes et qui, aux visiteurs, fait l'impression d'une oasis au milieu d'un désert, les cultivateurs méritants se recrutent en assez grand nombre aussi bien parmi les pionniers de l'agriculture régionale, modernisée à coups de sacrifices et de peines que chez ceux qui demain seront au levier de commande.

La famille Cantin, pour sa part, en a fourni des deux catégories de ces champions qui ont fait honneur à la province et particulièrement au comté de Portneuf. Chez M. Cyrille Cantin, en effet, même amour de la terre, même ardeur au travail, même souci de perfectionnement professionnel, même adresse à réussir toutes les entreprises chez le père comme chez les fils. Résultats d'un ensemble de qualités aussi appréciables, mêmes succès dans tous les concours où il leur fut donné de participer.

M. Cantin, père, est passé avec succès par toutes les étapes du grand concours du Mérite agricole. En septembre dernier, il était fait Commandeur de l'Ordre du Mérite agricole chez les fils, tous trois établis à demeure sur le bien paternel morcelé, fait qui mérite d'être cité en exemple et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir l'un des trois remportait, il y a quelque quatre ans, un magnifique trophée offert par une compagnie industrielle au meilleur producteur de pommes de terre du Canada entier. Le jeune Cantin remportait ce succès assez remarquable à l'exposition royale du Canada, à Toronto.

La fête a réuni l'élite agricole de la paroisse. Elle fut présidée par M. l'abbé Pichet-

te, curé de St-Raymond et bien qu'on ne le mentionne pas dans la nouvelle, M. l'abbé Lachance, vicaire, guide éclairé de la jeunesse rurale et animateur de tous les mouvements paroissiaux. Il est logique de supposer qu'il fut de cette démonstration l'un des plus généreux collaborateurs.

L'honorable M. Bona Dussault et M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, étaient de la fête. Ils ont, au nom de toute la province agricole du Québec, présenté les hommages des agriculteurs à M. Cyrille Cantin l'un de ses membres les plus méritants.

Plusieurs agronomes, dont M. Henri Lauzière et E. Boutin adressèrent également la parole. La fête fut très digne du grand succès célébré. Elle sera consignée dans les annales agricoles de Saint-Raymond comme l'une des plus imposantes manifestations en l'honneur des mérites du bon travailleur des champs.

A l'aide de renseignements recueillis au cours d'une visite de cette ferme bien tenue, et de notes obtenues de MM. Jean-Charles Magnan, chef du Service de l'Enseignement agricole, ancien agronome du comté de Portneuf et de M. Elphège Marseille, agronome régional du temps, qui tous deux présidèrent aux premiers travaux d'amélioration de la ferme Cantin avec M. J.-H. Lavoie, nous essaierons d'en faire une étude pour les milliers de lecteurs de la "Terre de Chez Nous".

En attendant, nous voulons très respectueusement joindre nos humbles félicitations et compliments à la magnifique gerbe d'hommages présentée à notre héros et à sa famille par les dignitaires religieux et civils en cette circonstance. Nous félicitons particulièrement les citoyens de cette paroisse progressivement du comté de Portneuf pour l'excellente habitude qu'elle a prise de ne jamais laisser passer l'occasion de signaler à l'attention du grand public les succès remportés par ses concitoyens qui savent se distinguer et faire honneur à la profession agricole.

Frs FLEURY

On agrandirait le marché Saint-Roch

Depuis que le syndicat des horticulteurs du district de Québec régit le marché St-Roch en coopération avec les autorités municipales de la cité de Québec, on a pu constater que ce marché fait de rapides progrès, que les cultivateurs s'y sentent plus chez eux et que d'une semaine à l'autre, par suite des améliorations déjà réalisées, il devient de plus en plus achalandé.

Le ministère de l'Agriculture suit de près le développement de ce point de distribution et de vente des denrées agricoles, et le concours qu'il a apporté à son progrès depuis le mois de mai dernier a eu les plus heureux résultats à date.

L'honorable ministre de l'Agriculture, M. Bona Dussault, a voulu se rendre compte lui-

même, vendredi dernier, de l'amélioration de ce marché, et en compagnie de Son Honneur le maire Borne, il s'est rendu sur les lieux. Il a profité de l'occasion pour adresser la parole aux cultivateurs qui ont dit par ailleurs toute leur satisfaction pour l'aide que le gouvernement leur a donnée depuis le printemps dernier.

On sait que le gouvernement provincial étudie présentement l'opportunité de construire un marché couvert pour mieux accommoder les cultivateurs et les citoyens de Québec, cependant que les autorités municipales sont à faire des démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir l'agrandissement de l'emplacement de ce marché important de la cité de Québec.

La culture du bluet

Il n'existe pas, autant que l'on sache, de plantations commerciales de bleuets cultivés au Canada, mais il y a trois plantations expérimentales à la station expérimentale fédérale de Kentville Nouvelle-Ecosse, qui ont suscité un vif intérêt. On trouve également une petite plantation de va-

riétés cultivées à la ferme expérimentale centrale d'Ottawa. Les résultats obtenus à Kentville semblent indiquer que les bleuets se plaisent dans les conditions canadiennes de culture. La plupart des variétés sont rustiques, elles ne redoutent que relativement peu de maladies ou d'insectes, et sous une bonne culture, elles donnent une bonne production de gros fruits. Le choix du sol à bleuets

est important. Il semble que cette plante exige une bonne provision d'humidité, mais non pas un sol saturé d'eau. La culture, la fertilisation, la taille, et le choix des variétés sont traités dans un bulletin que l'on peut se procurer sur demande en s'adressant à la division de publicité et d'extension, du ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

LES CERCLES DE JEUNES AGRICULTEURS

Dans la province de Québec

Le Service d'enseignement agricole, qui a pour chef M. J.-Chs Magnan, comprend, parmi ses nombreuses initiatives, l'organisation des cercles de Jeunes Agriculteurs, sous la direction de M. Adrien Desautels, B.S.A., instructeur en chef au ministre de l'Agriculture.

Cette année, il y a 103 cercles comprenant 1909 membres. Ces cercles sont une véritable école post-scolaire de formation générale et de perfectionnement spécial en agriculture et en coopération.

Leur but, c'est de faire de nos jeunes ruraux, de bons cultivateurs et des hommes de progrès. Il comporte, à cet effet, des enseignements variés, théoriques et pratiques. Ainsi, tous les membres doivent assister aux réunions du cercle, y étudier l'agriculture en commun, passer des examens sur les études faites, se monter une bibliothèque agricole, mettre en pratique sur la ferme, par un projet agricole

de culture ou d'élevage, les cours et démonstrations donnés au cercle, par l'agronome. Enfin, ils tiennent une comptabilité de cette exploitation agricole, la tenue des comptes étant essentielle au succès.

Ce travail annuel, énuméré pour chaque membre, est apprécié et récompensé par le concours de perfectionnement agricole, au Mérite Agricole. Les prix comportent de l'argent et des bourses d'études aux écoles d'Agriculture. Il faut 3 cercles au moins par district agronomique, pour l'obtention d'une bourse. Le champion de chaque district reçoit une médaille d'or, et la somme de \$15.00. Les autres boursiers auront une médaille d'argent et \$10.00. Le lauréat de toute la province aura droit à un cours agricole de 2 ans et une coupe qu'il détiendra pour l'année.

Ce concours répond au désir du ministre et du sous-mi-

nistre de l'agriculture, désirant répandre l'instruction agricole chez les jeunes. C'est vraiment là un concours de sélection d'élèves de choix.

Il y a 1726 jeunes concurrents à ce concours, cette année. Ils se répartissent comme suit, par spécialités agricoles :

En grande culture	665
Protection des plantes	
(concours sur les mauvaises herbes)	221
Abeilles	40
Comptabilité générale	9
Lin	3
Elevage	430
Pommes de terre	170
Légumes et petits fruits	163
Tabac	20
Arbres fruitiers	5

Pour un grand total de 1726 concurrents.

Tous ces projets agricoles finissent à l'automne, par une exposition des produits, ainsi que par un concours d'appréciation par chaque membre de nos cercles.

Au personnel enseignant rural

Nous sommes heureux de communiquer aux lecteurs de la "Terre de Chez Nous" ainsi qu'au personnel enseignant de nos campagnes une approbation publiée par mademoiselle Antoinette Gaudreault, institutrice, dans la revue de la Fédération catholique des Institutrices rurales de la province de Québec, relativement au manuel d'enseignement rural préparé par les RR. FF. Maristes, sous la direction du révérend Frère Marie-Stratonique, provincial de cette communauté.

Je fais mienne cette approbation opportune qui explique l'importance et l'utilité de ce manuel qui vient à son heure.

Ce volume paraît être d'un grand secours aux prêtres et aux institutrices lors des cours post-scolaires qui seront organisés cet hiver. Nous profitons de l'occasion pour offrir nos félicitations aux autorités de l'institution des Frères Maristes, qui depuis si longtemps réclame un enseignement rural facile et réalisable dans notre province.

Jean-Charles MAGNAN,
Chef du service

"Le révérend Frère Marie-Stratonique, provincial des Frères Maristes, Maison provinciale d'Iberville, P. Q., adressait, il y a quelques semaines, à la présidente de la Fédération, avec une aimable dédicace, le MANUEL D'ENSEIGNEMENT RURAL préparé par sa congrégation et édité par Granger Frères".

"Par un hasard dont je me féliciterai longtemps, la présidente était justement absente et, comme le beau Manuel s'adaptait précisément aux cours qui composent ma classe, 3e et 4e années, je m'en suis emparée sans plus..."

"Oh! le beau, l'aimable Manuel de ruralisation. J'en connais peu de manuels de ruralisation, mais il me semble qu'il ne saurait y en avoir de mieux au point de plus pratique, de plus utile surtout".

"Comme la tâche sera facile de ruraliser, avec ce Manuel, mon Manuel, car la présidente a bien d'assigné m'en confirmer la possession, à condition, toutefois, que je vous en dise un mot d'appréciation, ici, dans "Notre Petite Feuille". La pénitence est douce, car mon Manuel est beau et je l'aime, et l'on parle facilement et de grand cœur de ce qu'on aime. Aussi bien puisqu'on m'a nommée secrétaire du comité permanent d'enseignement rural, cela m'oblige à remplir à mon tour, le coin : "Ruralisons". Mon tour sera fait et sur un sujet qui me plaît tout particulièrement".

"Il y a de tout, dans mon Manuel : lectures, exercices grammaticaux, réécritures, problèmes ! Et tout cela chante la Terre, la bonne terre de chez nous, le sol de notre Canada français de sorte qu'incidemment et heureusement, mon Manuel d'enseignement rural est à la fois un manuel d'enseignement national... Mais je ne veux pas m'immiscer dans les affaires des autres comités permanents. Et je vous invite toutes, chères consœurs, à demander à vos commissions scolaires de pourvoir votre classe de ce beau recueil des choses rurales. Il se vend à la Librairie Granger Frères, case postale 909, Place d'Armes, à Montréal, pour la modique somme de 75 sous, et il en vaut dix fois davantage!"

Antoinette Gaudreault,
institutrice,
secrétaire du comité permanent d'enseignement rural.

Le vent chez nous

Au Canada, la force du vent se fait sentir au maximum sur les

côtes de l'Atlantique et du Pacifique, sur les rivages des Grands Lacs et sur les provinces des Prairies.

NOS BELLES RESIDENCES CAMPAGNARDES



Jolie entrée de ferme et résidence de M. Alphonse Drolet, de l'Ancienne Lorette, comté de Québec.

Appréciation d'une visite à Cap-Rouge et à Québec

Lundi, le 5 septembre, jour de la Fête du Travail, un groupe de fermières du comté de Wolfe, venant des paroisses de Ham-Nord, St-Adrien de Ham, Notre-Dame de Ham, St-Camille, Weedon, Garthby, Disraeli et Stratford, organisaient un voyage à Québec dans le but de visiter la vieille capitale en pleine exposition provinciale. Le voyage se fit en automobile sous le patronage de M. J.-E. Lemire de Victoriaville, agronome régional des comtés d'Arthabaska, Wolfe et Mégantic; de MM. Alfred Rousseau, Irénée Chabot et Narcisse Dumais, respectivement agronomes de division de Disraeli, Wotton et Weedon.

Les voyageuses se donnèrent rendez-vous à la ferme expérimentale de Cap-Rouge où les autorités de la ferme, sous la direction de M. Ste-Marie, accueillirent les visiteuses avec la plus grande cordialité. L'on visita les différents départements de la ferme et plus spécialement dans le domaine de l'architecture paysagiste : fleurs, parterres, haies, pelouse, etc.; jardins, arbres fruitiers, petits fruits, aviculture.

Malgré la mauvaise température, MM. Ste-Marie, Paradis et Bertrand, experts en horticulture, se prêtèrent de bonne grâce aux désirs de leurs hôtes, sacrifiant une journée de repos, pour leur faire connaître les résultats des différentes expériences poursuivies en cette manière, et en répondant à toutes les questions posées sur ce qui concerne les cultures spéciales à développer sur la ferme.

Les auditeurs, au-delà d'une soixantaine, à la suite des précieux conseils reçus, se rendirent compte, une fois de plus, de l'efficacité des méthodes expérimentales pour l'avancement rapide et assuré de l'agriculture.

Immédiatement après la démonstration, les autorités recevaient les invités à un lunch très succulent servi dans une des bâtisses de la ferme, aménagée à cet effet. Rien ne fut épargné pour faire de cette courte visite une des plus utiles. A la fin du goûter, des allocutions furent prononcées par M. J.-E. Lemire qui remercia en termes très appropriés, le gérant, M. Ste-Marie, pour sa franche hospitalité. M. Ste-Marie répondit qu'il était très heureux de recevoir un si beau contingent de personnes venues de régions éloignées et félicita ceux qui de près ou de loin avaient concouru au succès de cette belle fête de fermières. En retour il assura son concours dans la solution de toutes les questions qu'on voudrait bien lui soumettre, lui et son personnel. Il invita les assistantes à revenir encore plus nombreux, les assurant du même accueil. Vers les 2 hres de l'après-midi, les joyeux groupes filaient vers Québec, se ralliant ainsi aux milliers d'étrangers qui ont visité l'exposition provinciale de Québec.

L'on sait que l'exposition provinciale de Québec encourage les industries, le commerce, les arts, mais elle a tenu, cette année, à rendre un hommage encore plus grandiose aux fermières qu'elle stimule dans leurs labeurs et leurs grandes ambitions. Les fermières ont sans doute le droit de s'enorgueillir de leur belle mission en procurant le bien-être autour d'elles et en faisant des heureux.

Cette double visite à Cap-Rouge et à Québec encouragera certes nos bonnes fermières canadiennes à continuer leur noble tâche quotidienne et à redoubler d'ardeur dans l'avenir, en pensant que la vocation qu'elles ont choisie

vaut la peine d'être aimée puisqu'on lui fait tant d'honneur et de si belles manifestations.

Cette journée instructive, en même temps que récréative fut un vrai succès et restera mémorable dans le cœur de nos dévouées fermières.

Mme J.-Irénée CHABOT,
Wottonville, P. Q.

Plantes carnivores

La plupart des plantes canadiennes se procurent du sol l'azote nécessaire à leur croissance, mais il existe trois familles de plantes canadiennes qui utilisent les corps des petits animaux pour cela. Les plantes carnivores comprennent les rossolis ou drosères, les grassettes et les utriculaires, ainsi que les sarracénies.

Les GILANIEUSES

Entente entre parents et professeurs

Lest une mode qui dure depuis toujours, bien qu'il n'y ait rien de pratique à la suivre... c'est celle de certains parents : "éprouver la maîtresse en présence des enfants !"

Tout y passe : sa famille, sa manière de marcher, de s'habiller, ses méthodes d'enseignement et surtout, oh ! surtout les punitions !

Si l'enfant ne monte pas de division, lorsque celui du voisin a avancé d'un échelon, c'est évidemment parce qu'il y a des préférés à l'école et, si le petit dernier n'apprend pas de géographie, même s'il lit en épelant, c'est encore du despotisme... qui se discute sur les dires des opprimés !

Pourquoi ne pas parler tranquillement à votre enfant, regarder ses cahiers, lui faire réviser sa leçon, vous intéresser à son travail sans vous substituer à lui pour l'effort... et parler privément à l'institutrice qui vous révélera discrètement que l'enfant dort debout parce qu'il travaille trop en dehors de

l'école, qu'il est distrait et qu'il n'a aucune aptitude pour l'arithmétique, etc ?

Une telle entente est plus profitable que la menace : "Je vais en parler à la maîtresse et tu va te faire passer". Un enfant qui n'est pas toujours le premier en classe, n'est pas nécessairement un imbécile ou un médiocre, rappelons-nous en à l'occasion. Il ne faut pas que l'enfant soit continuellement sur les épines ; quel état moral, alors ! Il n'ose rien entreprendre de peur de se faire "rabattre" et à la maison et à l'école !

Gardons-nous de faire voir l'école comme une maison de correction où l'on ne guette que les écarts pour imposer aussitôt une punition !

Que l'enfant sache qu'il est aimé, guidé, encouragé, et même réprimandé dignement. Car, ne l'oublions pas, l'enfant a du respect pour ceux qui le respectent, en sachant le punir sans l'humilier outre mesure !

MARGOT.

Rapport de l'assemblée du Conseil de la Fédération des cercles de Fermières de la Lièvre

A cette réunion, tenue le 15 septembre, étaient présents : MM. les aumôniers D. Dumouchel, A. Lalonde, A. Fréchette, MM. L. Beaudin et E. Lortie, agronomes Miles A. Robitaille et M. P. Poulin, Mmes les déléguées des cercles fédérés.

Le rapport de l'an 1937 a été accepté. Ont été inscrits dans la fédération les cercles de N.-D. de Pontmain, du Lac des Îles, de St-Jean sur Lac, de Lac Saguay et de Chute St-Philippe.

Sur proposition de M. l'aumônier diocésain deux changements ont été faits à la constitution : les cercles pourront déléguer deux dames (suggestion : que ces deux déléguées soient madame la présidente et madame la secrétaire) ; l'élection du comité privé se fera annuellement.

Il est entendu que les cercles doivent défrayer au moins une partie des dépenses des déléguées officielles.

A l'unanimité on accepte le projet d'une journée diocésaine d'études en septembre 1939 pour célébrer le 15^e anniversaire de la fondation du premier cercle

dans le diocèse, le cercle de Mont-Laurier fondé en déc. 1924, et le 10^e anniversaire de la convention tenue à Mont-Laurier en juillet 1929. Le sujet à l'étude sera la coopération. D'ici là les cercles sont priés d'étudier ce sujet dans leurs assemblées régulières au moins un quart d'heure. La question très importante d'un organe officiel de communication entre-cercles et pour la réception des directives, a été réglée : "la Terre de Chez Nous" sera le journal des cercles de fermières. Chaque cercle est prié de prendre un abonnement au nom de la secrétaire.

Trois votes de remerciements sont adoptés : à l'adresse du ministère de l'Agriculture, de M. E. Gauthier et des dames conférencières.

Les dames déléguées ont émis les vœux suivants :

1.—Que le vœu émis l'an dernier en faveur de notre jeunesse féminine compagne dans la poursuite d'un cours de deux ans à l'Ecole régionale ménagère de Nominique soit réitéré à l'hon. Dr Paquette.

2.—Que demandes soient faites

de séries de cours de coupe, d'art culinaire, de filage, de tissage.

3.—Que le livre de M. Bériau : le Tissage, soit réimprimé et distribué aux cercles de fermières.

M. l'aumônier diocésain recommande la lecture du pamphlet : "Le Foyer et ses Souvenirs" de Mgr Camirand, V.G., Nicolet (à 15 sous), et "La Femme et le Foyer" de M. l'abbé J.-O. Simard, ptre, séminaire de Chicoutimi (à 10 sous).

Mme I. Prud'homme a été réélue présidente de la fédération et Mme J.-O. Moquin, secrétaire.

Donat DUMOUCHEL, ptre.

Recettes

PAIN DE JAMBON ET DE LEGUMES.

1 tasse de pois fendus,
2 tasses eau,
1 petit oignon,
2 tasses jambon haché,
1 oeuf,
Sel et poivre,
Biscuits au soda émiettés.

Faire cuire les pois après les avoir fait tremper pendant une nuit, ajouter l'oignon pelé mais non tranché (la cuisson dure environ 1 heure.) Passer au tamis, ajouter jambon et oeuf, et les assaisonnements, mélanger bien également et rouler dans les miettes de biscuits, façonner en forme de pain et laisser cuire à four modéré pendant 30 minutes.

Bonnet de bébé

Commencer le devant avec la laine brossée (facultatif) et monter 80 mailles, tricoter uni 40 rangs. Continuer avec la laine ordinaire, et tricoter en maille de riz (1 m endr, 1 m env. alterner en revenant) pendant 3 1-2 pouces. Commencer à diminuer comme suit : "tri

Commérages et calomnies

*Les femmes du village exerçaient leur faconde.
Elles avaient sans doute une mine féconde
Dans les divers récits des marins étrangers.
Emportant leurs rouets, ou leurs tricots légers,
Elles se rassemblaient, le soir, chez l'une d'elles,
Pour apprendre ou conter les dernières nouvelles.
Et pendant que grondaient les rapides fuseaux,
Que l'aiguille d'acier nouait de fins réseaux,
Les langues s'agitaient comme fait la ramure,
Lorsque après un jour chaud une brise murmure.
Et les sous-entendus, les doubles, les soupçons,
Revenaient apprêtés de toutes les façons.*

Pamphile LEMAY.

Avis aux cercles de Fermières du diocèse de Mont-Laurier

CONSTITUTION DES CERCLES FEDERES DANS LE DIOCESE DE MONT-LAURIER

ART. 1.—BUT DE LA FEDERATION:

- 1) Elaborer un programme régional d'activités.
- 2) Etudier les besoins locaux des cercles fédérés.
- 3) Demander des octrois, des privilèges et des séries de cours....
- 4) Organiser des réunions inter-cercles, des journées d'études, des expositions régionales, etc.

ART. 2.—LA DIRECTION DE LA FEDERATION:

La direction est confiée à un grand conseil composé de MM. les aumôniers locaux, de mesdames les déléguées officielles (deux par cercle, ordinairement madame la présidente et madame la secrétaire).

MM. les agronomes sont considérés comme les aviseurs techniques des cercles, ayant une voix consultative dans les délibérations.

Un conseil privé se compose de trois membres : M. l'aumônier diocésain désigné par l'Ordinaire du lieu, une dame présidente et une dame secrétaire élues annuellement par les dames déléguées.

ART. 3.—FONCTIONS:

Le grand conseil se préoccupe de réaliser le BUT de la fédération, il se réunit une fois l'an.

Le conseil privé tranche les questions en litige et soumet aux votes des membres du grand conseil, après discussion raisonnable les questions inscrites à l'ordre du jour et en due forme.

ART. 4.—MADAME LA SECRETAIRE:

Fait rapport des assemblées annuelles dans un livre de minutes, tient correspondance avec l'autorité, recueille les suggestions des cercles et les transmet au grand conseil.

Art. 5.—Le Conseil de la fédération peut admettre dans la fédération les cercles qui en font la demande.

Donat DUMOUCHEL, ptre,
aumônier diocésain.

Mont-Laurier, le 3 octobre 1938.

Plantes vénéneuses pour les bestiaux

L'ergot, la fougère, la préle, l'ivraie, la lychnide pourpre, l'oxythopide et la cicutaire maculée

2 ens, tri 8 endr, répéter à partir de "et finir avec tri 8. Tricoter le rang suivant sans faire de diminution.

Au rang suivant "tri 2 ens, tri 7 endr, répéter jusqu'au bout finissant avec tri 8 endr. Continuer en diminuant de cette manière jusqu'à ce qu'il ne vous reste que 16 mailles, casser la laine et la tirer à travers les milles.

Coudre 3 pouces au bas du bonnet, puis retourner la bande de laine brossée par-dessus (2 pouces environ) et coudre les attaches.

ou carotte-à-moreau sont les principales mauvaises herbes vénéneuses pour les chevaux au Canada. L'ergot, l'ivraie, la lychnide pourpre sont un poison également pour les vaches, les moutons et les volailles. Les porcs paraissent être réfractaires à l'ergot, mais l'ivraie, la lychnide pourpre et la cicutaire leur sont toxiques. Il y a beaucoup de mauvaises herbes vénéneuses. Par exemple, le pied d'alouette, la renoncule scélérate, la grande ciguë, la cicutaire maculée, le laurier, l'eupatoire agérate et l'herbe de Saint-Jacques sont aussi vénéneux pour les vaches, et le camas mortel, l'anémone pulsatile et le lupin ont fait périr des moutons au Canada.

Soyez des propagandistes et non des dénigreurs de votre union.



Un remède aux maux de la femme

L'envoi de 10 sous vous donne droit au traitement de 10 jours

Les suppositoires Orange Lily du Dr D.-M. Coonley apportent un remède adéquat aux maux de la femme. Bien appliqués, ils soulagent la souffrance, font disparaître l'inflammation et la congestion qui peuvent fréquemment causer la leucorrhée; ils débarrassent femmes et filles de l'irritation et l'affaiblissement, de l'irrégularité, de la souffrance et des retards des douleurs aux côtés, au dos et à l'abdomen de tous les maux de genre. Toute femme ou fille souffrante, qui n'a pu se rendre compte encore des effets bienfaisants de "ORANGE LILY", pourra jouir du traitement d'essai de 10 jours en nous envoyant 10 sous. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée.

Vendus partout par les principaux pharmaciens
MME LYDIA W. LADD, (Dépt. 24) boîte 191, WINDSOR, ONTARIO

LA COOPERATIVE FEDEREE

(SUITE)
La semaine dernière, nous avons dit que l'autorité première à la Coopérative fédérée résidait dans l'assemblée générale. Cette assemblée générale se réunit une fois par année. Des assemblées spéciales peuvent être convoquées par le bureau de direction à la demande d'un certain nombre d'actionnaires ordinaires.

L'assemblée générale est faite des représentants attitrés des sociétés coopératives et des syndicats coopératifs affiliés ainsi que des porteurs individuels d'actions ordinaires. Elle prend connaissance des affaires de la société, discute et décide de l'orientation à leur donner. Elle élit, en les choisissant parmi les membres des sociétés affiliées, les dix-huit directeurs qui présideront aux destinées de la Fédérée. A leur tour, ces directeurs, qui sont devenus les administrateurs de la Fédérée, choisissent l'Exécutif qui est actuellement composé de cinq personnes, dont quatre sont des directeurs de la Fédérée et la cinquième le gérant général qui a été lui-même désigné à ces fonctions par le bureau de direction.

Il est toujours difficile pour une société qui couvre un large territoire et qui groupe de nombreuses organisations locales d'arriver à offrir à tous ses membres l'opportunité d'exprimer leurs désirs et d'élire un bureau de direction qui représente bien les différents groupements. Il ne peut être question de convoquer à une assemblée monstre tous les membres de toutes les coopératives affiliées. Il arriverait simplement que l'assemblée générale serait conduite par ceux qui vivent dans des localités rapprochées de la ville dans laquelle la réunion aurait lieu. En même temps, il faut arranger les choses pour que les locales soient représentées et qu'elles aient voix au chapitre. C'est pour obtenir ce résultat que les syndicats ou les sociétés locales affiliées à la Fédérée envoient à l'assemblée annuelle un délégué qui dispose du nombre de voix auquel son organisation a droit.

Cette question de représentation et de vote a donné lieu à beaucoup de discussions tant au pays qu'à l'étranger. Le problème est difficile, mais la vie même du mouvement coopératif dépend de la solution qu'on lui donne.

En 1916, en Finlande, la société coopérative centrale se divisa en deux justement parce qu'un groupe important refusa de considérer autre chose en matière de vote que le principe admis dans la société locale : Un homme un vote, une société un vote.

Dans la société coopérative centrale anglaise (English Co-Operative Wholesale Society), en 1937, le vote accordé à chaque société était établi comme suit : "Chaque société aura droit à un vote à titre de membre de la centrale. Un vote additionnel pour les premières 10,000 livres sterling de marchandises achetées de la centrale et un autre vote additionnel pour chaque tranche complète de 20,000 livres sterling de marchandises achetées ensuite. Le droit de vote de chaque société sera basé sur ses achats nets de la centrale pendant l'année finissant le dernier jour de décembre qui précède l'assemblée générale. Les sociétés peuvent être représentées à l'assemblée générale par un délégué pour chacun des votes établis de la manière précitée."

Chez nous, le vote est basé sur la charge d'affiliation. Une société a droit à autant de votes que cette charge représente d'actions ordinaires de la Coopérative fédérée, lesquelles sont d'une dénomination de \$25.00. Ainsi, une société dont l'affiliation (10 p.c. de son capital payé, d'après la loi) s'élève à \$100.00 a droit à quatre votes. Une autre dont l'affiliation s'élèverait à \$800.00 aurait droit à trente-deux votes. Ce mode de représentation montre d'une façon très claire le désir de la Fédérée d'accorder une influence plus grande aux sociétés les plus importantes, c'est-à-dire à celles dont la capitalisation est la plus élevée. Il faut voir si ce sont bien les sociétés à capitalisation élevée qui font le plus d'affaires avec la Coopérative centrale. En principe, ce n'est pas nécessairement la capitalisation d'une société qui détermine le volume des achats ou des ventes qu'elle peut

transiger par l'intermédiaire de la Fédérée. Mais en fait, il arrive, la plupart du temps, que les organisations coopératives qui achètent ou vendent le plus par l'entremise de la fédérée sont celles dont la capitalisation est plutôt élevée. Néanmoins, il y a lieu, nous semble-t-il, d'étudier de très près cette question afin d'arriver à l'idéal de toute société coopérative sur ce point, c'est-à-dire mettre facilement à la disposition de chacun des membres un mode efficace de participation à la direction des affaires qui soit en harmonie avec l'intérêt qu'ils montrent vis-à-vis de la centrale. Comme on le voit, s'il est relativement facile de concevoir ce que devrait être une société, surtout une société centrale, il est assez difficile de l'organiser et de la faire fonctionner de telle sorte que les exigences les plus étroites soient satisfaites.

Et, sur ce point, qu'on nous permette de citer l'opinion de M. Anders Orne, auteur du livre intitulé "Problèmes et idéals coopératifs". M. Orne fut longtemps éditeur du journal de la Kooperativa Forbundet suédoise; il est président de la Société Coopérative de Stockholm :

"Il est futile de concevoir une organisation idéale et d'essayer à tout prix de la mettre en pratique. La condition essentielle de n'importe quelle tentative de ce côté doit être de viser à offrir aux membres des résultats qui les satisfassent et d'atteindre le but qu'on s'était assigné par l'organisation qui a été mise sur pied. Le progrès d'un groupement ne peut être assimilé à la marche d'un wagon de chemin de fer qui se meut sur des rails parfaitement ajustés. Il vaudrait mieux l'assimiler au vol d'un aéroplane qui, dans l'immensité des cieux, lutte contre des vents contraires."

Nous avons traduit à grands traits l'idée de l'auteur. Elle fait voir que, même dans les pays où le mouvement coopératif est très a-

Ne faites pas comme eux!

Ces jours derniers, nous recevions de la part du secrétaire d'une organisation coopérative une demande qui révèle un état d'esprit qu'il importe de corriger.

Cette société prévoit vendre du grain de semence au nom de ses membres. On nous écrit quelque chose comme ceci : "Nous aurons du grain de semence à vendre. Pouvez-vous nous donner à peu près les prix garantis pour telle, telle et telle espèces ?"

On nous demande, au mois d'octobre, de garantir, ou à peu près, la remise nette que nous pourrions faire pour de la marchandise dont nous ne connaissons que peu de chose et qui sera vendue, selon toute probabilité, dans le cours du mois de mars ou d'avril.

Il y a là une première impossibilité, à moins de prendre tout de suite une marge de sécurité qui découragerait nos producteurs. Ceci au point de vue commercial.

Au point de vue coopératif, l'affaire est encore plus mauvaise. La Fédérée ne peut garantir de prix. Elle s'offre à recevoir en consignation, pour ensuite les revendre au meilleur compte possible, des marchandises qui lui sont transmises par les sociétés affiliées ou par des cultivateurs qui veulent bénéficier de ses services. Il ne peut donc être question de garantie. Les producteurs recevront ce que le marché permettra de leur remettre, déduction faite des frais de vente. C'est la seule méthode que nous puissions employer.

Il est donc inutile d'écrire pour nous demander des garanties que nous ne pouvons donner. La Fédérée ne peut se livrer à ce genre d'affaires.

Henri-C. BOIS.

vancé, où la doctrine est considérée comme la plus sûre, l'on admet et l'on reconnaît que la coopération, comme toute entreprise humaine, peut difficilement être établie parfaitement dès les débuts; qu'elle doit s'adapter aux gens et se perfectionner dans la mesure où ils progressent eux-mêmes. Sans doute doit-on, au départ, adopter et faire respecter les principes fondamentaux, mais il est très rare qu'on réussisse, à la première tentative, à créer une organisation qui soit parfaite tant au point de vue de la doctrine qu'à celui du rendement économique.

Nous avons vu comment s'exprime la volonté des membres à l'assemblée générale et quelle est la valeur des moyens mis à leur disposition pour l'exprimer. Le mandat qui est confié par l'assemblée générale au bureau de direction est transmis, en tout ou en partie, à l'exécutif, et le gérant général devient l'agent de la volonté de l'assemblée générale. Or, la Coopérative fédérée, comme tout le monde sait, compte plus d'un département. Elle n'est pas une coopérative spécialisée. Il est évident que le chef de chacun de ces départements est l'homme le mieux qualifié pour régler le détail de l'administration de son secteur. Il est nécessaire cependant — si l'on veut arriver à une action concertée et harmonieuse pour améliorer non pas telle ou telle branche de l'agriculture, mais bien toute l'agriculture du Québec — que ces chefs de département soient soumis à une certaine autorité et à un certain contrôle. Il importe aussi de remarquer que la centralisation de ces départements ou de ces services permet des économies notables et qu'elle confère à chacun d'eux une puissance d'action qu'il n'aurait pas s'il était laissé à ses seules ressources. Il appartient au gérant général d'assurer cette coordination des efforts.

Dans le cours normal des choses, les questions importantes et les problèmes un peu gros de conséquences gagnent à être étudiés et à être réglés lorsque l'opinion d'un groupe d'hommes qui, en définitive, travaillent tous dans le même sens, a été recueillie et que leur expérience a été mise à contribution. Il arrive donc que l'Exécutif ou le bureau de direction peut obtenir une information qui n'est pas seulement celle du spécialiste en la matière, mais bien celle de plusieurs personnes compétentes qui savent voir les répercussions que telle ou telle décision peut avoir sur leurs affaires particulières en plus de la répercussion possible vis-à-vis de l'affaire principale.

Pour résumer, disons que les chefs de département constituent une espèce de conseil. Ce conseil transmet ses vues aux administrateurs de la Fédérée. Il y a là une garantie dont la valeur ne doit échapper à personne.

Henri-C. BOIS.

le 17 octobre 1938.

Une semaine du beurre

On mange du beurre toute l'année, du moins lorsque la bourse permet d'en mettre sur la table. Malgré tout, on songe à établir une "semaine du beurre", comme il y a, par exemple, une semaine du poisson. Il s'agit évidemment de faire une campagne de publicité en faveur d'un produit alimentaire sain et nourrissant. Il va de soi que, si la consommation du beurre s'accroît au pays, le marché devient immédiatement meilleur pour le producteur national. Jusque là, tout va bien, tout va trop bien... Le malheur, c'est qu'il se présente une question financière. Les frais d'organisation et de publicité sont évalués à \$50,000. environ et la province de Québec devrait, pour sa part, en fournir \$15,000. Notre "semaine du beurre" semble donc devoir nous coûter cher et il est douteux qu'on nous la paye.

ENGRAISSEZ VOS VOLAILLES

Monsieur J.-E. Lussier, du département de la volaille, attire notre attention sur une situation absolument déplorable qui fait perdre de l'argent aux cultivateurs et qui en même temps rend notre travail plus difficile.

Les consignations de volailles qui nous arrivent n'ont pas la qualité qu'elles devraient avoir. Il s'ensuit que les prix reçus par les consignateurs sont souvent décevants. Le premier résultat, c'est que notre homme est mécontent et s'en prend tout de suite à la Fédération. Le deuxième résultat, qui au point de vue général est beaucoup plus grave, c'est que l'abondance d'une marchandise de deuxième et de troisième qualité ne peut faire autre chose que déprimer les cours, c'est-à-dire réduire les prix de vente. Cette réduction se fait sentir tout aussi bien sur la bonne marchandise que sur la moins bonne.

Nous estimons que, depuis le début de septembre, des milliers de dollars ont été perdus. Or cette perte aurait pu être évitée. Il aurait suffi de plus d'attention, de plus de précaution et, très souvent, d'un engraissement plus poussé.

Mais voyons quelle est la qualité de la marchandise que nous avons reçue depuis le début de septembre.

Répartition des différentes catégories de volailles vivantes consignées à la Coopérative fédérée de Québec, à Montréal :

Semaines du 3 septembre au 15 octobre inclusivement :

POULETS

	Livres	P.C.
Catégorie "A"	19,228	12.23
" " "B"	54,070	34.31
" " "C"	47,531	30.16
" " "D"	26,489	16.80
Rebut	10,243	6.50

POULES

	Livres	P.C.
Catégorie "A"	10,041	16.05
" " "B"	22,689	36.30
" " "C"	16,351	26.14
" " "D"	10,505	16.78
Rebut	2,969	4.73

RECAPITULATION — POULES ET POULETS

	Livres	P.C.
Catégorie "A"	29,269	13.29
" " "B"	76,759	34.87
" " "C"	63,882	29.02
" " "D"	36,994	16.81
Rebut	13,212	6.01

(Tableaux préparés par J.-E. Lussier)

Un simple coup d'oeil sur ces trois tableaux démontre que la situation n'est pas brillante.

Que faire pour y remédier ?
PREMIEREMENT, bien "finir" les poulets et les poules.

Les expédier après les avoir engraisés. La plupart du temps on consigne des oiseaux qui, dix ou heures auparavant, couraient les champs ou les abords des bâtiments de ferme. Souvent ces volailles ont une excellente charpente. Mais elles sont trop maigres. Il suffirait de les engraisser pour en faire des oiseaux qui pourraient être facilement placés dans la catégorie A. Or la différence entre les catégories A et B, et B et C est de 2c à 3c la livre, en moyenne. Il vaudrait la peine de faire quelques dépenses supplémentaires d'alimentation pour profiter de ces différences de prix.

DEUXIEMEMENT, attention aux parasites et aux maladies ! On nous envoie des volailles pleines de poux, galeuses ou atteintes de coryza. Il est évident qu'on ne peut vendre ces oiseaux avec quelque avantage. Nos acheteurs exigent une marchandise classifiée. Les gales, les abcès, les blessures leur font rejeter tout de suite tout oiseau qui les porte. "Envoyons des volailles saines !"

Quelques aviculteurs commencent à nous expédier des volailles abattues. Ces oiseaux, avant d'être sacrifiés, doivent avoir été privés de nourriture pendant vingt-quatre heures et, pendant ce temps, avoir eu à leur dispo-

sition de l'eau propre en abondance. Il faut que le jabot et l'intestin se vident. Après l'abatage, les volailles doivent être refroidies. Si l'on ne suit pas ces deux règles, très simples au fond, il arrivera que l'animal fermentera et sa chair prendra une couleur qui répugne au consommateur. Dans les cas avancés, l'oiseau est tout simplement jeté au rebut. Ce matin, nous avons vu, de nos yeux, une expédition de poulets qui présentaient toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. N'importe quel inspecteur sanitaire condamnera ces oiseaux en les déclarant impropres à la consommation humaine. Comment voulez-vous que nous puissions les vendre ?

Nous faisons donc appel à tous ceux qui ont des volailles à expédier afin qu'ils prennent les précautions nécessaires. S'ils ne sont pas au courant des exigences du marché ou s'ils ne connaissent pas les mesures qui doivent être prises pour prévenir les pertes attribuables à la dépréciation de leurs animaux, soit à cause de la chaleur, soit pour toute autre cause, qu'ils s'informent auprès de leur agronome ou auprès de l'inspecteur avicole attaché à leur district; ou encore qu'ils demandent au ministre fédéral de l'Agriculture le feuil-

let no 125 qui définit les différentes catégories de volailles et qui donne en même temps des conseils très appropriés et très pratiques au sujet de la préparation des volailles pour la vente, de leur engraissement en épinette, de leur abatage, etc.

La situation présente ne peut durer. Elle est absolument néfaste aux intérêts de tous les aviculteurs. Et nous ajoutons qu'elle nous cause des difficultés considérables.

Henri-C. BOIS.

le 17 octobre 1938.

Caisses d'oeufs canadiennes

Les derniers amendements apportés aux règlements des oeufs du Canada décrètent que tous les oeufs exportés en dehors du Canada doivent être emballés dans des caisses régulières modèles, dans un matériel d'emballage approuvé par le ministre fédéral de l'Agriculture.

Les règlements prescrivent que les caisses modèles canadiennes doivent contenir 30 douzaines d'oeufs, et être faites de bois propre, sec et inodore. Les extrémités et les cloisons du milieu ne doivent pas avoir moins de sept seizièmes de pouce d'épaisseur, et les côtés, le couvercle, et le fond, pas moins d'un quart de pouce d'épaisseur. Les caisses exportées en dehors du Canada doivent être consolidées avec du fil de fer aux deux extrémités.

ENTREPOTS:
1568, WELLINGTON
4394, ST-AMBROISE

TEL.: HARBOUR 411

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

130 EST, RUE ST-PAUL, MONTREAL

MONTREAL, le 14 octobre 1938

MONTREAL, le 14 octobre 1938

Liste de prix sujette à changer sans avis, net comptant, FAB entrepôts.

	Mont-téal	Ste-Rosalie	Québec Lévis	Lennoxville
Farine COOPERATIVE 1ère patente, coton 98s	2.30	2.35	2.35	2.35
Farine COOPERATIVE 1ère patente, coton 24s	0.65	0.67	0.67	0.67
Farine FEDEREE (pat. choix-pain) 98s coton	2.05	2.10	2.10	2.10
" NUTRITION (85% blé entier) 98s	2.00	2.05	2.00	2.05
" REVELATION (Pâtisserie) 98s coton	2.00	2.05	2.10	2.10
" " 24s	0.56	0.57	0.58	0.58
" à engrais, choix, jute 98s	1.50	1.55	1.55	1.60
Son de blé par tonne	Prix courant		(mdse rare)	
Gru rouge	"	"	"	"
Middlings de seigle	"	"	"	"
Gru blanc (Middlings)	"	"	"	"
Blé moulu fin, le sac	1.25	1.30	1.30	1.35
Criblures de blé No 1 moulues fines, le sac	0.90	1.00	1.00	1.00
Criblures moulues communes, le sac	0.75			
Drèche de distillerie (10% gras 29% protéine)	1.50	1.55	1.60	1.60
Drèche de brasserie, le 100s	1.10	1.15	1.20	1.20
Pulpe de betterave (attendue bientôt)	1.15	1.20	1.20	1.20
Hominy Feed, 100s	1.35	1.40	1.45	1.45
Moulée de base (4 grains moulus mélangés), le sac	1.25	1.30	1.40	1.40
Grains pour volailles COOPERATIVE	1.60	1.65	1.70	1.70
" " FEDEREE	1.55	1.60	1.65	1.65
Blé Durum recrifié (volailles) par 98s	1.10	1.15	1.15	1.15
Blé d'Inde américain rond, 98s	1.60			
" africain jaune, rond, 98s	1.70	1.75	1.75	1.80
" jaune cassé et recrifié, 98s	1.75	1.80	1.80	1.85
" jaune moulu, 98s	1.75	1.80	1.80	1.85
Moulée d'orge fine et pure ex 3 CW, 98s	1.20	1.25	1.25	1.30
" " " " ex 5 CW, " "	1.15			
Orge No 3 CW recrifiée, 98s	1.15	1.20	1.20	1.25
Avoine No 1 feed recrifiée (vieux récolte), 98s	1.15	1.20	1.20	1.25
Avoine 3 CW (vieux récolte), 98s	1.20			
Moulée d'avoine blanche fine et pure 98s	1.25	1.30	1.30	1.35
Sarrasin recrifié en 96s	1.30	1.35	1.40	1.40
Germes maltés	1.10	1.15	1.15	1.20

Liste de prix sujette à changer sans avis, net comptant, FABA entrepôts.

	Mont-téal	Ste-Rosalie	Québec Lévis	Lennoxville
Gruau d'avoine gros ou fin, 80s coton	2.45	2.50	2.50	2.55
" " " " 20s	0.75	0.75	0.78	0.78
Pois (GROS) importés de choix, en 120s, le minot	2.60	2.65	2.60	2.65
Farine de luzerne, 100s	0.95	1.00	1.05	1.05
Farine de feuille de luzerne, 100s	1.25	1.30	1.30	1.30
Tourteau de lin, 100s	1.90	1.95	2.00	2.00
" " coton (qualité Prime)	1.85	1.90	1.90	1.95
" " fève Soya (44% protéine) 100s	1.95	1.95	2.00	2.00
Fèves blanches de choix (en 120s), le minot	1.60	1.65	1.65	1.65
Sel fin (usage général) en 100s	0.65	0.75	0.75	0.80
" gros Liverpool en 140s (sur le quai)	0.90	1.00	0.95	1.00
" fin par 50s	0.45	0.50	0.55	0.55
" iodé par bloc de 50s	0.35	0.45	0.50	0.50
" blanc, par bloc de 50s	0.30			
Lait en poudre, par 100s	5.50	5.60	5.75	5.75
Farine de viande 60% protéine, 100s	2.90	3.00	3.00	3.00
" " " 50% " "	2.50	2.60	2.65	2.65
" d'os blanche, 100s	2.25			
" de poisson 70% protéine, FASTERFAT	3.30	3.30	3.30	3.40
" de sang 80% protéine, 100s	3.90	4.00	4.00	4.00
" de viande cuvée 60% (tankage)	2.80	2.95	2.95	2.95
Ecaillés d'huitres en 100s	0.85	0.90	0.90	0.95
" " prix spécial sur qual à l'arrivée du bateau fin octobre.				
Gravier marbre (gros-medium-fin) 100s	0.65	0.70	0.75	0.75
Charbon de bois " " " en 50s	0.70	0.75	0.75	0.75
Graine de soleil, extra fancy, 100s	4.50			
Tourbe pour poulailler, par ballot	1.90	2.10	1.90	2.10
Mélasse pure canne (bétail) 45 gal., le gal	0.15	0.17	0.17	0.17
Huile foie morue, can. comprise, par gallon	0.90	0.97	0.97	0.97
" " " " par 5 gallons	0.85	0.92	0.92	0.92
Huile foie morue, \$1.00 pour bidon vide, 45 gallons	0.75	0.82	0.82	0.82
Huile médicinale (fortifiée), le gallon	1.25	1.45	1.45	1.45
" " " " en 5 gallons	1.15	1.35	1.35	...

SUCCURSALES:

BRANCHES:

Montréal, Québec, Princeville, Lennoxville, Henryville, Waterloo, Rimouski, Lévis, Ste-Rosalie, Amos, La Sarre.

Revue des marchés

PRIX DE REMISE DE LA COOPERATIVE FEDEREE A SES EXPEDITEURS

- VOS VENTES -

Animaux vivants:-

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi, le 17 octobre 1938 par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

PORCS	
Select (1) (2)	
190 à 230 lbs	8.50-8.65
Prime : \$1.00	
Bacon	
180 à 230 lbs	8.50-8.65
Boucher	
160 à 240 lbs	8.00-8.15
Léger,	
120 à 160 lbs	7.50-7.65
Lourd,	
240 à 270 lbs	8.00-8.15

(1) Nourris et abreuvés.
(2) Par camion.

Truies	6.75-7.25
Classification abattu	11.65
VEAUX DE LAIT	
Choix	9.00-9.50
Bon	8.50-9.00
Moyen	7.00-8.00
Commun	6.00-7.00
VEAUX DE CHAMP	
Bon	4.00-4.25
Moyen	3.50-3.75
Commun	3.00-3.50
AGNEAUX	
Bon	7.75
Communs	5.75
Mouton Bon	3.00-3.50
Commun	2.00-2.50
VACHES	
Choix	4.00-4.25

Bonne	3.50-3.75
Moyenne	3.00-3.50
Commune	2.25-2.50
Très Com	1.75-2.00
TAURES	
Choix	4.75-5.00
Choix	4.00-4.50
Bonne	3.50-4.00
Moyenne	2.50-3.00
TAUREAUX	
Choix	4.00-4.25
Bon	3.25-3.50
Moyen	3.00-3.25
Commun	2.50-2.75
BOUVILLONS	
Choix	5.75-6.25
Bon	5.25-5.50
Moyen	4.50-5.00
Commun	4.00-4.25
Com. Lég.	2.50-3.50

Prix de remise :- (Montréal)

COOPERATIVE FEDEREE DE MONTREAL	
Semaine finissant le 15 oct. 1938	
POULES VIVANTES	
A-5 lbs et plus	18c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	14c
Coqs	12c
POULETS VIVANTS "A rôti" (Gris)	
A-6 lbs et plus	19c
B-5 lbs jusqu'à 6 lbs	16c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	14c
D-3 lbs jusqu'à 4 lbs	11c
(ROUGES)	
A-3 lbs et plus	17c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	15c
C-3 lbs jusqu'à 4 lbs	13c
D-2 1-2 lbs jusqu'à 3 lbs	10c
N.B.— Les poulets de pesant-	

teurs moindres et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.	
OEUFs	
A—(Gros)	42c
A—(Moyen)	40c
B—	29c
Poulettes	29c
C—	22c
VEAUX ABATTUS (Engraisés au lait)	
Bons	13 c
Moyens	11½c
Communes	10 c
POULES ABATTUES (Sélectionnées)	
Spécial, 5 lbs	22c
A-5 lbs et plus	21c

A-4 lbs jusqu'à 5 lbs	20c
A-3 lbs jusqu'à 4 lbs	19c
B-5 lbs et plus	19c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	18c
B-3 lbs jusqu'à 4 lbs	17c
C-5 lbs et plus	17c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C-3 lbs jusqu'à 4 lbs	15c
DINDES VIVANTES (Mères)	
A—	19c
B—	18c
C—	0.16c
Coqs	0.15c
Lapins vivants	12c la lb.
Pigeons vivants	25c le couple
Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.	

Prix de remise :- (Québec)

A LA SUCCURSALE DE QUEBEC	
Semaine finissant le 15 oct. 1938	
OEUFs	
A—(Gros)	39c
A—(Moyens)	37c
A—(Poulettes)	28c
B—	25c
C—	22c
VEAUX ABATTUS	
Bons	14c
Moyens	12c
POULES ABATTUES	
A-5 lbs et plus	19c
A-4 lbs jusqu'à 5 lbs	18c
B-5 lbs et plus	17c

B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C-5 lbs et plus	15c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	14c
POULETS DU PRINTEMPS	
B-5 lbs et plus	21c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	20c
C-5 lbs et plus	18c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	17c
IMPORTANT : — Dans le but d'être utiles à la classe agricole, nous nous sommes organisés pour recevoir la volaille vivante à Québec; les cultivateurs intéressés pourront donc à l'avenir adresser les consignations directement à cette succursale.	

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.	
PORCS ABATTUS	
A—Bacon de choix 140 lbs à 170 lbs	11 c
Plus Prime	1.00
B—Bacon 140 lbs à 170 lbs	11 c
Boucher 120 lbs à 170 lbs	10½c
Lourd 170 à 200 lbs	10 c
Léger 100 lbs à 120 lbs	10 c
AGNEAUX ABATTUS	
Bons	13c

ELEVAGE DES BOUVILLONS DANS QUEBEC

Tout le monde sait que la plus grande quantité de bœuf de boucherie consommé dans notre province nous vient surtout de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Pour remédier à cette anomalie, il faudrait stimuler davantage l'élevage des animaux à boucherie. Il ne s'agit pas de favoriser inconsidérément cet élevage, mais plutôt de l'organiser afin de répondre aux besoins de la consommation locale.

Pour combler cette lacune, il y a une tendance qui se dessine de plus en plus. Elle consiste à faire venir des provinces de l'Ouest des animaux que l'on prépare ensuite pour le marché. Nous avons pu constater récemment par le nombre de demandes d'informations reçues à no-

tre bureau que plusieurs personnes s'intéressent à cette affaire. C'est pourquoi aujourd'hui, croyant nous rendre utiles, nous nous permettons de donner quelques renseignements.

Bien qu'il y ait eu des expériences plus ou moins heureuses dans le passé, il ne faudrait cependant pas conclure que l'entreprise n'offre pas d'avantages à certaines époques de l'année.

Tout dépend des conditions du marché lorsqu'on achète et de la qualité des sujets que l'on se procure. Ainsi, il faut d'abord acheter à bon compte des animaux de bon type à boucherie. Sinon, c'est l'échec. C'est malheureusement ce qui arriva trop souvent dans le passé. Actuellement il est plutôt difficile de se

procurer des bouvillons de bon type à moins de 3 3-4c à 4 1-4c sur le marché de Winnipeg. Il y a en plus les frais de transport qui se chiffrent à peu près à 1 c. la livre.

Voici quelques détails sur l'aide offerte par le ministère Fédéral de l'Agriculture pour l'achat d'animaux d'engrais. Elle ne s'applique qu'aux expéditions faites entre le 1er septembre et le 31 décembre inclusivement. Cette offre pourvoit au remboursement des frais de voyage, pour l'aller seulement, aux cultivateurs ou à leurs représentants résidant dans une province à l'est du Manitoba, qui iraient eux-mêmes dans l'Ouest, choisir les animaux qu'ils désirent acheter. Elle est assujettie aux con-

Produits laitiers

Semaine finissant le 10 octobre 1938
Montréal et Succursale Québec

(beurre frais)

No 1 pasteurisé	227½
No 1 non pasteurisé	223½
No 2	217½

FROMAGE

Blanc		Coloré	
No 1	13 9-16	No 1	13 11-16
No 2	12 9-16	No 2	12 11-16

TRES IMPORTANT. — Aucune commission ou frais d'emménagement à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

ENCHERES DE LA RIVIERE-DU-LOUP

250 boîtes de beurre ont été vendues le 13 octobre, à 22¾c. la livre, F.O.B., Québec.

TENDANCES des MARCHES

COMMENTAIRES DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Beurre et fromage

BEURRE

A l'automne, l'approvisionnement de nos centres ruraux est beaucoup plus actif et oblige nombre de fabricants à retenir une bonne partie de leur fabrication régulière afin de répondre à cette dernière demande. C'est cette période que nous traversons actuellement et de ce fait il en résulte, surtout sur nos principaux centres urbains, une réduction d'arrivages assez substantielle laquelle est accentuée davantage par le déclin saisonnier de notre production.

Ainsi que pour la semaine précédente, avec une offre de beurre frais plutôt restreinte, la distribution régulière ou immédiate n'a donc été possible qu'après avoir eu recours aux beurres d'entrepôts et notre marché est demeuré assez ferme même avec une légère avance de prix.

Sans vouloir pronostiquer d'avance les conditions futures de ce marché, par suite d'un surplus

de stock assez considérable en entrepôts au 1er octobre courant comparativement à pareille date l'an dernier, bien que notre marché ait maintenu une allure un peu plus stable depuis quelques jours, sa situation demeure encore hésitante et laisse à prévoir de temps à autre des fluctuations fréquentes de prix.

Au cours de l'avant-midi, le 17 octobre, les prix du no 1 pasteurisé au gros variaient de 23 1-4c à 23 3-8c la livre.

FROMAGE

La demande a été assez active pour absorber rapidement les arrivages courants et peu de changement à noter dans les prix.

Cette année, en considération d'un surplus substantiel des stocks de beurre, dans l'intérêt de notre industrie laitière, nous espérons que les fabricants actuellement en opérations continueront la fabrication du fromage aussi longtemps que les conditions le permettront.

Oeufs et volailles

Volailles vivantes : Malheureusement les arrivages des derniers jours furent encore pour la plupart de qualité médiocre et avec la distribution plutôt lente de certaines catégories inférieures, une légère réduction de prix fut acceptée pour en trouver des acheteurs.

A partir de cette semaine, avec l'avance de la saison, la classification des poulets "Rouges" sera établie d'après les pesantiers suivants :

A-6 lbs et plus.
B-5 lbs jusqu'à 6 lbs.
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs.
D-3 lbs jusqu'à 4 lbs.

Volailles abattues : La demande est limitée et la vente demeure lente.

La température n'est pas encore favorable à l'expédition des volailles abattues, sans risquer qu'elles arrivent à destination en mauvaise condition.

Attendez le froid.

OEUFs

Montréal et Québec : La rareté d'oeufs de catégorie "A" est persistante et ces derniers ont enregistré une autre avance de prix. Les autres catégories sont un peu plus en demande et les prix fermes au niveau actuel.

Animaux abattus

Montréal et Québec : Marché tranquille et les prix ont tendance à fléchir.

PORCS ABATTUS

Montréal et Québec : Ce marché s'est continué faible et une autre baisse a été enregistrée dans les prix.

ditions suivantes :

(1) L'offre s'applique aux animaux suivants :

(a) Bovins d'engrais, agneaux d'engrais ou brebis portières (de reproduction) définies à l'article (2), achetées à tout point de la campagne des provinces des Prairies.

(b) Bovins d'engrais ou

agneaux d'engrais définies à l'article (2), achetées à tout point de la campagne des provinces des Prairies. Les achats faits sur les parcs à bestiaux doivent être inspectés et approuvés quant au type et à la qualité, par le représentant du ministère. Les brebis portières achetées aux parcs à

(Suite à la page 17)

UN NOUVEAU BULLETIN SUR LE CHEVAL PERCHERON

ILS ceux qu'intéresse l'élevage du cheval percheron en cette province apprendront avec plaisir la publication récente d'un intéressant bulletin intitulé : "Comment choisir les chevaux percherons".

"Notre but, écrit l'auteur, est de rendre service aux éleveurs, aux juges, aux étudiants des académies, des collèges d'agriculture ainsi qu'aux futurs acheteurs de percherons. Tous ont intérêt à savoir sélectionner intelligemment les chevaux de trait de race pure les plus populaires en Amérique; aussi nous sommes-nous efforcés d'exposer les faits avec clarté, franchise, sans préjugé".

Il convient de féliciter l'Association Canadienne des Eleveurs de chevaux Percherons qui a pris l'initiative de cette publication et en a payé les frais. L'auteur, M. Ellis McFarland, est un praticien hautement qualifié dans l'élevage des chevaux percherons et "son opinion sur leur choix et leur appréciation est le résultat de vingt-deux ans d'observations faites au cours de ses nombreux voyages aux Etats-Unis et au Canada pour assister aux concours, aux expositions et visiter les fermes d'élevage". M. McFarland est le distingué secrétaire-trésorier de la "Percheron Horse Association of America". La brochure en question a été traduite de l'anglais par M. J.-R. Proulx, du service provincial de la production animale, et les clichés ont été gracieusement fournis par l'association des Etats-Unis.

Contrairement à beaucoup de bulletins traitant de zootechnie, celui-ci n'est pas constitué par une série plus ou moins fastidieuse de "recettes pour réussir" en élevage.

La première partie est consacrée à une étude détaillée sur la façon logique de s'y prendre pour bien juger un cheval, les points à observer, etc... Le tout est écrit en langage populaire et ne manquera pas de capter l'intérêt des vrais amateurs de bons chevaux.

Dans la seconde partie l'auteur a condensé l'opinion de cent des meilleurs juges de percherons des Etats-Unis et du Canada, afin de déterminer le type de percheron le plus populaire de nos jours. Cette partie est abondamment illustrée par une soixantaine de photographies des champions aux plus importantes expositions des Etats-Unis et du Canada. Les cent juges qui ont procédé au classement de ces chevaux d'après leurs photographies ont choisi Calypso comme modèle de l'étalon et Carnona V comme modèle de la jument. Ces modèles ne sont donc pas des peintures, mais des sujets qui, de leur vivant, ont fait l'admiration des connaisseurs et de beaucoup d'amateurs d'autres races.

Les intéressés pourront se procurer gratuitement "Comment choisir les chevaux percherons" en s'adressant au secrétaire de l'Association pour la province de Québec, M. Pierre Labrecque, service de la production animale, ministère de l'agriculture, Québec.

Service de l'Horticulture

La récolte des betteraves de table Pour la conservation

Quelques conseils appropriés par M. Omer Nieuwenhove.

La betterave est assez sensible au froid. Arrachez-la dès maintenant si cela n'est pas encore fait, par un temps ensoleillé. Comment procéder :

Arrachage : Prenez toutes précautions possibles durant l'arrachage et la manipulation afin de conserver le pivot (racine) de la betterave.

Coupage des feuilles — Coupez les feuilles quelques jours après l'arrachage en prenant garde de ne pas entamer le collet.

Vente et mise en cave — Les betteraves destinées à l'hivernement et à la mise sur le marché devront être sèches et exemptes de maladies, particulièrement de la gale poudreuse.

Triage et classification — Faites le triage et le classement de vos betteraves avant de les offrir au commerce. On les place dans des sacs pouvant contenir 50 à 70 livres.

Catégorie No 1. — Betteraves fermes, assez uniformes, à chair tendre et de couleur foncée. Diamètre de 2 à 4 pouces.

Catégorie No 2. — Betteraves assez fermes, à chair suffisamment tendre, d'au moins 1 1/2 pouce de diamètre.

Un prix de \$5.00, offert par le Bulletin des Agriculteurs, par l'entremise de M. Robert Raynault, M.S.A., à être tiré au sort entre les exposants les plus éloignés de Ste-Anne. (Rivière-du-Loup et Bellechasse). Ce prix fut gagné par M. Louis-N. Latulippe de St-Vallier.

Même le maire J.-A. Michaud, souscrit \$10.00, qui sera décerné par le Bureau de Direction à des Exposants de Ste-Anne.

SPECIAL RACE CANADIENNE
L'Association des Eleveurs de chevaux canadiens de la province de Québec, a offert deux magnifiques trophées. (plateau en argent et pyrex pour service des viandes) aux exposants de chevaux canadiens.

L'un a été attribué au propriétaire du meilleur sujet mâle, et l'autre au propriétaire de la meilleure femelle.

Mâle : — Louis-N. Latulippe de St-Vallier.

Femelle : — Stanislas Simard, St-François.

SPECIAL RACE BELGE

L'Association des Eleveurs de chevaux belges de la province de Québec, par l'entremise de son secrétaire N.-C. Marsan a offert, pour la meilleure jument belge avec poulain, un médaillon de la Société Royale de Belgique à l'effigie de Sa Majesté Léopold III. Gagné par M. Joseph Talbot, St-Pierre de Montmagny.

SPECIAL RACE PERCHERONNE
The W. L. Hogg Corporation, Limitée, par l'entremise de son gérant des ventes, a offert pour la meilleure jument percheronne avec poulain, une maquette représentant la race primée. Gagné par l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Classement officiel des chevaux à Ste-Anne-de-la-Pocatière

Le Comité d'organisation de l'Exposition annuelle des chevaux à Sainte-Anne-de-la-Pocatière a bien voulu nous communiquer les rapports officiels des juges qui ont fait le classement des exhibits de l'espèce chevaline lors de ce tournoi, le 3 octobre courant.

Il nous fait plaisir de le publier, seulement l'espace nous astreint à nous limiter aux trois premiers gagnants de chaque classe.

RACE CANADIENNE

Exposants : MM. Luc Castonguay, Village-des-Aulnaies ; Stan. Simard, de Morigeau ; Luc Dancause, de St-Marcel de l'Islet ; Philippe Richard, de St-Pascal ; Aimé Boutet, de Ste-Anne de la Pocatière ; Alexandre Mercier, de Berthier-en-bas ; Thémotée Gagnon, de St-Arsène ; Alexandre Mercier, de Berthier-en-bas ; Thémotée Gagnon, de St-Arsène, Alex. Fournier, fils de Montmagny ; Thaddée Caron, de Village-des-Aulnaies ; Luc Lapointe, de St-François ; G. St-Pierre, de Ste-Perpétue ; Edouard Leclerc, de St-Jean-Port-Joli ; Z. Bélanger, de St-Damase ; Ls-N. Latulippe, de St-Vallier ; Luc Bourgeois, de St-Jean-Port-Joli ; H. Nicole, de Montmagny ; A. Robichaud, de St-Jean-Port-Joli ; Arc. Talbot, de St-Pierre ; G. Cadrin, de St-Vallier ; J.-E. Pelletier, de Ste-Louise ; Adrien Morin, de St-Aubert ; B. Fortin, de Cap St-Ignace ; L. Lemieux, de Berthier ; M. Couillard, de St-Pierre ; Eug. Têtu, Montmagny ; L.-P. Bois, St-Jean-Port-Joli ; Ben Fournier, Montmagny ; Ls Asselin, de St-Charles et A. Vallières, de St-Vallier.

Poulain né en 1937 : 1. — L. Castonguay, avec "Prince des Rochers" ; 2. — S. Simard, 3. — L. Dancause. (7 entrées).

Etalon né en 1936 : (5 entrées) 1. — A. Fournier, avec "Doré de la Grève" ; 2. — T. Caron, 3. — Thémotée Gagnon.

Etalon né en 1935 : (4 entrées) 1. — A. Mercier, avec "Aristote de Berthier" ; 2. — Ed. Leclerc, 3. — Aimé Boutet.

Etalon né avant 1935 : (6 concurrents) 1. — L.-N. Latulippe avec "Hugo" plus tard proclamé champion de l'exposition ; 2. —

L. Lapointe avec "Prince Cham-poux" ; 3. — Philippe Richard.

Poulche né en 1937 : (6 exposants) 1. — H. Nicole, avec "Élégante de la Grève" ; 2. — A. Robichaud ; 3. — A. Talbot.

Poulche née en 1936 : (4 concurrents). — 1. — G. Cadrin, avec "Dircé du Village" ; 2. — A. Talbot ; 3. — J.-E. Pelletier.

Jument née en 1935 : 1. — B. Fortin, avec "Belle du Cap" ; 2. — L. Lemieux ; 3. — M. Couillard.

Jument née avant 1935 : (5 exposants) 1. — S. Simard, avec "Quinine de Cap Rouge" ; 2. — E. Têtu ; 3. — Ben Fournier.

Jument championne : "Quinine de Cap-Rouge", propriété de M. Stanislas Simard, de St-François de Montmagny.

Juge : M. Donald Black, de Huntingdon.

RACE BELGE

Exposants : T. Caron, Village-des-Aulnaies ; J.-N. Bernier, St-Pierre de Montmagny ; Emile Bolduc, de Ladurantaye ; Emile Lévesque, St-Alexandre ; L. Lapointe, de St-François ; Prosper L'Italien, de St-Pamphile ; Eug. Ménard, de l'Islet ; Ls Beaulieu, de Riv.-Ouelle ; J.-G. Lévesque, de Mont-Carmel ; Eug. Baillargeon, de St-Pierre ; C. Bernier, J. Talbot, de St-Pierre et Ubalde Talbot, de Montmagny.

Poulain né en 1937 : 1. — T. Caron.

Etalon né en 1936 : 1. — J.-N. Bernier, de St-Pierre.

Etalon né en 1935 : 1. — Emile Bolduc, Ladurantaye avec "Guyau de Grau", proclamé plus tard champion des étalons belges de l'exposition ; 2. — E. Lévesque, de St-Alexandre ; 3. — L. Lapointe. Sur 8 exposants.

Poulche née en 1937 : 1. — J.-P. Ménard ; 2. — J.-N. Bernier ; 3. — T. Caron.

Poulche née en 1936 : 1. — E. Lévesque ; 2. — T. Caron.

Jument née en 1935 : 1. — T. Caron ; 2. — E. Baillargeon ; 3. — Eug. Baillargeon.

Jument née avant 1935 : 1. — C. Bernier, avec "Aryenne Segel-sem" ; 2. — J.-N. Bernier ; 3. — Prosper L'Italien.

Jument avec poulain : 1. — J. Talbot ; 2. — T. Caron ; 3. — Philippe Bernier. Sur 5 exposants.

Jument belge championne : Ni-

na de Westcapelle", propriété de M. Joseph Talbot, de St-Pierre de Montmagny.

RACE PERCHERONNE

Exposants : Philippe Godbout, de St-Eloi ; Chs-A. Simonneau, de St-Pierre ; F.-X. Lambert, de Ste-Anne-de-la-Pocatière ; Elisée Pelletier, de Ste-Anne ; Ecole Supérieure d'Agriculture, de Rimouski ; L.-J. Bois de St-Jean-Port-Joli ; J.-B. Michaud, de Ste-Anne ; P. Raby, de Montmagny ; Alphonse Duval, de St-Pascal ; National Breweries ; Jos. Leclerc, de St-Charles Bellechasse ; Ferme Béchard, de Montmagny ; Magloire Dionne, de St-Denis ; Eugène Bois, de Riv.-Ouelle ; Thos. Fournier, de Montmagny.

Poulain né en 1937 : 1er. — P. Godbout, 2. — C.-A. Simonneau, 3. — F.-X. Lambert.

Poulain né en 1936 : 1er. — E.-G. Pelletier, avec Elegan ; 2. — Ecole Supérieure d'Agriculture ; 3. — L.-J. Bois, 4. — J.-B. Michaud.

Etalon né avant 1935 : 1er. — P. Raby, avec Martin, fait champion des étalons percherons ; 2. — A. Duval, de St-Pascal.

Classe spéciale pour les chevaux de Nat. Breweries : 4 concurrents : 1er. — Treviso, 2. — Artil, 3. — Meviso, 4. — Kingston.

Poulche née en 1937 (7 inscriptions) : 1er. — Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne, avec Genève ; 2. — J. Leclerc, fils ; 3. — Ferme Béchard.

Poulche née en 1936 : (4 concurrents) : 1er. — P. Godbout, 2. — L.-J. Bois, 4. — Ecole Supérieure de Ste-Anne.

Jument née en 1935 : 1er. — P. Simonneau, avec "Reine" ; 2. — F.-X. Lambert.

Jument née avant 1935 (6 concurrents) : 1er. — F.-X. Lambert, avec "Laurette" ; 2. — J. Leclerc, 3. — M. Dionne, 4. — L.-J. Bois sur 6 concurrents.

Jument avec poulain (9 inscriptions) : 1er. — Ecole Sup. d'Agriculture, avec "Gale Collard" ; 2. — P. Godbout, 3. — Thos. Fournier, 4. — C.-A. Simonneau.

Jument championne : "Gale Collard", exhibit de l'Ecole Sup. d'Agriculture, de Ste-Anne.

EXPOSITION REGIONALE DE CHEVAUX

Sainte-Anne de la Pocatière
lundi le 3 octobre, 1938.

PRIX SPECIAUX :

Progéniture d'un étalon :

CANADIEN :

1.—Alexandre Mercier, Berthier... \$5.
2.—Luc Lapointe, St-François... \$4.

PERCHERON :

1.—Elisée-S. Pelletier, Ste-Anne... \$5.
2.—Ferme Béchard, Montmagny... \$4.

BELGE :

1.—Thaddée Caron, Village-des-Aulnaies... \$5

Parade :

CANADIEN :

1.—Luc Lapointe, St-François, Licou.
2.—Luc Castonguay, St-Roch. Sac de Sol-Min.

PERCHERON :

1.—Ls-J. Bois, St-J.-P.-Joli, Licou.
2.—F.-X. Lambert, Ste-Anne. Sac de Sol-Min.

BELGE :

1.—Napoléon Bernier, St-Pierre. Licou.
2.—Thaddée Caron, Village-des-Aulnaies. Sac de Sol-Min.

Les licous ont été gracieusement offerts par la Maison W. L. Hogg Corporation, Limited de Montréal, par l'entremise du gérant des ventes, M. G. Rouleau.

Les Sacs de Minéraux Sol-Min furent donnés par la Canadian Industries Limited, Montréal, par l'entremise de M. W. Houde.

Trophée de l'honorable Bona Dussault, ministre de l'Agriculture de la province de Québec. Il consistait en une magnifique couteillerie en argent offert au propriétaire du meilleur groupe de trois sujets de race pure de trois ans et moins. Adjudé à M. Thaddée Caron, Village-des-Aulnaies.

La Compagnie J.-B. Renaud, de Québec, par l'entremise de M. Marc Labranche, B.S.A., chef du Département des Moulées alimentaires, a offert un sac de moulée spéciale à chevaux, à être tiré au sort entre les trois championnats des étalons. Mérité par Emile Bolduc de La Durantaye.

La Corporation des Agronomes

Réveil Rural qui invite souvent les agronomes à sa tribune et qui compte sur eux pour les actes comme pour les paroles, me prête aujourd'hui le microphone, à l'occasion du premier congrès de la Corporation qui se tiendra à Trois-Rivières, le 30 septembre et le 1er octobre prochain. Au nom de mes confrères, je remercie cordialement les organisateurs de ce programme ainsi que Radio-Canada pour cette générosité.

Le terme d'"agronome" ne s'applique pas seulement au fonctionnaire que vous connaissez, mais à tout porteur d'un diplôme universitaire en sciences agricoles. Parmi les bacheliers en agriculture, il y a des cultivateurs, des régisseurs de fermes, des colons, des professeurs, qui sont de droit éligibles comme membres de la Corporation. Que le ministère de l'agriculture en ait un grand nombre parmi ses fonctionnaires, cela ne veut pas dire que la profession soit étatisée, pas plus que ne le sont le génie forestier, l'arpentage et la médecine vétérinaire dont plusieurs membres sont aussi des employés du gouvernement.

A l'exemple de ce qui se pratique dans les autres professions, les agronomes ont formé, l'année dernière à Sherbrooke, une société provinciale désignée sous le nom de Corporation des Agronomes du Québec. On ne sera pas surpris de les voir périodiquement se réunir pour étudier, se consulter, s'entraider et pour assurer l'honneur et la bonne réputation du groupe. Pour fins de commodité, la société se divise en filiales. Son président actuel est M. Henri-C. Bois, assistant-gérant de la Coopérative Fédérée. L'effectif actuel est d'environ trois cents membres.

Trois facteurs principaux assurent la prospérité agricole d'un pays. Ce sont dans le domaine de la science agricole : 1) la recherche, 2) l'enseignement, 3) la propagande.

Dans le Québec, la recherche est laissée à l'initiative des fermes expérimentales et à l'office provincial des recherches.

L'enseignement soi-disant supérieur et l'enseignement moyen se donnent dans les écoles spéciales que vous connaissez.

Ici, comme dans tous les pays, la propagande, c'est-à-dire l'enseignement aux adultes comprenant les conférences, les démonstrations, les concours et les visites à domicile, est l'oeuvre du ministère de l'agriculture.

Avant 1910, la propagande était confiée à un certain groupe d'écrivains et de conférenciers. On se souvient des noms de Barnhard, Chapais, Nagant, Dallaire, Grignon, Garault, etc... Qu'on me permette d'en passer et d'en oublier... Les conférenciers officiels n'étaient pas tous des étoiles de première grandeur et il arriva que plusieurs d'entre eux brillèrent plus par leur verbosité que par leur érudition. Quelques vendeurs pour annoncer leur marchandises parcouraient les campagnes et

Causerie donnée au poste CBV sous les auspices du Réveil Rural, le 28 septembre 1938, par Omer Caron, botaniste provincial.

enseignaient ce qu'ils voulaient en matière agricole.

Pour être juste, il faudrait dire que parmi les conférenciers du gouvernement, il y eut des hommes dont ne rougiraient pas nos techniciens d'aujourd'hui. Les écrits de Barnhard, Chapais, Nagant et Dallaire le prouvent. L'exception le bon M. Marsan de cette énumération. Ayant formé plusieurs d'entre nous il fut beaucoup plus qu'un conférencier.

L'honorable Joseph-Edouard Caron homme de grand sens comme l'histoire sans doute voudra lui en rendre le témoignage... résolut un jour de mettre de l'ordre dans tout cela. Les conférenciers officiels furent graduellement remplacés par les bacheliers en agriculture.

En 1912, on en plaça quatre ou cinq à différents endroits avec instruction de ne pas faire seulement des conférences mais de faire des visites à domicile, de s'occuper de toutes les activités agricoles existantes et de servir de médiateurs d'office entre le ministère et les cultivateurs de leur comté. La carrière d'agronome officiel était créée. C'était une entreprise hardie. Il fallait non seulement faire accepter ces agronomes par les

cultivateurs, mais compter sur leur honnêteté, leur initiative, leur esprit de travail, en un mot, confier de lourdes responsabilités à des jeunes gens dont quelques-uns n'avaient pas encore atteint la vingtaine. Il fallait aussi les surveiller d'une manière discrète.

Le bagage des connaissances acquises dans les écoles d'agriculture était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui. Nos deux écoles françaises rivalisèrent d'ambition pour donner à la province des techniciens bien préparés, modifièrent et améliorèrent leur programme à plusieurs reprises, après avoir acquis les services de professeurs de plus en plus compétents.

On sait que jusque là, le sacerdoce et les trois professions libérales se partageaient presque tous les bacheliers de nos collèges et qu'un jeune homme pouvant devenir avocat, notaire ou médecin, faisait un acte héroïque en prenant le chemin d'Oka ou de Ste-Anne de la Pocatière après son cours classique. Il faudrait apprendre à ceux qui ne le savent pas qu'en 1915, au Séminaire de Nicolet, un éducateur qui s'était dit que les bons éléments de la terre doivent retourner à la terre, donna le coup de grâce à ce

préjugé en dirigeant quatre ou cinq finissants de cette maison vers l'Institut agricole d'Oka. Cet éducateur est Son Excellence Mgr l'Evêque de Rimouski. Ces recrues venues des collèges classiques forcèrent les écoles à relever le niveau de l'enseignement.

En quelques années, tous les comtés ruraux furent pourvus d'agronomes auxquels on ajouta plusieurs spécialistes presque toujours choisis parmi les techniciens.

On peut trouver le personnel technique du ministère nombreux, mais il est certain que les additions se sont faites d'après les besoins des cultivateurs et le plus souvent à leur demande. Un peu défiant au début, le cultivateur a fini par accepter les directives de l'agronome dans la mesure où celui-ci lui inspirait confiance. Nous savons bien que toutes les initiatives des agronomes n'ont pas été fructueuses. Il y eut aussi beaucoup d'exagération dans les critiques. Nous sommes ainsifaits que nous reprochons à un ami de nous faire perdre dix sous dans une transaction, alors que nous ne le remercions même pas pour la piastre qu'il nous aura fait gagner. Trouvez-moi un fonctionnaire public

capable de plaire à tout le monde dans une période de dix ou quinze ans, et je m'empresserai de lui demander sa recette ! Une preuve de la confiance que l'agronome inspire c'est que durant un quart de siècle, il s'est fait dans le corps agronomique beaucoup de promotions, quelques échanges de positions et bien peu de destitutions. C'est que, même avec ses défauts, l'agronome reste toujours l'ami et le meilleur conseiller des cultivateurs de son district.

Que serait-il arrivé si le corps agronomique actuel n'eut pas existé ? Ou bien le travail opéré depuis vingt-cinq ans n'eut pas été fait, ou bien, pour faire la même propagande un personnel disparate fut devenu au moins aussi nombreux. Avec des conférenciers ou des instructeurs n'ayant pas reçu une formation scientifique scolaire, je ne vois pas comment les directives eussent pu être uniformes comme aussi les principes enseignés.

Vous imaginez-vous l'un ou l'autre de ces anciens conférenciers après avoir donné une causerie sur la topinambour, l'hélianthus ou le ginseng, se rendre le lendemain dans le sixième rang de la paroisse, enlever sa redingote et faire un baignage de mouton ! Il fallait des jeunes pour accomplir de telles tâches, donner de telles démonstrations ; nos agronomes en ont donné par milliers dans toute la province.

Sans le travail des agronomes, à quel point serait rendu notre élevage ? Où en serions-nous avec la culture du trèfle ou l'établissement des pâturages permanents ? Pourrions-nous faire mûrir des tomates dans tous nos jardins ? Pourrions-nous consommer de la viande fraîche tout l'année durant, après l'avoir mise en conserve ? Connaîtrions-nous les concours de fermes, forme probablement la plus parfaite de la vulgarisation agricole parce que l'enseignement qui s'y donne s'adapte au besoin de chaque cultivateur et se discute avec lui ? N'oublions pas que la direction d'une ferme est l'une des choses les plus complexes qui puisse exister. Il n'y a pas dans une paroisse deux cultivateurs qui pour réussir doivent s'y prendre exactement de la même manière ; l'enseignement pratique doit donc s'adapter à chaque cas.

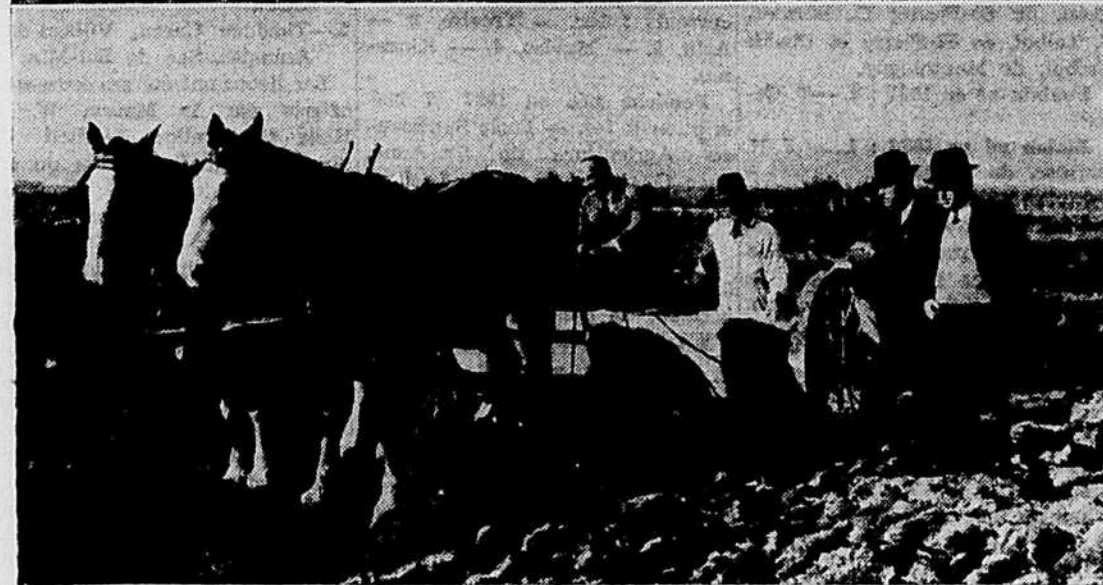
Vous avez une idée de la somme de connaissances que doit posséder l'agronome. Il faut l'excuser s'il ignore des choses sur lesquelles vous désireriez être renseigné et s'il n'a pas toujours la dextérité voulue pour faire un travail manuel. Les architectes ne sont pas tous bons menuisiers !

(à suivre)

Le duc fait encan

Les encanteurs ont disposé du magnifique troupeau de Shorthorn, que possédait le duc de Windsor dans l'ouest du Canada. Pour 70 bêtes, ils ont reçu \$10,000. Un boeuf fut vendu \$410, le plus haut prix payé lors de la vente, un second \$400, et un autre \$350.

LE CHAULAGE DES TERRES DANS MATAPEDIA



Scènes d'épandage de pierre à chaux à Val Brilliant, comté de Matapédia. MM. les agronomes Jules Rinfret, Ernest Dubé, agronome régional et Lucien Roy, visitent quelques cultivateurs à l'oeuvre.

Nous avons publié des notes intéressantes sur cette campagne de chaulage la semaine dernière. Rappelons au lecteur que 250 cultivateurs ont donné dans ce mouvement ; dans le comté de Matapédia 2000 acres de terre ont été chaulées. La quantité de chaux épandue depuis le début de septembre s'élève à 3,000 tonnes.

L'histoire

Le marquis de Vaudreuil-Cavagnal

Gouverneur du Canada 1755 à 1760

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal, était le fils de l'ancien gouverneur Vaudreuil et était né à Québec, en 1698. Il fut d'abord gouverneur des Trois-Rivières (1733) et de la Louisiane (1743). Il succéda au gouverneur Duquesne, en 1755. La méintelligence entre Vaudreuil et Montcalm fut l'une des causes de la perte de la colonie. Il organisa malgré Montcalm, l'expédition contre le fort Oswego qui fut pris par les Français, à la bataille de Carillon, et il envoya un détachement de Canadiens qui aidèrent puissamment à la grande victoire de 1758. Cette malheureuse rivalité entre le gouverneur et le commandant en chef était entretenue par Bagot et combattue par Lévis. Elle paralysa bien des efforts dans cette lutte suprême qui aboutit au désastre du 13 septembre 1759, que le brave Montcalm paya de sa vie. Le 8 septembre 1760, Vaudreuil abandonna tout le Canada à Amherst par la capitulation de Montréal et repassait en France avec les officiers, soldats et fonctionnaires, laissant aux seuls Canadiens la survivance du génie français en Amérique.

Leçon d'histoire générale

L'Angleterre après la conquête Normande, 1065-1199

Q.—Quelles sont les dynasties qui se succédèrent en Angleterre au cours de la troisième période de l'histoire de l'Angleterre ?

R.—Guillaume le Conquérant, Guillaume II, Henri Ier, Etienne de Blois. De la dynastie des Plantagenets : Henri II, et Richard Cœur de Lion.

Q.—Quelles furent les différentes variations de territoire en Angleterre au cours de cette même période ?

R.—Guillaume Ier, maître de l'Angleterre sauf le pays de Galles, et suzerain de l'Ecosse, possédait en France la Normandie; Henri II, y ajouta l'Anjou, le Maine et la Touraine et, par son mariage avec Eléonore, l'Aqui-

taine et la Gascogne. Il possédait aussi toute la France occidentale et conquiert l'Irlande qu'il asservit. Ce fut l'épogée de la puissance anglaise au moyen âge.

Q.—Que voyons-nous comme institutions au temps de cette troisième période de l'histoire de l'Angleterre ?

R.—Guillaume Ier divise l'Angleterre entre les Normands, les 600 baroneries créées sont l'origine de l'aristocratie anglaise. Cette féodalité dépend directement du Roi : Guillaume s'arroge une absolue suprématie sur l'Eglise. Henri II, triomphe de l'Eglise, attaque le code de Gloucestre, crée le jury, divise l'Angleterre en districts judiciaires et fait triompher la royauté absolue.

Q.—Quels sont les événements les plus importants de la troisième époque de l'histoire de l'Angleterre ?

R.—Bataille d'Hasting, lutte contre les Saxons, capitulation d'Ely, et soumission de l'Ecosse; Lutte contre la France, victoire de Brenneville. Lutte d'Etienne de Bois contre Mathilde; lutte contre Thomas Becket, statuts de Clarendon; meurtre de Thomas Becket; Conquête de l'Irlande. Lutte contre ses fils, Sou-

Directeurs diocésains de Joliette

Le bureau de direction de l'union diocésaine de Joliette sera composé comme suit en 1938-39 : président : M. Ferdinand Contant, St-Jacques (Montcalm); vice-président : M. Philibert Barrette, Ste-Elizabeth, (Joliette); directeurs : MM. F.-X. Déry, St-Barthélemi, (Berthier), Almansor Desroches, St-Roch (l'Assomption), Paul Brisson, St-Lin (l'Assomption), Louis Tellier, Ste-Mélanie (Joliette), Adélard Chevrete, maire de St-Ambroise, (Joliette).

M. l'aumônier diocésain est M. Moïse Clermont, prêtre, chanoine, curé (St-Barthélemi).

M. le secrétaire-trésorier est M. Donat Hénault, prêtre, directeur des œuvres agricoles.

tenu par Louis VII. Croisa de Richard, première guerre contre Philippe - Auguste, bataille de Breteuil.

Q.—Quel était l'état de la civilisation au cours de cette même période ?

R.—La langue française devient la langue officielle de l'Angleterre et à partir du règne de Henri Ier, la cour devient le centre d'un mouvement littéraire entièrement laïque. Les Juifs sont un élément de science autant que de commerce. A côté des anciens bourgs saxons se forment des villes françaises.

Les Abbayes rassemblent autour d'eux les populations des campagnes; seule l'Eglise ose alors lutter contre l'autorité oppressive du Roi.

Retraites à Granby

Les retraites fermées à Granby, Chez les Missionnaires de l'Immaculée-Conception, se dérouleront dans l'ordre suivant :

Pour dames : du 24 au 27 octobre; pour jocistes : du 29 octobre au 1er novembre; pour demoiselles : du 11 au 14 novembre; pour dames : du 14 au 17 novembre; pour demoiselles : du 21 au 24 novembre.

Les exercices commencent le soir vers huit heures. Pour tout renseignement, s'adresser à la supérieure.

Sur le marché Saint-Roch



Depuis que le syndicat des Horticulteurs régit le marché St-Roch en coopération avec la ville de Québec, on a pu constater que ce marché fait de rapides progrès, et d'une semaine à l'autre il devient de plus en plus achalandé. Le ministère de l'Agriculture suit de près le développement de ce marché et le concours qu'il a apporté à son progrès depuis le mois de mai dernier a eu les plus heureux résultats à date.

L'honorable ministre de l'Agriculture, M. Bona Dussault, a voulu se rendre compte par lui-même de l'amélioration de cet important centre de distribution des produits agricoles et, en compagnie de Son Honneur le maire Borne, il s'est rendu sur les lieux récemment. Il a profité de l'occasion pour adresser la parole aux cultivateurs qui ont dit par ailleurs toute leur satisfaction pour l'aide que le gouvernement leur a donnée depuis le printemps dernier.

On sait que le gouvernement provincial étudie actuellement l'opportunité de construire un marché couvert pour mieux accommoder les cultivateurs et les citoyens de Québec, cependant que les autorités municipales sont à faire des démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir l'agrandissement de l'emplacement du marché.

L'Ecole régionale d'Agriculture de Ste-Croix de Lotbinière

L'Ecole régionale d'agriculture de Sainte-Croix de Lotbinière se prépare activement à recevoir un fort contingent de jeunes fils de cultivateurs qui y viendront suivre un cours d'agriculture.

La construction de la grange-étable moderne de la ferme est terminée, et on est à mettre la dernière main à l'installation des machines pour l'atelier de menuiserie destiné aux élèves. Le travail de propagande bat son plein, et, grâce à la généreuse collaboration de MM. les curés des paroisses du comté, de MM. les agronomes et d'autres amis dévoués de la cause de l'enseignement agricole; anciens élèves, institutrices rurales, etc., on prévoit que les inscriptions seront, cette année, plus nombreuses que jamais.

Il reste encore quelques places disponibles; MM. les cultivateurs, hâtez-vous de les retenir pour vos fils. Vous ne pouvez laisser à vos garçons un meilleur héritage, ni faire un plus fructueux placement que de leur procurer une solide formation technique agricole, dont ils bénéficieront toute leur vie. Les biens matériels se perdent, l'instruction et l'éducation demeurent, pensez-y bien!

Les cours commenceront le 2 novembre, pour durer jusqu'au mois de mai. Le cours complet est de deux périodes de six mois. Deux agronomes, professeurs d'expérience, seront à la disposition des élèves. Le prix de revient de ces cours est minime, grâce aux bourses accordées par le gouvernement.

Pour tout renseignement à ce sujet, s'adresser au Rév. Frère Directeur de l'Ecole régionale d'Agriculture de Sainte-Croix de Lotbinière

Journée avicole à St-Célestin

Sous la direction de M. L.-A. Belisle, instructeur avicole du district no 7, admirablement secondé par M. le curé O. Grenier et M. LaHaye, spécialiste, eut lieu à St-Célestin, le 11 octobre dernier, une exposition avicole.

C'était une chose inouïe que d'observer dans St-Célestin, paroisse de 1,600 âmes environ, une centaine de personnes, tant hommes que femmes, se presser autour des différents exhibits avicoles dans une anxieuse animation.

Dans l'après-midi, M. Belisle donna des explications sur les jugements faits et félicita chaleureusement et avec raison, chacun des exposants de la manière intelligente dont ils avaient su choisir et préparer leurs sujets. Nous

pûmes assister ensuite à un concours d'expertise, une démonstration d'abattage, de classification, d'emballage, d'épreuve du sang, etc., pour entendre, avant d'aller souper, quelques brèves allocutions prononcées par des membres du personnel agronomique du district no 7, dont entr'autres M. J.-B. Milette, agronome régional, qui a bien voulu venir se donner comme toujours à la classe agricole pour laquelle il consomme généreusement sa vie.

La journée fut des plus intéressantes et surtout très réconfortante pour tous ceux qui se devouent à la renaissance agricole parce qu'elle fut un indice de l'intérêt toujours croissant que semblent porter les cultivateurs à la science agricole.

Une délégation de colons du Témiscamingue au Parlement

Une délégation de colons du Témiscamingue, comprenant M. Paul Pauzé, de Rollet, Dianis Bettez, de St-Augustin de Montbeillard, et Emile Vadeboncoeur, de St-Clément de Montbeillard, est revenue le 9 août d'un voyage à Québec après avoir rencontré l'honorable premier ministre, M. M. Duplessis, le ministre de la colonisation, M. H.-L. Auger et son sous-ministre M. Laforce.

Les délégués furent présentés par M. Nil Larivière, député du Témiscamingue.

La réception des délégués fut très cordiale. Ils étaient attendus et il y a lieu d'espérer qu'on adoptera le nouveau plan de colonisation présenté par les délégués.

Le plan actuel pour les colons du plan Gordon et Vautrin serait grandement amélioré si le changement est adopté. Ce serait le plan idéal pour les colons, vu qu'il est présenté par eux-mêmes. Il consiste à leur payer une prime de \$50.00 l'acre pour défrichement, labour et ensemencement fait; la prime s'appliquerait sur 30 acres, mais ne serait payable que pour 10 acres par année.

Avec ce revenu, les colons travailleraient chez eux et ne seraient pas obligés de passer les trois quarts de leur temps à travailler sur les chemins ou ailleurs pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Vivant et travaillant chez lui, le colon deviendrait, dans un avenir rapproché, cultivateur et par le fait même capable de se suffire par lui-même. Etude faite, ce plan ne coûterait pas plus cher au gouvernement et serait plus efficace. Les délégués ont aussi proposé que le gravier pour les routes soit charroyé durant la saison d'hiver, le charroiyage se faisant

(Suite à la page 16)

FUMIER

Double Force

...à Bas Prix



...PAR L'EMPLOI DE "STABLE-PHOS"

"STABLE-PHOS" augmente et double la valeur du fumier ordinaire, et balance les éléments de fertilité.

L'emploi de "STABLE-PHOS" à raison de 1 à 1½ livres par animal par jour, porte la quantité d'acide phosphorique d'approximativement 5 livres jusqu'à 14 livres par tonne.

"STABLE-PHOS" éloigne les mouches par l'élimination des odeurs et la destruction des larves... il contribue à l'hygiène et à la santé des animaux... double la proportion d'acide phosphorique du fumier... combine l'azote et la potasse de la partie liquide... élimine le limon et la nature glissante des planchers d'étables.

Demandez d'autres détails aujourd'hui



Siège Social : Casler 1260 Montréal, P. Q.

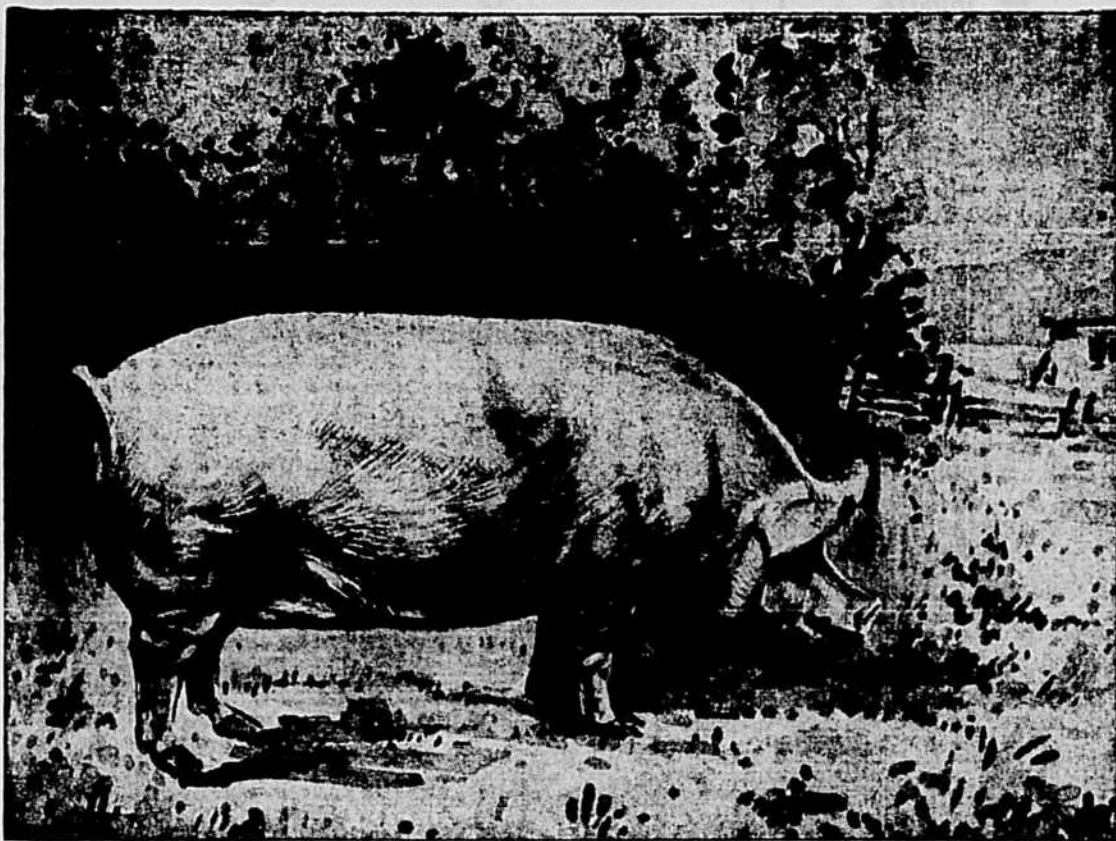
Succursales dans tout le Canada

Nom

Adresse

CIF108F

LE PORC YORKSHIRE



Le porc ou cochon de race Yorkshire est le plus populaire, et pour cause, sur les fermes canadiennes. Originaire du comté de York, en Angleterre, l'animal descend de l'ancien porc anglais. Il fut amélioré graduellement, par croisement, et sélection, depuis 1850 surtout. Le Yorkshire d'aujourd'hui compte parmi ses ancêtres des sujets de races chinoise et napolitaine. C'est dire qu'il est en somme cosmopolite, et non pas exclusivement anglais. Le cochon Yorkshire est si en faveur dans notre pays, d'un océan à l'autre, qu'il y est quatre fois plus nombreux que les sujets de toutes les autres races réunis. Sa grande popularité, il la doit à la qualité de sa chair blanche, au bacon de choix qu'il fournit, à ses qualités de bon raceur. Il est naturellement actif, toujours occupé à quelque chose, et donne de nombreux petits. Le mâle adulte pèse quelque 800 livres; la femelle, 700 livres. L'animal a le corps plutôt long que large, un groin légèrement relevé, des oreilles droites, des bajoues légères. Il doit être absolument blanc, pour être considéré

ré comme de race pure. Les taches noires, et même les poils noirs, sont chez lui des défauts. Il y a très longtemps qu'on élève au Canada des cochons Yorkshire. Mais la popularité de la race ne vint pas en un jour. Dans les premiers temps, l'animal se montra de croissance lente, ce qui nuisait à sa réputation. Il s'est adapté cependant, les éleveurs travaillant à faire ressortir ses qualités, l'améliorant d'année en année, si bien qu'il laisse aujourd'hui loin derrière lui tous ses concurrents. Après le Yorkshire, le porc Tamworth est chez nous le plus apprécié. L'un et l'autre sont des porcs dits à bacon, produit qu'ils fournissent. Viennent ensuite le Berkshire, le Hampshire, le Chester, le Poland-China et le Duroc-Jersey. Ces trois derniers sont élevés surtout en vue de la production du lard. J'ajoute tout de suite, pour qu'on ne me taxe d'aucune malhonnêteté, que tous ces détails sont pris dans le livre déjà cité, à propos de la vache Holstein.

Harry BERNARD.
(Le petit Fermier)

Une délégation Consultations agronomiques

(Suite de la page 15)

plus facilement et coûtant moins cher. Ils ont demandé de même qu'il n'y ait aucun travail sur les chemins durant le temps des semences et des récoltes.

Ils espèrent que ce plan sera définitivement adopté à la prochaine session. Toutefois ils ne revinrent pas les mains vides, car leur dévoué député M. Larivière, qui s'occupait de la chose, depuis quelques jours, réussit à leur obtenir un montant d'argent très substantiel pour continuer les travaux sur les routes.

POULETS QUI MEURENT PAR COCCIDIOSE

(Suite de la page 18)

Q.—Depuis trois ans, on achète cent poulets par année. Cette année on en a réchappé plus que par le passé soit 98 poulets sur cent; mais à l'âge de trois mois, plusieurs se sont mis à faiblir sur leurs pattes et sont morts. Chose curieuse, c'est que les poulets en viennent à ne plus pouvoir se tenir sur leurs pattes. Peut-on me dire la maladie et sa cause ?

R.—Il est probable que c'est un cas de coccidiose, bien que d'ordinaire la maladie se manifeste plus tôt, soit aux âges de un à deux mois.

Le remède consiste à ajouter du lait de beurre en poudre à la ration dans les proportions de 4 lbs par 10 lbs de moulée. Après sept à 10 jours de ce rationnement, l'on diminue le lait en poudre graduellement jusqu'à 10 p. c.

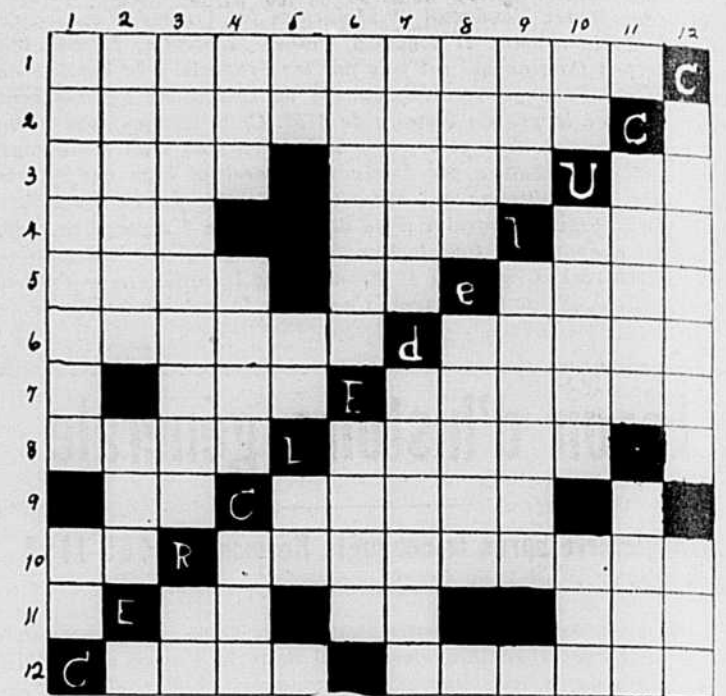
Les poussins qui meurent doivent être brûlés. La colonie-éleveuse et les abreuvoirs seront désinfectés tous les 4 ou 5 jours. Transporter les poulets réchappés sur un terrain neuf, si possible.

Mots croisés de l'U.C.C.

No. 10

L'U. C. C. est l'ensemble et le lien de tous les services coopératifs nécessaires aux cultivateurs.

La Coopération dans l'Education



HORIZONTALEMENT

- 1—Donnent de la force.
- 2—Inattendues.
- 3—Instrument pour couper—Vallée de Palestine — Considéré.
- 4—Durillon — Ecorce du chêne — Garçon d'écurie.
- 5—Rebord sous l'ave d'un chapiteau — Du verbe rire — Energique.
- 6—Chef-lieu de canton (Alpes-Maritimes) — Titre donné à toute femme mariée — (Pl.)
- 7—Du verbe rire — Cause, raison, motif — (Pl.)
- 8—Transpire — Bloes de pierre ou de bois.
- 9—Négations — Propriété héréditaire.
- 10—Conjunc. — Amplifiée.
- 11—Note — Pronom pers. — Boeuf (Lat.)
- 12—Qui font le bien — Interjection montrant qu'il faut se lever.

VERTICALEMENT

- 1—Morceau oratoire — Pron. pers.
- 2—Carton qui se détache à la plume — Lié.

sible. Appliquer de la chaux sur le terrain infesté, puis labourer et ensemer.

F.-X. BOUDREAULT.

3—Surveillera — Note.

- 4—Division du compas — Choisis — Adj. poss.
- 5—Louis - Philippe — Article simple — Interjection.
- 6—Insecte diptère, parasite des bêtes de somme — Chacun des tours d'un câble enroulé sur lui-même.
- 7—Demandai avec instance — Peu délicat.
- 8—Pâtre espagnol — Plume légère.
- 9—Venue au monde (Anagr.) — Qui a l'âge de majorité.
- 10—Notre-Seigneur — Vagues — Ville et port de Finlande.
- 11—Homme de service — Petit morceau de métal à tête et à pointe.
- 12—Dureté — Point cardinal.

Les Fils du Sol

Solution du problème de la semaine dernière.



PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

2. — A VENDRE

GROSSES POULETTES Leghorn blanches pures, élevées dans les meilleures conditions possibles. Age 5 mois, le 1er octobre. Prix \$1.25 chacune, livrées entre le 1er et le 10 octobre. 10% acompte avec la commande. Balance C. O. D. Ephrem Laperle, St-Hugues, Co. de Bagot.

A VENDRE. — Moutons Leicester enregistrés, 3 béliers d'un an, 10 agneaux, 10 agnelles, 10 brebis. J.-H. Couture, St-Augustin, cté de Portneuf.



TABAC naturel canadien de haute qualité, bien mûri, en feuilles, haché, cigares, tabac en feuilles, li-bac, balles de 5 à 30 livres. Demandez liste de prix à J.-J. Gareau, St-Roch de l'Acadian, P. Q.

3. — DIVERS

ELEVES DEMANDES. — Cours par correspondance. Enseignons français, anglais, arithmétique, comptabilité. Diplôme accordé pour chaque matière. Prospectus gratuits sur demande. Adressez: "Cours modernes pratiques Enreg.", Casier 5, St-Hyacinthe, P. Qué.



GRATIS

Primes ou Argent
Occupez vos loisirs à gagner de l'argent en vendant nos images religieuses. Nouveautés 5" x 7 1/2", à 5c chacune.
1 ou 30 images, 7 1/2" x 10 1/4" à 10 cents chacune ou 15 images 12 1/2" x 16 1/4" à 20 cents chacune. Faites le choix de la série que vous désirez; demandez-la avec notre catalogue de belles primes.

Allez Nouvelles

NOUVELLE METHODE. — Anglais par correspondance. Succès garanti par écrit en deux mois. Pour détails, adressez S.-A.-F. FORTIER, Dépt. A-3, ST-UBALD, Co. Portneuf, Québec.



GRATIS. — Une robe de crêpe donnée avec l'achat de chaque manteau. Manteaux démodés en drap, avec collets de fourrure, couleurs et grandeurs assorties. Prix: \$2.20 — Commandez par la poste.
P.-E. POULIN, St-Zacharie, P. Q.

FAMILEX après 10 ans, couvre le Canada entier. Qualité, bas prix, produits gratuits, annonces radiodiffusées, service régulier à domicile expliquent tout. Hommes travailleurs, vendez 200 nécessités domestiques garanties. Essayez sans risquer. 800 hommes gagnent la vie des leurs. Coopération, protection assurée. Etudiez plans compétiteurs. Prouvons supériorité du nôtre. Catalogue, informations: **PRODUITS FAMILEX**, 570, St-Clément, Montréal.

GRATIS. — Catalogue No 10, à vendre, chansons, livres français et anglais, monologues, charades, calembours, devinettes comiques, jeux divers, tours de cartes et de magie blanche. Manuels utiles pour fermiers, etc. A.-H., Boîte 1260, Montréal, P. Q. Sta. Pl. d'Armes.

ANNONCES COLLECTIVES

ON DEMANDE à acheter 100 poulettes, de préférence P. R. B., pour la ponte. Dire l'âge, la condition des oiseaux et le prix. S'adresser à M. LÉGAULT, secrétaire, cercle de l'U. C. C. L'Ascension, comté de Labelle, P. Q.

REVENUS HERDOMADAIRES. — Vendez les produits de qualité éprouvée. Etiquette Rouge. Treize cents variétés. Tout votre temps ou une partie. Excellents échantillons. Coopération personnelle du bureau. **LA PEPINIERE DOMINION**, Montréal.

CARTES DE NOEL peintes à la main, travail exclusif. Prix: \$0.08, 10, 15, 20, 25 et 35c. Echantillon sur réception: 10c. Mlle Marie-Paule Gareau, 2024, rue Metcalfe, Montréal, P. Q.

TRAPPEURS. — Trappeurs, méthode sûre et garantie pour prendre le renard au piège. Ferd. Couture, 210, rue du Moulin, Drummondville.

ECONOMIE! ECONOMIE! Economisez 20% à 35% en achetant vos nécessités quotidiennes chez nous. Détails gratuits. **COMPAGNIE RICO**, C. P. 29, Val-Brillant, comté Mata-pédia, Qué.

ASSUREZ-VOUS un bon salaire en vendant à domicile les 200 produits JITO. Seule, la vente du thé et du café vous fera gagner votre vie. Territoire exclusif, commission supérieure, 30 jours d'essai GRATIS. Pour catalogue illustré et renseignements complets GRATIS, écrire: **CIE JITO, LTEE**, 1031, Dorchester Est, Montréal.

4. — POUSSINS

ACHETEZ des poussins Bray maintenant. Maintenez votre production d'œufs élevée et vos profits constants, l'été et l'automne prochains, alors que les prix montent. Provision limitée. Commandez d'avance les poussins Bray, de 5 semaines. Bray Hatchery, 120, John St. North, Hamilton, Ontario.

5. — REMEDES

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE? — Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à **SMITH MANUFACTURING Co.** Dépt. 200, Preston, Ont. 5-12-19-26 oct.

PRISES PIDARD

— Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00.
Adressez-vous à **Ths-Ls Girard**, St-Félicien, comté Roberval, Qué.

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Fameux composé à base d'extraits végétaux. Milliers d'attestations, pour hémorroïdes, eczémas, plaies, aussi démangeaisons, enflures, boutons. Envoyez \$0.40 pour paquet contenant pot régulier et boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si pas satisfait, retournez pot régulier non ouvert, et votre argent sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA FABRIQUE
St-Paul de Chester
(Arthabaska), Qué.

PILULES MATERNELLES



CES PILULES AUGMENTENT la sécrétion du lait chez la femme et lui permettent de nourrir son enfant aussi longtemps qu'elle le veut sans avoir ses troubles périodiques. Les pilules maternelles sont efficaces dans les cas de dysménorrhée, règles douloureuses, trop abondantes ou trop fréquentes chez les femmes et jeunes filles. Etant composées d'extraits de glandes mammaires, etc., ces bonnes pilules favorisent le développement du buste et son perfectionnement chez la femme et la jeune fille. Demandez à votre médecin de vous prescrire les 100 Pilules Maternelles, ou envoyez \$2.00 en mandat-poste au Dr J.-Q. COMTOIS, A.B., St-Barthélemy, P. Q., qui vous les enverra affranchies. 33 jours de traitement. En vente à Montréal, Pharmacie Laurent, 2610, St-Jacques, et à Québec, Pharmacies Brunet et Livernols.

L'Union diocésaine de Montréal et le crédit agricole

Au cours du récent congrès diocésain de Montréal, tenu à Ste-Thérèse, on a attaché assez d'importance à la question du crédit agricole. Les congressistes ont, par une résolution, prié les autorités de répondre avec diligence aux fils de cultivateurs établis sur une terre depuis quelques années tout particulièrement s'ils ont un contrat à "remettre". Dans leur opinion, lors-

que les demandes de ces cultivateurs sont fondées, on devrait y apporter une attention immédiate.

Les congressistes de Montréal ont aussi demandé au gouvernement de contribuer à l'organisation du marché Frontenac destiné à devenir le marché de gros de la métropole. Enfin on s'adresse encore au gouvernement afin qu'il soit établi par les municipali-

tés que les locataires ne peuvent être électeurs aux élections municipales.

A la fin de la journée, les délégués des cercles ont désigné les directeurs diocésains. M. Albert Laframboise, de Ste-Scholastique, a été réélu comme président et M. Armand Lecompte a été nommé vice-président. Les anciens directeurs ont été confirmés dans leurs fonctions.

Elevage des Bouvillons

(Suite de la page 12)

bestiaux ne peuvent bénéficier de cette offre.

(2) Seules les catégories suivantes de bestiaux peuvent bénéficier de cette aide:

(a) Les boeufs nés après le 1er janvier 1935;

(b) Les génisses nées après le 1er janvier 1936;

(c) Les agneaux d'engrais nés en 1938— chargés dans des wagons à deux ponts et à raison de 275 têtes au moins par wagon;

(d) Les brebis portières (de reproduction) n'ayant pas plus de cinq ans — chargées dans des wagons à deux ponts et à raison de 200 têtes au moins par wagon.

(3) Le requérant doit avoir acheté un ou plusieurs wagons des catégories prescrites de bestiaux pour expédition à lui-même ou à ceux pour lesquels il sert d'agent.

(4) Aucune aide ne sera accordée sur les expéditions d'animaux achetés pour être revendus immédiatement.

(5) Les frais de voiture, de pension ou autres, encourus après l'arrivée au point de destination sur le chemin de fer, dans l'Ouest, ne sont pas remboursés, sauf pour une journée à pas plus de deux des points suivants: Winnipeg, Moose-Jaw, Calgary ou Edmonton, pour consulter les représentants du ministère au sujet des animaux offerts en vente.

(6) En ce qui concerne les achats faits aux ventes d'animaux d'engrais ou aux parcs à bestiaux, les frais d'hôtel pour un temps raisonnable nécessaire pour faire l'achat, sont remboursés, en sus des dépenses dont détail est donné dans la première phrase de l'article (5).

(7) Si l'acheteur le désire, le représentant du ministère au parc à bestiaux pourra lui donner des conseils, mais l'achat doit être fait par l'acheteur lui-même ou par son agent. L'agent du ministère ne peut en aucune circonstance assumer une responsa-

bilité quelconque sous ce rapport.

Tous ceux qui ne peuvent pas faire le voyage dans les provinces de l'Ouest et qui désirent acheter des animaux d'engrais, que ce soient des bovins ou des agneaux, peuvent communiquer avec nous. Nous sommes en mesure de le faire acheter pour vous dans les meilleures conditions possibles, aux prix les plus avantageux, par l'entremise de l'agence coopérative qui siège à Winnipeg. Notre offre est gratuite. Nous serons amplement récompensés si nous avons pu vous être utiles.

J.-E. BISSON.

Nos cercles au travail

(Suite de la page 4)

mercie les membres du cercle et promet de faire tout en son pou-

voir pour promouvoir la cause de l'U. C. C. Le Rév. P.-E. Dumas demeure aumônier du cercle tandis que M. Emile Vadeboncoeur continue d'agir comme secrétaire.

Emile Vadeboncoeur, secrétaire.

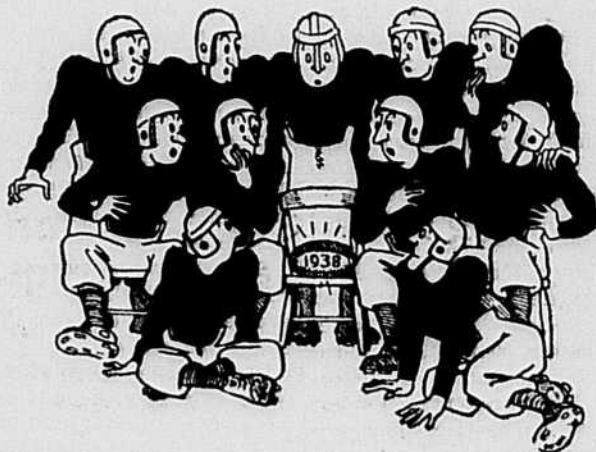
Sainte-Gertrude

Le 14 septembre, à la demande de M. Rosario Bizier, la J. A. C. a fêté les succès de son club de balle molle. Un programme fort amusant a été exécuté avec le plus bel entrain. De vibrantes allocutions ont été prononcées par M. l'aumônier et par M. J.-B.-N. Gaumont. Le président de la J. A. C., M. Paul Tessier, qui avait souhaité la bienvenue à tous, a aussi remercié les artistes improvisés de cette réjouissante fête paroissiale.

J.-E. Lesage,

membre de la J. A. C.

OÙ EST JOS ?



A PRENDRE UNE

DOW
BIÈRE
Old Stock



C'EST RAFRAÎCHISSANT!

L'humble joueur d'arrière qu'est Jos,
Aime le football, mais préfère
A sa photo dans les journaux
La bonne DOW, qui désaltère.



7. — TONDEUSES

TONDEUSES. — Aiguisons lames tondeuses toutes sortes. Prix: 50c. set. Réparons, vendons tous accessoires clippeur, lames neuves \$2.75 le set. Nouveau clippeur combine pour chevaux, vaches, moutons. \$14.00. Garantie, prompt service. Charrue à neige, \$40.00. Adresse: Wilfrid Fontaine, Pierreville, Qué.

AIGUISONS, réparons clippeurs, garantis, toutes sortes: 50c. clippeurs barbillon, moutons, 35c. Réparons têtes clippeurs, vendons accessoires, lames neuves, \$2.75 le set. Achetons lames usagées. Herménégilde Fontaine & Fils, Notre-Dame de Pierreville. Co. Yamaska, P. Q.

AIGUISAGE garanti, tondeuses, toutes sortes, 50c. le set. Tondeuses barbillon, moutons, 30c. Sur quantité réduction, réparons têtes clippeurs, vendons accessoires, lames neuves, \$2.70. Achetons lames usagées. Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, Co. Yamaska, P. Q.

AIGUISONS lames de toutes marques. Septième année de succès. Travail parfait et garanti. 35c. la paire, tondeuse cheveux, 25c. Poste en plus. L'Atelier d'Aiguillage Hamel, Ste-Croix, Lotbinière, P. Q.

CONSULTATIONS AGRONOMIQUES

L'U.C.C., sous la rubrique ci-haut, est en mesure de répondre aux questions que peuvent lui poser ses membres. La vie menée sur la ferme soulève de nombreux problèmes, de production, d'achat, d'association, etc. Il importe d'essayer de les éclaircir.

EFFETS DES ENGRAIS CHIMIQUES SUR LES TERRES LOURDES

Q.—Un cultivateur instruit et fort observateur nous pose le problème qui suit : "Les engrais chimiques sont-ils destinés à produire d'aussi bons résultats dans les terres fortes et franches que dans les terres légères?" Ici dans la région (comté d'Yamaska), l'expérience a prouvé que les résultats sont concluants dans les terres légères mais peu apparents dans les terres fortes ou franches.

R.—Nous aurions pu répondre avec plus de précision si un ou deux cas typiques de fertilisation de terre lourde et de terre légère avait été décrits en donnant les résultats obtenus.

Quoiqu'il en soit, voici ce qu'il nous en semble. Nous basons notre jugement sur les résultats d'expériences poursuivies à la ferme expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, résultats publiés en mai dernier sous la plume de M. J.-H. Girard, assistant-régisseur.

Une expérience poursuivie pendant douze ans, en terre argileuse, avec les cultures ordinaires d'une rotation de cinq ans, démontre que les engrais chimiques donnent un surplus de rendement d'environ 15 p. c. A bien peser les choses, c'est peu considérable. Voici les chiffres : avec 750 lbs d'engrais chimiques de formule 6-10-5 le rendement de l'avoine et pois en mélange (récolte comme foin) a été de 2 5-10 tonnes à l'acre; sans engrais la même culture a donné de 2 4-10 tonnes à l'acre. Pour l'avoine, l'on a les chiffres respectifs de 59 mts à l'acre contre 54; pour le foin de trèfle, 2 8-10 tonnes contre 2 3-10; pour le foin de mil de 1ère année, 3 tonnes contre 2 1-2 tonnes; pour le foin de mil de 2ème année 2 9-10 tonnes contre 2 1-2 à l'acre.

Il est à remarquer qu'il n'y a eu qu'une application d'engrais chimiques en cinq ans pour les récoltes énumérées.

En terre sablonneuse, une expérience du même genre a prouvé que l'on pouvait obtenir jusqu'à trois fois plus de rendement en grain et en foin par l'emploi des engrais chimiques. La moyenne des rendements à l'acre, sur une période de onze ans, a été ce qui suit : Avoine et pois coupés comme fourrage, 2-4 tonnes à l'acre sans fertilisation, 2 tonnes avec une fertilisation de 1000 lbs de 6-10-5; avoine, 17 et 39 mts à l'acre respectivement; foin de trèfle 1-2 et 1 1-2 tonne, foin de mil 1-2 et 1 1-2 tonne suivant que le sol a été fertilisé ou non.

Les sols lourds sont moins sensibles aux engrais chimiques que les sols sablonneux. Les récoltes de grain et de foin ne sont augmentées que de 15 p. c. environ par leur emploi, mais, cultivés, sans fertilisation, ils s'appauvrissent avec le nombre des années. Pour ces sols, le bon égouttement et la bonne culture sont plus importants que les engrais.

Les observations que l'auteur de ces lignes a pu faire sur les fermes de démonstration du provincial corroborent en tout point les expériences poursuivies à

Ste-Anne-de-la-Pocatière. Ce qu'il faut aux terres lourdes, c'est surtout de l'égouttement pour les assainir, de la chaux et de la matière organique pour les faire granuler et aérer. Celles qui sont de couleur blanchâtre peuvent bénéficier d'un apport d'engrais phosphatés.



M. F.-X. BOUDREAU, agronome et collaborateur de la "Terre de Chez Nous".

CITROUILLES DANS L'ALIMENTATION DU PORC.

Q.—On nous demande si les citrouilles conviennent à l'alimentation du porc.

R.—Le cas ne se pose pas souvent dans la pratique. Sur la plupart des fermes, la citrouille se cultive comme légume pour être consommée à la maison ou vendue au marché. Les quantités disponibles pour l'alimentation des porcs sont d'ordinaire insignifiantes.

Dans certaines régions à blé d'Inde des E.-U. on la cultive avec le blé d'Inde pour l'alimentation des porcs.

La citrouille contient 92 p. c. d'eau et 4 p. c. de matières sucrées. C'est donc un aliment à gros volume et engraisant qui convient peu au porc, du moins dans la période de croissance. Par contre, dans la période d'engraissement, la citrouille peut se servir avec des mélanges de grains. Elles se donne crue. Certains expérimentateurs rapportent qu'on a pu obtenir 100 lbs de gain avec 273 de grains mélangés et 376 lbs de citrouille crue. Les graines sont les parties les plus riches et il importe de ne pas trop en donner à la fois pour éviter les indigestions.

QUAND ETENDRE LES ENGRAIS CHIMIQUES ?

Q.—On voudrait savoir si l'épandage des engrais chimiques, à l'automne, sur les champs destinés aux pommes de terre et au jardinage est à conseiller.

R.—Non, parce que les engrais chimiques appliqués sur les jardins et les champs de pomme de terre sont d'ordinaire des engrais complets. Les épandre à l'automne ce serait s'exposer à perdre, par suite des pluies et de l'eau de la fonte de la neige au printemps, une bonne partie des précieux composés azotés qu'ils contiennent. Les engrais chimiques qui peuvent s'appliquer l'automne ne doivent pas

On répondra à toute demande de renseignements avec le plus de précision possible et dans le plus court délai. Adressez vos lettres à l'U.C.C., consultations agronomiques, 515, avenue Viger, Montréal.

contenir d'azote. On les emploie d'ordinaire sur les pacages.

COMMENT AMELIORER UN MAUVAIS VERGER

Q.—J'ai des pommiers qui produisent de très méchantes pommes et je voudrais greffer des pommes de la variété Fameuse; Ai-je une bonne idée? Et comment se fait la greffe?

R.—Quand un pommier donne des pommes de mauvaise qualité, c'est une excellente idée que de songer à en changer la variété.

La Fameuse est une excellente variété, mais si vous habitez une région où les dégâts sont à craindre à cause des températures froides-excessives de l'hiver, la McIntosh est à préférer, parce que plus rustique. Au surplus elle est en très forte demande sur les marchés. La Melba, la Wealthy sont aussi de bonnes variétés. La Wealthy surtout à cause de sa rusticité.

Greffez deux variétés plutôt qu'une. Car la fécondation des fleurs, chez la plupart de nos bonnes variétés de pommes se fait entre deux variétés différentes et il importe que les fleurs soient fécondées pour que l'arbre porte fruit. A moins que vous ayez déjà dans votre verger des variétés qui fleurissent en même temps que la variété que vous voulez introduire, il faut greffer deux bonnes variétés qui viennent en fleurs simultanément. Les quatre variétés déjà énumérées se conviennent sous ce rapport.

Quant à la manière de faire la greffe, pratiquez la greffe en fente. Elle est reconnue comme la meilleure pour changer une variété en une autre. Sur la manière de la pratiquer, il serait préférable d'étudier de l'illustration ou de rechercher une occasion de la voir pratiquer par un expert plutôt que de lire d'abord de la littérature. Vous pourriez vous procurer au ministère de l'Agriculture de Québec, le bulletin très bien illustré, intitulé : "Plantation d'un verger commercial".

Si vous avez affaire à un jeune arbre, prenez 2 ou 3 ans pour le transformer au complet; s'il s'agit d'un pommier âgé, prendre plutôt 5 et 6 ans pour ne pas l'affaiblir ou l'épuiser.

LARGEURS DE PLANCHES DE LABOUR DIT "SYSTEME RICHARD".

Q.—Un cultivateur voudrait savoir quel des deux camps à raison. Dans sa paroisse ceux qui égouttent leur sol par les planches larges et bombées, le font d'après deux systèmes. Les uns ne font qu'une planche, d'un champ de 1 1-2 arpent de largeur. Ils enlèvent les levées des fossés de ligne à la pelle à cheval et suppriment les "cintres". Les autres parlent du labour en planches larges ordinaires de 45 à 60 pieds et n'ont guère eu de résultat à date, car il n'ont fait que "retailer" leur terrain.

R.—On fait du labour en planches larges et bombées pour égoutter un terrain. Il est indéniable qu'on ne peut y arriver en faisant une seule planche par champ. Si l'on abaisse les bords des fossés de ligne, l'égouttement

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de BOEUFs, 50 lbs et moins, 6 cts la lb, moins 2 lbs par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 lbs de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de VEAUX engraisés, 8 à 12 lbs, 8 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX engraisés, moins de 8 lbs, 65 cts la peau.

Peaux de KIPS et VEAUX de CHAMP, de 8 à 12 lbs, 7 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX de campagne, de 20 cts à 55 cts la peau.

Peaux de CHEVAUX, de 50 cts à \$1.75 la peau.

Peaux de CHEVAUX sans queue ni crigne, 25 cts de moins.

Peaux de MOUTONS, de .05 cts à .50 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix sujets à changer sans avis.

A. PION & CIE, 547, rue St-Vallier, Québec.

sera meilleur dans les quelques 40 ou 50 pieds de terrain qui longent ce fossé, mais le milieu du champ restera dans la condition qu'il était c-à-d., insuffisamment égoutté.

Il n'y a qu'une bonne manière de faire des planches larges c'est de ne pas dépasser 60 à 65 pieds de largeur et c'est de les bomber au plus tôt. Si l'on peut le faire à la pelle à cheval, c'est ce qu'il y a de mieux. C'est un travail qui recevra vite sa récompense.

CERCLE DE JEUNES AGRICULTEURS ET JEUNES ELEVEURS.

Q.—Un jeune agriculteur demande s'il est préférable d'entrer au cercle de jeunes agriculteurs plutôt qu'à celui des jeunes éleveurs, vu que les règlements lui défendent de faire partie des deux.

R.—Il n'est pas facile de donner une réponse satisfaisante à une telle question sans entrer dans de nombreux détails. Essayons de le faire le plus brièvement possible.

Si vous vous intéressez à l'élevage du bétail laitier surtout, entrez au cercle de jeunes éleveurs; on s'en occupe là, à mon sens plus qu'ailleurs. Mais, outre qu'on n'y fait pas d'étude, le jeune éleveur n'est pas assez encouragé à devenir propriétaire du fruit de son travail.

Au cercle de jeune agriculteurs le travail est beaucoup plus complet, le système plus souple. On y fait de l'étude, on y monte une petite bibliothèque et comme travail pratique, le jeune agriculteur peut entre-

prendre des essais comparatifs, dont il a le choix, parmi un grand nombre.

L'essai comparatif destiné à mettre en relief un bon facteur de production en comparant les résultats de deux méthodes différentes d'effectuer un même travail convient bien à la mentalité de nos gens et fera beaucoup pour faire connaître les bonnes méthodes de culture, si le travail est bien fait et bien suivi.

Les essais comparatifs permettent d'intéresser les jeunes aux problèmes des champs et c'est par là qu'il faut commencer la réorganisation de la ferme la plus souvent. A quoi sert d'améliorer le bétail, si les champs fournissent de pauvres pacages, du foin de mauvaise qualité ou inadapté à la production, et des céréales en quantité insignifiante?

Le problème de la ferme du Québec est d'abord un problème de sol. Les rendements à l'arpent obtenus sont trop bas pour être avantageux, les cultures ne sont pas suffisamment adaptées aux possibilités naturelles du sol. Quand on aura résolu le problème des cultures végétales, il sera facile d'inciter nos gens à faire du bon élevage et même l'on s'apercevra qu'il y a déjà sur nos fermes bon nombre de bonnes bêtes qui ne donnent que des demi-rendements, faute d'une bonne alimentation. L'auteur pourrait citer le cas d'un cultivateur qui a fait passer sa production laitière de 4000 lbs de lait à 6,500, seulement par la réorganisation des cultures des champs.

(Suite à la page 16)

Maison établie en 1887

Tél.: WILbank 1163

Aimé GUERTIN, Limitée

Grains, foin, engrais, farine, etc.

Distributeur de l'insecticide "CLIMAX".

Exigez les nourritures HEN-O.

Gros et détail.

1136, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville,

:-:

MONTREAL

RESOLUTIONS

Salaires des chevaux

ATTENDU que dans la plupart des chantiers de la province, le charriage des bois se fait au moyen de chevaux loués par les compagnies ou les entrepreneurs;

ATTENDU qu'il n'existe aucun prix minimum pour le salaire des chevaux loués pour le portageage ou le charriage du bois;

ATTENDU qu'un grand nombre d'entrepreneurs profitent de cette condition pour obtenir les services des chevaux gratuitement;

Il est proposé par M. Wilfrid Banville, Pointe Lebel, Cté de Saguenay, Secondé par M. Réal Lemay, Leclercville, Cté de Lotbinière.

- 1-Que le gouvernement décrète par une ordonnance que le salaire minimum d'un cheval avec sleigh et harnais travaillant en chantier devrait être de \$25.00 par mois, nourri et ferré. La nourriture des jours de mauvais temps et des dimanches comprises, y inclus la réparation des harnais et des sleighs à la charge de l'employeur;
- 2-Qu'une formule spéciale et obligatoire d'engagement soit signée pour l'engagement des chevaux;
- 3-Que copie de cette résolution soit transmise à l'honorable ministre des Terres et Forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Salaires des employés de scieries

ATTENDU que les salaires fixés par l'Office des salaires raisonnables aux employés de scieries sont ridiculement bas;

ATTENDU que ces salaires ne s'élèvent qu'à la moitié de ceux qui sont payés aux employés de moulins à papier;

Il est proposé par M. Wilfrid Banville de Pointe Lebel, Saguenay, Secondé par M. Omer Lavoie, Priceville, Cté de Matane.

- 1-Que l'Office des salaires raisonnables devrait émettre une nouvelle ordonnance qui donnera justice aux employés de scieries.
- 2-Que les heures de travail sur les scieries devraient être limitées à 8 heures par jour;
- 3-Que demande soit faite à l'honorable ministre des Terres et Forêts d'adopter un règlement pour faire abandonner la méthode des "transfers" entre les employés des différents camps d'une même compagnie;
- 4-Que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable ministre des Terres et Forêts, ainsi qu'à l'honorable ministre du Travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'individu passe avant les profits

Nous croyons intéresser les lecteurs de la "Terre de Chez Nous" en publiant un résumé d'une conférence que le Révérend Père Georges-Henri Lévesque, O. P., directeur-fondateur de l'Ecole des sciences sociales, politiques et économiques de l'université Laval a donnée dimanche soir dernier à la salle paroissiale de St-François d'Assise.

Le savant professeur avait choisi comme titre de sa conférence : "Pour une économie nouvelle".

Dès le commencement de sa conférence, le R. Père Lévesque déclare que, tant que l'on s'en tiendra seulement à démasquer le communisme, on ne le fera pas disparaître. Pour cela, il faut en supprimer les causes. Nous aurons beau tonner contre le communisme, si nous laissons notre peuple dans la misère rien ne l'empêchera de progresser. Ce n'est pas nous qui les empêcherons de déplorer un état de choses tel que celui qui règne actuellement. Mais nous, ne pouvons accepter leur moyen de rénover la société, cette société où la finance mène à peu près tout. "Nous ne voulons ni d'un capitalisme vicieux, ni d'un communisme vicieux. Nous sommes entre les deux ou, plutôt, au-dessus des deux, pour éviter les déficiences du premier en même temps que les dangers du deuxième."

Il en arrive ensuite à donner un esprit général des différentes réformes qui permettront à la société d'évoluer comme il faut, tout en évitant une révolution fâcheuse. Pour cela, il faut ramener la prospérité, l'ordre et la paix avec une économie qui soit humaine, morale et vraiment sociale, c'est-à-dire en opposition avec l'économie actuelle, qui est matérialiste, amoraliste et individualiste.

Il développe alors ces trois points. Le Père Lévesque dit que l'activité économique ne peut

avoir qu'un sens : celui de produire pour subvenir à toutes les nécessités mais en diminuant les profits, sans toutefois les faire disparaître. Il faut mettre le profit à sa place. Nous devons aussi rendre la première place au consommateur qui est le véritable maître de la situation économique. Dans la politique économique d'un pays, le principal personnage c'est le consommateur et non l'industriel ni le financier. Remettons notre économie au service de l'homme, ce sera la meilleure manière de reprendre le dessus. Il ajoute que la formule des coopératives de consommation est le premier principe de la primauté du consommateur.

En deuxième lieu il faut servir le corps de l'homme mais aussi, et surtout, son âme. Tout dans l'homme, est fait pour l'âme. D'où il découle qu'une économie véritablement humaine est nécessairement morale. Ensuite, les prêtres ont le devoir de se mêler d'économie dans la mesure où le moral est concerné. C'est avec cela qu'ils pourront accomplir la mission que le Christ lui-même leur a confiée.

Et le troisième principe fondamental, c'est qu'une économie véritablement humaine doit être sociale. La condition humaine c'est la vie en coopération; la société est une immense coopération; l'Eglise est la plus belle

Les incendies forestiers

Rapport de M. Kieffer

Québec, 15 (D.N.C.) — M. Henri Kieffer, chef du service de la protection des forêts, nous communique ceci :

Depuis la fonte des neiges jusqu'à date, les informations transmises au service indiquent que 1,033 incendies forestiers ont été signalés par le personnel préposé à la surveillance des forêts dans la province, dont les causes sont réparties comme suit :

Abatis, 543; ouvriers forestiers, 14; récréation, 43; voyageurs, 139; chemins de fer, 15; foudre, 30; travaux publics, 6; incendiaires, 28; non classifiés, 102; inconnues, 113.

Il est à remarquer, dit M. Kieffer que 46 pour cent des incendies rapportés sont dus à la cause "abatis".

La superficie brûlée par ces 1,033 incendies forestiers est de

coopérative. Nous ne pouvons donc admettre une société où l'immense foule travaillerait au profit d'un petit groupe d'individus. Sachons remédier à pareille situation mais en faisant des réformes véritablement sociales et en s'occupant surtout des jeunes chômeurs. Il n'y a pas de classes plus sérieusement atteintes que la jeunesse.

En terminant, le conférencier déclare qu'il ne faut jamais cesser de poursuivre son idéal, si élevé qu'il soit, et qu'il faut rechristianiser l'ordre social. "Ne laissons pas à nos ennemis le soin d'exploiter la magnifique doctrine sociale de notre Eglise. La grande force du jour, ce n'est pas la force brutale mais la force spirituelle que les autres n'ont pas réussi à ébranler et n'ébranleront jamais".

BULLETIN D'ENROLEMENT

Avant de partir pour les chantiers, tous les travailleurs forestiers devraient se procurer un certificat de membre de la section des bûcherons U. C. C.

C'est lorsque les temps sont DURS qu'il vous faut serrer vos rangs pour défendre vos droits.

Adressez vos cotisations et votre abonnement "La Terre de Chez Nous" à l'adresse suivante :

Section des Bûcherons U. C. C.

B. P. 55 Station "B" Québec.

Votre certificat de membre et votre bouton insigné vous seront envoyés par le retour du courrier.

Cotisation de membre	\$1.00
Abonnement à "La Terre de Chez Nous"	\$1.00
Bouton-insigne	0.25

L'UNION FAIT LA FORCE

Salaires apparents

(Suite de la page 20)

les représentants des grosses corporations à la rédaction du décret-poignard.

Forcés malgré eux à quitter le travail en dedans des 21 jours de probation prévus dans l'ordonnance "Bourque", les bûcherons ne pouvant plus tenir le coup, retournent dans leurs foyers à pleins trains et charge de bateaux pour aller grossir le nombre des chômeurs dans les villages et les petites villes.

Pourtant, le papier à journal se vend toujours \$50.00 la tonne; les papiers d'emballage sont à la hausse; les journaux quotidiens ont haussé le taux de leurs abonnements de 33 pour cent; les ouvriers de l'usine sont toujours payés d'après la même échelle de salaire.

Quant aux ouvriers forestiers du Québec qui ont été les victimes d'un décret insolent et hypocrite, jusqu'à nouvel ordre, leurs salaires seront réduits de 25 pour cent.

En attendant des salaires "réels", les bûcherons devront se contenter de salaires "apparents".

Croyez-vous, messieurs les gouvernants, que les familles d'ouvriers peuvent vivre longtemps de pain "apparent" ?

Louis-Philippe COTE

Québec, le 17 octobre 1938.

110,734 acres; dont la répartition par différentes catégories de peuplement est la suivante :

Bois marchand, 21,985; jeunes bois, 8,122; vieux brûlés, 28,475; jeunes brûlés, 20,966; bûchers récents, 21,549; pâturages, 2,031; autres terrains, 7,646.

Ceux qui ne sont pas au courant des conditions climatiques qui ont prévalu dans toute la province au cours du printemps dernier, peuvent s'imaginer que ces résultats doivent être attribués en grande partie à la température plutôt pluvieuse que nous avons eue dans certaines régions. D'après les informations reçues, certaines parties de la province ont été beaucoup moins favorisées sous le rapport de la pluie et le nombre de commencements d'incendies dans ces régions est de beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Quelques-uns ont pris des proportions telles qu'ils ont nécessité l'emploi de plusieurs centaines de combattants. Ce sont les régions de la Ma'tapédia, de la Gaspésie et de Chicoutimi qui ont été le plus affectées.

Depuis le début de l'automne, ajoute M. Kieffer, nous avons eu plusieurs petits feux de rapportés, mais ils n'ont pratiquement causé aucun dommage ayant tous été contrôlés le même jour.

Après considération de ces différents faits, il s'ensuit que les résultats que nous avons mentionnés doivent être attribués, pour une bonne part, à l'activité du personnel préposé tant par les associations de protection que par le gouvernement provincial à la protection de nos forêts. Ceci prouve réellement que si la coopération est une nécessité et un facteur de réussite, il n'en reste pas moins vrai que le personnel, pour accomplir sa tâche, doit pouvoir compter sur la bonne volonté de toutes les classes d'individus, surtout si l'on tient compte que la coopération est absolument essentielle au bien-être économique de notre pays.

LS-Philippe Côté

Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.
B. P. 55 — DIVISION "B"
QUÉBEC

J.-F. DIONNE, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC
1438 Sicard
Montréal.
Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.
Tél. : CLairval 5940

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers
56, rue St-Pierre
Québec
Paul Lesage, L.L.L.
Jean Lesage, L.L.L.

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde

C.R. — K.C.
AVOCAT BARRISTER
Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

Salaires apparents et salaires réels

LORSQU'ON étudie attentivement l'ordonnance qui a frappé les bûcherons dans le dos, on constate que le fameux édit n'est qu'une confirmation du mensonge que constitue le salaire minimum.

Après avoir proclamé que les salaires ne seront que de \$45.00 par mois, c'est-à-dire, moins que ceux payés aux journaliers sans métier, le rédacteur d'ordonnance ajoute que 12 1-2 pour cent des employés ne seront payés que \$30.00 par mois.

Le mois, d'après l'ordonnance, sera le 26 jours d'ouvrage.

Pour les fonctionnaires publics, les militaires, les marins, cuisiniers, etc., le mois légal est de 30 ou 31 jours, suivant le calendrier; mais quand il s'agit des ouvriers forestiers dont la plupart sont des experts, les mois sont le plus souvent de cinq à six semaines.

En effet, pour toucher la pitance légale, l'ouvrier forestier devra travailler durant vingt-six jours pleins, sinon le fameux \$45.00 à l'expiration d'un mois de calendrier, ne vaudra plus que \$34.00 et souvent \$25.00.

Il faudra que l'ouvrier emprunte sur le mois suivant le nombre de jours ouvrables suffisants pour remplacer les jours de fêtes légales ou religieuses, ainsi que les journées de mauvais temps. Les bûcherons devront aussi compter les pertes de temps pour maladies ou accidents auxquels ils sont si souvent exposés de par la nature de leur travail.

On voit par là, l'hypocrisie des mots ajoutés à la suite du mensonger minimum de \$45.00.

Quant aux ouvriers visés par le décret qui leur accorde seulement \$30.00 par mois, et toujours pour 26 jours d'ouvrage, pour les mêmes raisons énoncées plus haut, ils ne recevront réellement que \$18.00 à \$20., par mois de calendrier.

Voilà comment il se fait que le salaire minimum n'est en réalité qu'un salaire apparent.

x x x

Mais ce n'est pas tout. Le tragique décret, à la "Hitler", non content de condamner la masse des ouvriers forestiers à des salaires de pauvreté, leur retire le privilège de travailler à forfait en annulant la garantie de \$2.00 la corde qui, l'année dernière, leur avait permis de gagner des salaires proportionnés à leurs efforts.

Des centaines de membres de l'Union nous écrivent chaque semaine, pour nous demander qui est responsable de l'ordonnance du 25 août dernier.

La réponse est facile à faire. Voici ce que nous leur répondons sans hésitation, ni faux-fuyants :

Le premier responsable est l'honorable ministre des Terres & Forêts.

Ses collègues du Cabinet qui sont solidaires des arrêtés ministériels ont eu aussi une grande part de responsabilité dans l'adoption du décret antisocial.

Puis, viennent les députés, représentants directs des électeurs qui sont en quelque sorte les conseillers du ministère.

Un groupe de ces derniers, scandalisés des termes de l'ordonnance 1572 doit aller, cette semaine, rencontrer l'honorable John Bourque, ministre des Terres & Forêts, pour lui faire des représentations au nom de leurs électeurs forestiers et protester contre la teneur de l'arrêté ministériel qui en fait des esclaves et des opprimés.

Les membres de cette délégation, se rappelant les diverses déclarations qu'ils ont faites à leurs électeurs lors de leur candidature, n'ont pas voulu endosser, sans protester, le décret-reculade qui les met dans une bien vilaine posture.

Leur voix sera-t-elle assez forte pour couvrir les clameurs des exploiters qu'ils ont dénoncés avec tant de vigueur, quand ils sollicitaient un mandat de député? C'est ce que nous verrons !

Sachant qu'il leur faudra rendre compte personnellement à leurs électeurs des édits

du ministre des Terres & Forêts, leur conduite est tracée d'avance.

S'ils ont la moindre influence auprès du ministère, qu'ils le prouvent !

x x x

Revenant aux "salaires-secours", voici comment l'ordonnance "Bourque" les établit :

Pour un mois de 26 jours d'ouvrage	\$45.00
Déduisons les fêtes légales et une moyenne de 4 jours de mauvais temps, le mois de calendrier est réduit à 20 jours qui égalent	\$34.60
De ce montant, il convient de déduire les dépenses encourues par les bûcherons pour se rendre au travail et en revenir.	
Chemins de fer et bateaux (moyenne)	\$ 6.00
Pension en cours de route	\$ 2.00
Total	\$ 8.00

Comme la dernière campagne de coupe a démontré que les bûcherons n'ont travaillé qu'une moyenne de 52 jours, ou exactement deux mois d'ouvrage, les frais de transport s'établissent donc à \$4.00 pour chaque mois.

Si l'on déduit ces quatre dollars de \$34.60, il reste comme résidu du salaire minimum apparent de \$45.00, exactement \$30.60, qui est le salaire réel garanti par l'ordonnance trompe-oil.

Quant aux ouvriers inclus dans la catégorie des 12 1-2 pour cent à qui on consent un minimum fictif de \$30.00 par mois, les pertes de temps et les frais de transport étant les mêmes que ceux de leurs camarades à \$45.00, leur minimum réel sera comme suit :

20 jours à \$1.15	= \$23.00
Moins frais de transport	\$ 4.00
Pour 30 jours en forêt	\$19.00

C'est cela que l'on ose appeler un salaire raisonnable; quand on sait qu'il s'agit d'un dollar dévalorisé de moitié, c'est plutôt chiche !

Seuls, les forestiers d'expérience connaissent ce qu'il en coûte d'accoutrement à un bûcheron pour se protéger contre les intempéries.

Un hâvesac de chantier et son contenu coûtent de \$40.00 à \$60.00. Cela nous donne une idée de ce qui reste à la famille d'un bûcheron ordinaire pour payer le loyer, l'épicier, le boucher, le boulanger, le vêtement, etc., etc.

A la semaine sociale de Sherbrooke, il a été traité du "désordre social". Les grands responsables de ce désordre ne sont-ils pas les chefs d'Etat qui sacrifient le capital humain à l'appétit du capital-argent ?

x x x

Pourquoi toujours s'attaquer aux petits salaires et ménager les gros ?

La demande du papier faiblit-elle; vite ! punissons d'abord les travailleurs manuels !

Quant aux directeurs et gérants de compagnies qui se paient de dix à cent fois le salaire d'un bûcheron, on se garde bien de toucher à leur enveloppe de paye.

Les gros salaires et les dividendes sont choses sacrées.

Ainsi, le veut le système économique qui fait de la nation la plus riche au monde, un peuple de gueux.

Les gouvernants ne traitent plus qu'avec les trusts.

Si les ouvriers osent élever la voix pour exposer leurs revendications, des députés, porte-voix des monopoles, les rabrouent en les traitant de "braillards" ou de "communistes".

Bref, le trust du papier ne vient-il pas de parler par l'ordonnance 1572 ?

Aujourd'hui, les ouvriers forestiers savent à quoi s'en tenir sur la part prise par

(Suite à la page 19)

FORUM

de renseignements

Dans cette colonne, l'organisateur général de la section des bûcherons de l'U.O.C. répondra chaque semaine aux demandes de renseignements que les membres de la

section lui adresseront sur des sujets forestiers seulement. Veuillez donner pour signature votre numéro de membre.

L.-P. C.

rons le nécessaire pour vous faire avoir satisfaction.

1.—a) — Notre entrepreneur exige de nous des journées de onze heures et nous fait travailler par tous les temps.

b) — Celui qui ne veut pas travailler à la pluie quand il est trempé jusqu'aux os est congédié.

c) — Ce jobber est un triste blasphémateur qui mène ses employés à coup de sacres et de blasphèmes.

Est-il possible de lui donner une leçon — 13.378.

R.—a) — Vous avez droit à temps et quart pour les heures additionnelles que vous faites après dix heures de travail. Les cuisiniers et leurs aides sont exceptés.

b) — Il est barbare d'exiger que des ouvriers travaillent à la pluie d'automne. Les employeurs qui se rendent coupables d'une telle cruauté devraient être tenus responsables des maladies contractées par les ouvriers qu'ils traitent pire que des animaux.

c) — Quand la persuasion ne réussit pas pour convaincre un blasphémateur qu'il viole les lois divines et humaines, il reste le recours aux tribunaux.

Dénoncez les coupables à un juge de paix, faites votre preuve et il sera condamné à l'amende prévue dans tel cas. Il est certains endurcis qui ne se guérissent que par une saignée à leur portefeuille !

2.—a) — La compagnie pour laquelle je travaille à forfait fait couper son bois à pulpe de 50 pouces de longueur. Ce bois est cordé et mesuré comme étant de 4 pieds.

b) — Vu que mon contrat d'engagement mentionne une corde de 128 pieds cubes, est-ce que j'ai droit de réclamer le surplus qui m'est dû pour les pieds additionnels que la compagnie exige sans me les payer ?

c) — Comment m'y prendre pour avoir justice ? — 9176.

R.—a) — Tout exploitant de forêt a le droit de faire couper son bois à la longueur qui lui convient. Il lui est aussi loisible d'opter pour la méthode de mesurage qui lui plaira.

b) — Les mesureurs de bois ont des instructions sévères en ce qui concerne leur travail. Si le bois est coupé de 50 pouces de longueur, ils doivent en tenir compte. Il est évident qu'un empilement de 8' x 4' de bois de 50 pouces contient 133.3 pieds cubes apparents, soit cinq pieds et un tiers de plus que la corde légale.

L'exploitant est dû de payer les droits de coupe au gouvernement pour ces 5 1-3 pieds de surplus. Il doit aussi vous payer pour le travail additionnel qui vous a été imposé.

c) — Exigez du mesureur une copie du rapport complet et détaillé des mesurages de votre bois. Si vous n'êtes pas satisfait de son rapport, plaignez-vous au garde-forestier qui ordonnera une vérification.

Rapportez au bureau de votre association toute violation des règlements du mesurage; nous fe-

rons le nécessaire pour vous faire avoir satisfaction.

3.—a) — Notre jobber nous vend le tabac et les autres marchandises dont nous avons besoin à des prix exorbitants.

H n'y a aucune liste de prix d'affichée dans les bâtisses de campement et le jobber prétend que cette loi est abolie et qu'il n'est plus tenu de s'y conformer.

b) — Pouvez-vous me dire la vérité à ce sujet ? — 6924.

R.—a) — La loi qui a été adoptée pour régler les prix de vente des marchandises dans les camps de chantiers est toujours en force et les entrepreneurs ne peuvent pas l'ignorer.

Voici le texte de l'article 3 de l'ordonnance 1572 — "Dans un endroit bien visible de chaque chantier ou campement devra être affichée et maintenue continuellement affichée et en évidence, une liste des prix des effets ou articles susceptibles d'être vendus ou loués aux employés aux usages opérations; cette liste devra, en outre, mentionner le prix de la pension et l'échelle de salaire présentement édictée".

b) — Si votre entrepreneur viole les dispositions de ce règlement, donnez-nous son nom et le nom de la compagnie pour laquelle il fait la coupe et nous verrons à faire envoyer un inspecteur par le département des Terres et Forêts.

4.—a) — J'ai signé un contrat pour la coupe et le charriage de deux mille cordes de bois à pulpe à un prix tellement bas que je crains de ne pouvoir faire mes frais.

b) — Si j'arrive en déficit est-ce que je pourrai me faire régler à salaire et combien pourrais-je réclamer pour moi-même et mes deux chevaux ? — 1781.

R.—a) — Vous avez été bien téméraire de signer un contrat qui ne vous garantit ni profits ni salaire. Plutôt que de courir un aussi grand risque vous auriez mieux fait de vous renseigner avant de mettre votre signature sur un contrat offrant si peu de garanties et dont les chances de faire des profits sont aléatoires.

b) — Dans le cas que vos opérations se solderaient par un déficit, vous ne pouvez compter sur un salaire ainsi que le veut l'article 11 de l'ordonnance 1572 qui se lit comme suit : "Les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs ne sont pas, aux termes du présent arrêté, des ouvriers et conséquemment, ne sauraient réclamer de salaire".

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS
SUPER DEMANDE
ALBERT FOURNIER
334 STE CATHERINE EST MONTREAL

Abonnez vos amis à "LA TERRE DE CHEZ NOUS". Vous leur rendrez un service dont vous profiterez vous-mêmes.

Un thé pour tous les goûts

THÉ
"SALADA"